

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AGENCE NATIONALE DES ECOVILLAGES**

**PROJET D'APPUI VISANT À PROPULSER LE  
DÉVELOPPEMENT RURAL EN ASSURANT  
L'HARMONISATION DE L'ÉCOLOGIE ET  
L'ÉCONOMIE  
(PROMOTION DES ECOVILLAGES)**

**Rapport final**

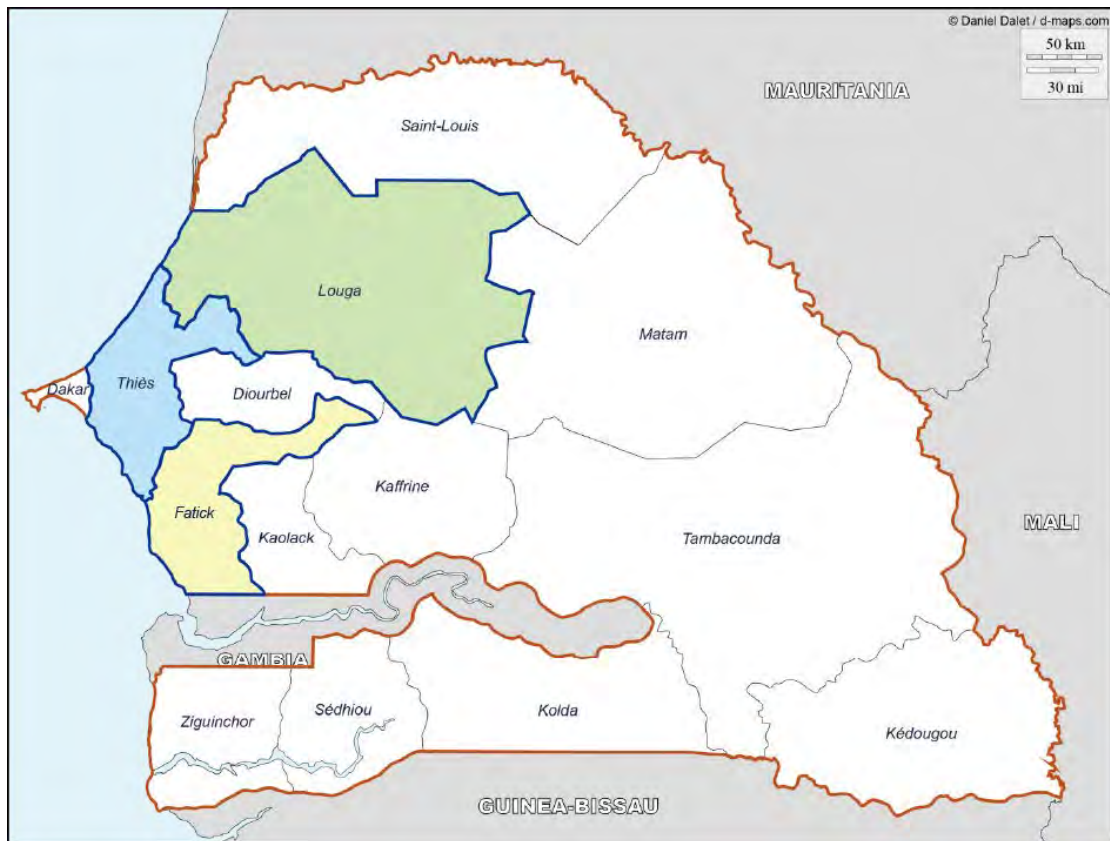
**AOUT 2016**

**Agence Japonaise de Coopération Internationale  
(JICA)**

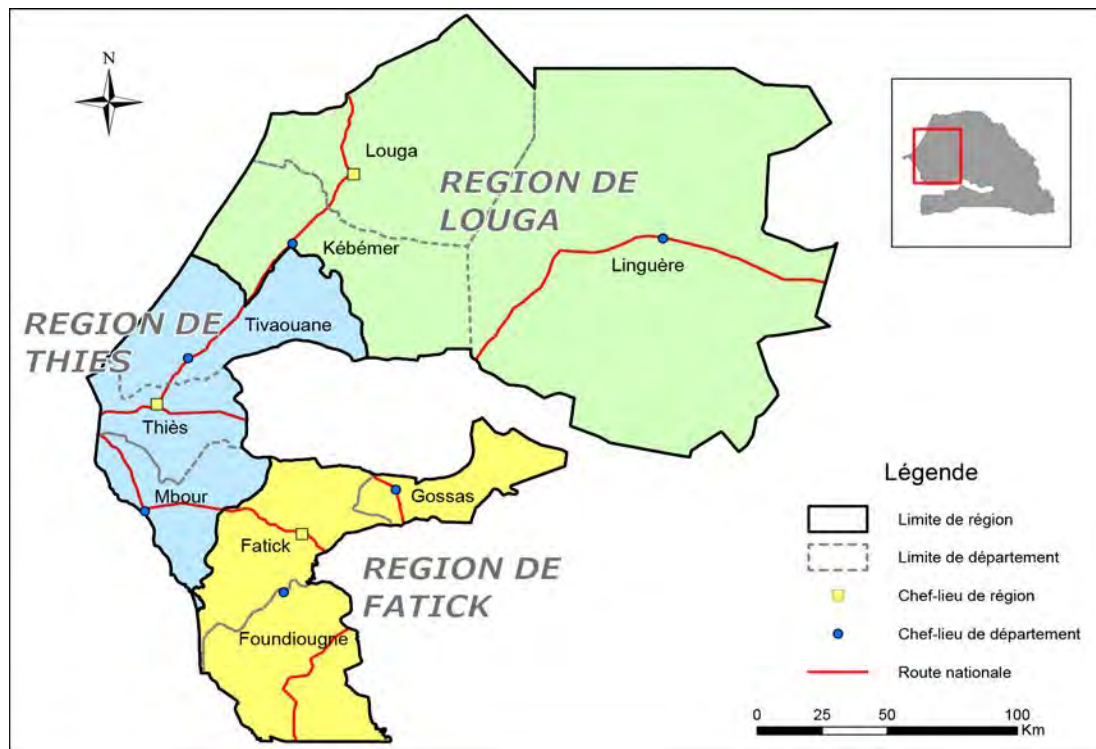
**Earth and Human Corporation**



**Carte : Zone d'intervention du Projet**











**Carte : Zone d'intervention du Projet**





## Photos des activités

	
<p style="text-align: center;">Atelier de lancement (décembre 2012)</p>	<p style="text-align: center;">Réunion du Comité de Pilotage (juillet 2013)</p>
	
<p style="text-align: center;">Plateforme centrale (août 2013)</p>	<p style="text-align: center;">Plateforme régionale (août 2013, Louga)</p>
	
<p style="text-align: center;">Panneaux solaires installés à la zone de Niaye (AP1)</p>	<p style="text-align: center;">Équipement Goutte à Goutte installé à la zone de Niaye (AP2)</p>
	
<p style="text-align: center;">Biodigesteur (AP2, AP4)</p>	<p style="text-align: center;">Réunion du cadre de concertation des apiculteurs de la région de Fatick (AP3)</p>





Fabrication de briquette de charbon provenant de tiges de typha (AP5)



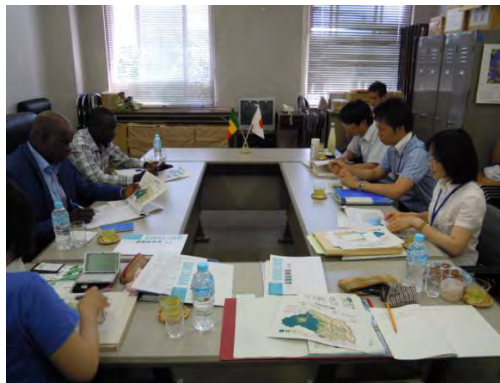
Visite d'échanges entre les villages bénéficiaires (mai 2015, Thiès)



Sommet Mondial des Ecovillages (décembre 2014)



Visite des réalisations du projet par les Parlementaires (octobre 2015, Région de Thiès)



Formation au Japon (février 2014, Préfecture de Kanagawa, etc.)



3<sup>ème</sup> conférence sur la Réduction des Risques de Catastrophes (mars 2015, Sendai)



Présentation du projet à la COP 21 (novembre, décembre 2015, Paris)



Sensibilisation des collectivités locales pour la planification d'activités de promotion des écovillages (mars 2016)





## Sigles et Abréviation

Abréviation	Signification
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AME	Association des Mères Educatrices
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANEV	Agence Nationale des Ecovillages
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AP	Activité Pilote
APE	Association des Parents d'Elèves
APS	Agence de Presse Sénégalaise
AP/SFD	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BARVAFOR	Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAC	Cadre d'Alliances et de Concertations
CCAF	Cadre de Concertation des Apiculteurs de Fatick
CCC	Comité Conjoint de Coordination
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvre (Consultative Group to Assist the Poor)
CGE	Comité de Gestion d'Ecole
CIFOP	Centre International de Formation Pratique de Mboro
CIV	Comité intervillageois
CL	Collectivité Locale
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CODEVAL	Projet de Renforcement des Capacités pour le Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés
COOPEC-Sao	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Sao Notto
COOPROFEL	Coopérative des producteurs de fruits et légumes de Keur Mbir Ndao
COP21	21 <sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
C/P	Contrepartie / homologue (Counterpart)
DA	Direction de l'Artisanat
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et Lacs Artificiels
DCAS	Direction des Cantines Scolaires
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEEG	Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DRA	Direction Régionale de l'Assainissement
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DRA	Direction Régionale de l'Assainissement
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision du Système Financier Décentralisé
DRU	Direction Régionale de l'Urbanisme

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
DSRP	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
ENDA	Environnement et Développement en Afrique (ONG)
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations)
FCFA	Francs Communauté Financière d'Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FNGPF	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Feminine
FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
GEN	Global Ecovillage Network
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Coopération allemande au Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency)
KfW	Banque allemande de Développement (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
LPSEDD	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable
MAER	Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEC/Koki	Mutuelle d'Épargne et de Crédit / Epicentre Koki
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEDER	Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables
MEF	Ministère de l'Économie et de Finance
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MF	Microfinance
MFPAA	Ministère de la Formation Professionnelle, de Apprentissage et de l'Artisanat
OCB	Organisation Communautaire de Base
OLAG	Office du Lac de Guiers
ONFP	Office Nationale de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OVOP	Un village, un produit (One Village One Product)
PADA	Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes
PAES-2	Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire Phase 2
PAFA	Projet d'Appui aux Filière Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAMECAS	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit Au Sénégal
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDRE	Plan Directeur Régional des Ecovillages
PDC	Plan de Développement Communal
PDD	Plan de Développement Départemental

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
PEJ	Projet Ecovillages/ JICA (Projet d'appui visant à propulser le développement rural en assurant l'harmonisation de l'écologie et l'économie : Promotion des Ecovillages)
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PERACOD	Programme pour la Promotion des Energies Renouvelables, de l'Electrification rurale et de l'Approvisionnement durable en Combustibles domestique
PF	Plateforme
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNB-SN	Programme National de Biogaz domestique du Sénégal
PNDL	Programme National de Développement Local
PNE	Programme National des Ecovillages
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (en anglais United Nations Environment Programme, UNEP)
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRECEMA	Projet de Restauration et de Conservation de l'Ecosystème Mangrove dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
PREFELAG	Projet de Restauration des Écosystèmes du Lac de Guiers
PREFERLO	Projet de Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo
PRODDEL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique et Financier
RNC	Réserves Naturelles Communautaires
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
PVM (MVP)	Projet des Villages du Millénaire (Millennium Village Project)
SENELEC	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SIE	System d'Information d'Energie
SNDES	Stratégie Nationale pour le Développement Economique et Social
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre au Sénégal
SRADL	Service Régional de l'Appui au Développement Local
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRDC	Service Régional de Développement Communautaire
SREL	Service Régional de l'Elevage
SRH	Service Régional de l'Hydraulique
SRP	Service Régional de la Planification
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAEL	Union des Associations d'Elus Locaux
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMN	Union des Maraîchers de Notto Gouye Diama
UNAS	Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal



## Lexiques

Lexiques	Définition	page
Ecovillage	<p>Robert Gilman a défini le concept “écovillage” en 1991<sup>1</sup> comme suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conçu à l'échelle humaine ;</li> <li>- dont résidence dispose de toutes les fonctions nécessaires à la vie ;</li> <li>- dans lequel les activités s'intègrent sans dommage à l'environnement naturel tout en soutenant le développement harmonieux des habitants ;</li> <li>- qui contribue au développement sain des êtres humains ;</li> <li>- qui pourrait être continué à l'avenir indéfini.</li> </ul>	2-1
Composante	<p>Dans le cadre du Programme national des Ecovillages, quatre (4) composantes ont été définies pour permettre aux différents acteurs de savoir clairement ce que signifie un « écovillage » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne gouvernance locale ;</li> <li>- Sécurité alimentaire ;</li> <li>- Energies renouvelables et préservation des ressources naturelles ;</li> <li>- Promotion du secteur privé et financement durable.</li> </ul>	2-3, 2-4
<p>Critères d'appréciation/ Inventaire des village/ Grade</p>	<p>En vue de concrétiser l'un des objectifs du Programme national des Ecovillages qui consiste à «établir une liste des villages à transformer en écovillage au niveau de chaque région (l'inventaire des villages) », des « critères d'évaluation des écovillages » ont été définis, au nombre de deux pour chacune des quatre composantes des écovillages relatées ci-dessus, soit au total huit critères. L'inventaire des villages sur la base de ces critères est en cours d'élargissement à toute les régions. Le présent Projet a pour sa part inventorié les villages de ses trois régions d'intervention.</p> <p>C'est à partir des résultats de l'inventaire des villages ainsi mis en place qu'un jugement global est fait pour certifier des villages comme étant des « écovillages », en les classifiant en quatre catégories qui sont désignées comme « Grades de certification des écovillages » suivant leur état d'accomplissement des critères de chaque composante.</p>	2-4, 3-8~10, 3-18
Certification des écovillages	<p>Les villages qui sont classés dans les catégories « Grade 2 » ou « Grade 1 », remplissant des critères d'appréciation correspondants, sont certifiés par l'ANEV comme étant des écovillages.</p>	2-4, 2-5, 3-8, 3-9 3-11,3-12
Act III	<p>Il s'agit de l'« Acte III de la décentralisation », une troisième réforme institutionnelle instaurée après les réformes de 1972 et de 1996, suite à laquelle la loi 2013-10 du 28 décembre portant Code général des Collectivités locales a été promulguée. Les principales modifications apportées dans le contexte de cette réforme sont les suivantes:</p> <p>(Auparavant, les collectivités locales étaient découpées en trois niveaux à savoir les Régions, les Communes (en zone urbaine) et les Communautés rurales)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le département est érigé en collectivité locale la plus proche du gouvernement central à la place de la région (La suppression de</li> </ul>	2-17~19, 3-48 Annexe 1

<sup>1</sup> cf. <http://www.context.org/iclib/ic29/gilman1/>

Lexiques	Définition	page
	<p>la région en tant que collectivité locale à large échelle, et la création des collectivités locales au niveau départemental)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Érection de toutes les communautés rurales en communes (Toutes les collectivités locales de base sont intégrées en « communes »)</li> <li>- Le transfert de ressources financières aux collectivités locales (départements, communes). Par exemple, un certain pourcentage des recettes fiscales de la TVA fait l'objet d'une distribution aux départements et aux communes comme une subvention)</li> </ul>	
<p>Plateform centrale / régionale</p>	<p>La création des plateformes au niveau national et régional a été déclarée explicitement dans le Programme national des Ecovillages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plateforme centrale a pour mission de promouvoir le Programme national des Ecovillages, et d'assurer à cette fin la coordination de la mise en œuvre des activités y afférentes. Elle est intégrée officiellement dans la structure organisationnelle de l'ANEV en tant qu'organe technique d'appui.</li> <li>- Le rôle attendu des plateformes régionales est une fonction de point focal permettant de mettre en relation la plateforme centrale et l'ANEV. En plus de cela, les PF régionales sont chargées de faire un compte-rendu de l'état actuel, un partage de techniques, une mise en œuvre de l'évaluation, etc. Au mois de juin 2015, elles sont établies dans 3 nouvelles régions en plus des 3 régions cibles du projet Ecovillages JICA.</li> </ul>	<p>3-1~8</p>
<p>Activités pilotes (AP)</p>	<p>Les activités pilotes (AP) du projet ont été mises en œuvre visant en principe à présenter un modèle de promotion du Programme national des écovillages à travers la collaboration avec les partenaires au développement ainsi qu'à servir de vitrine pour faire connaître les activités d'écovillages aux membres des plateformes régionales et aux populations locales. Il s'agit de cinq (5) activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AP1 : Promotion de l'agriculture dans la zone des Niayes ;</li> <li>- AP 2 : Vulgarisation des biodigesteurs dans la zone sylvopastrale ;</li> <li>- AP 3 : Promotion de l'apiculture dans le Delta du Saloum ;</li> <li>- AP 4 : Aménagement de l'environnement intégré autour des écoles primaires ;</li> <li>- AP 5 : Promotion d'une source d'énergie alternative au charbon de bois dans la vallée de Senghor (Delta du Saloum)</li> </ul>	<p>3-19~41</p>

## Taux de change

1 FCFA = 0.1723 yens japonais

(Taux de change de la JICA au mois de juillet 2016)

## Préface

Le présent rapport porte sur l'ensemble des activités qui ont été mises en œuvre pendant la période allant d'octobre 2012 jusqu'en fin juin 2016.

Le présent projet a contribué à la promotion des écovillages dans les trois régions cibles, à travers l'aboutissement des trois objectifs ci-dessous :

**Objectif 1** : *l'élaboration de plans directeurs régionaux des écovillages dans les trois régions cibles ;*

**Objectif 2** : *la mise en place des plateformes d'écovillages ;*

**Objectif 3** : *le renforcement des capacités de l'agence d'exécution et d'autres institutions concernées par la réalisation des écovillages.*

Concernant le premier objectif « l'élaboration de plans directeurs régionaux des écovillages dans les trois régions cibles », le travail a été effectué à plusieurs reprises depuis la deuxième année du projet. Les documents ont été élaborés par les plateformes régionales et ses comités techniques, et ont été ensuite approuvés par l'ANEV, la plateforme centrale et les membres du CCC (Comité Conjoint de Coordination) ou Comité de pilotage.

Relativement au deuxième objectif « la mise en place des plateformes d'écovillages », leur création a été explicitement mentionnée dans le Programme national des écovillages, et elles sont bien fonctionnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Quant aux plateformes régionales, les procédures de convocation ont été simplifiées par la participation et concours de différents organismes entre autres l'Agence régionale de Développement (ARD) et l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), permettant de mener des réunions sans aucune dépense opérationnelle. Aussi, un guide pour l'établissement et l'administration des plateformes a été élaboré avec les concours des membres des plateformes, dont le processus de validation et de distribution a été également terminé.

Et pour ce qui a trait au troisième objectif « le renforcement des capacités de l'agence d'exécution et d'autres institutions concernées par la réalisation des écovillages », l'ANEV a établi des plateformes dans trois différentes régions avec son personnel et ses propres fonds, et a lancé l'élargissement de l'inventaire des villages dans deux régions. En outre, les résultats obtenus sur les sites des activités pilotes commencent à être mis en valeurs au niveau d'autres sites du projet. Tout ceci témoigne d'une amélioration effective des capacités de l'organisme d'exécution. Le Projet a encouragé l'ANEV à poursuivre les activités qui nécessitent de prendre des dispositions budgétaires en collaboration effective avec d'autres organismes. Ceci a requis des actions concrètes des agents de l'ANEV, et a contribué par la suite à renforcer les capacités

de cette organisation et les capacités de ses agents.

Ainsi, tous les objectifs visés par le Projet ont été atteints. Et, en outre, des efforts ont été fournis au cours de la période de prolongation du Projet en vue d'établir une relation de collaboration entre l'ANEV, les plateformes régionales et les collectivités locales, à la suite de quoi les documents livrables du projet tel que le «répertoire des techniques et des approches d'écovillages » est bien positionné pour être utilisé efficacement par les collectivités locales pour l'élaboration et la réalisation de leurs plans de développement.

Le présent projet s'est engagé également à mener des activités de diffusion d'informations. Dans ce cadre, au niveau du Sénégal, il a réalisé une visite sur le terrain des membres de la Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée nationale, à la suite de laquelle un débat a été ouvert sur l'augmentation du budget relatif aux écovillages au sein de la réunion de commission techniques ainsi qu'à la plénière sur le budget du MEDD. Les activités d'information sont déployées activement aussi bien au niveau international, en participant au sommet mondial des écovillages, à la troisième conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, mais aussi à la vingt-et-unième Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21).



## Table des matières

<b>Carte : Zone d'intervention du Projet.....</b>	<b>i</b>
<b>Photos des activités.....</b>	<b>ii</b>
<b>Sigles et Abréviations.....</b>	<b>iv</b>
<b>Lexiques .....</b>	<b>vii</b>
<b>Préface.....</b>	<b>ix</b>
<b>Chapitre 1 Aperçu du projet.....</b>	<b>1-1</b>
1-1 Contexte.....	1-1
1-2 Aperçu du projet .....	1-2
1-3 Période d'exécution du Projet .....	1-2
1-4 Structure de mise en œuvre.....	1-3
(1) Organisme homologue du Projet.....	1-3
(2) Bénéficiaire .....	1-3
1-5 Zones d'intervention .....	1-4
1-6 Modèle logique du Projet.....	1-5
1-7 Processus de développement du Projet.....	1-6
<b>Chapitre 2 Contexte général de la politique des écovillages du Sénégal .....</b>	<b>2-1</b>
2-1 Politique des écovillages au Sénégal.....	2-1
2-2 Elaboration du Programme national des écovillages (2013-2022) .....	2-2
(1) Processus de validation du Programme national des écovillages.....	2-2
(2) Programme National des Ecovillages .....	2-3
2-3 Critères d'appréciation des écovillages/ Certification des écovillages.....	2-4
(1) Certification des écovillages.....	2-4
(2) Critères d'appréciation des écovillages.....	2-4
2-4 Aperçu de l'ANEV .....	2-6
(1) Objectif de l'organisation.....	2-6
(2) Système organisationnel.....	2-6
(3) Budget.....	2-8
2-5 Aperçu des autres politiques sectorielles .....	2-9
(1) Aperçu des politiques concernées à la promotion des écovillages .....	2-9
(2) Politiques nationales relatives à l'appui à l'égalité de genre .....	2-15
(3) Restructuration du système de l'administration locale .....	2-16
2-6 Tendances des principaux partenaires au développement.....	2-18
(1) Engagement du PNUD.....	2-19
(2) Banque Africaine de Développement .....	2-19
<b>Chapitre 3 Résultats obtenus .....</b>	<b>3-1</b>
3-1 Renforcement organisationnel au niveau du gouvernement central.....	3-1
(1) Etablissement du programme national des écovillages.....	3-1
(2) Rôles attendus de la plateforme centrale .....	3-1
3-2 Mise en place des plateformes régionales des écovillages.....	3-5
(1) Etablissement de la plateforme régionale des écovillages.....	3-5
(2) Renforcement du fonctionnement de l'administration des plateformes régionales des écovillages.....	3-7

3-3	Indicateurs d'évaluation des écovillages et critères de certification .....	3-8
(1)	Indicateurs d'évaluation des écovillages et inventaire des villages.....	3-8
(2)	Certification des écovillages.....	3-11
3-4	Etablissement des plans directeurs régionaux des écovillages .....	3-13
(1)	Grandes lignes des plans directeurs régionaux des écovillages .....	3-13
(2)	Processus de l'élaboration du plan directeur régional des écovillages .....	3-14
(3)	Situation d'accomplissement des critères d'évaluation des écovillages .....	3-16
3-5	Développement de technologies contribuable à la transformation en écovillage.....	3-19
(1)	Elaboration du répertoire des techniques et des approches pour les écovillages .....	3-19
(2)	Mise en œuvre des activités pilotes (AP) .....	3-19
(3)	Elaboration de «l'Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages ».....	3-41
3-6	Renforcement des capacités des organismes et des personnes concernés et collaboration avec eux.....	3-44
(1)	Principaux acteurs et renforcement de leurs capacités.....	3-44
(2)	Transfert à l'ANEV des résultats et activités des AP et leur pérenisation .....	3-46
(3)	Collaboration avec ARD et collectivités locales pour la promotion des écovillage .....	3-47
(4)	Renforcement de capacité des personnels de l'ARD et des collectivités locales .....	3-53
(5)	Formation intervillageoise en exploitant les sites d'AP.....	3-55
(6)	Formation au Japon .....	3-57
(7)	Réalisation de collaboration avec des autres structures .....	3-58
3-7	Tenue de la réunion du CCC (Comité de pilotage) .....	3-60
3-8	Activités publicitaires en utilisant différents médias.....	3-62
3-9	Autres impacts positifs .....	3-64
(1)	Saisie du nombre des écovillages.....	3-64
(2)	Elargissement des activités par le budget de l'ANEV .....	3-64
(3)	Impact à l'ANEV par la collaboration avec des autres structures .....	3-65
<b>Chapitre 4</b>	<b>Perspective.....</b>	<b>4-1</b>
4-1	Plateforme centrale .....	4-1
(1)	Durabilité du point de vue de l'administration .....	4-1
(2)	Durabilité du point de vue financier .....	4-1
4-2	Potentialité de développement autonome des plateformes régionales.....	4-1
(1)	Vérification du degré d'accomplissement des critères d'écovillage (ayant trait au classement en grade) et établissement d'un système de suivi de la transformation en écovillage de la région (actualisation de l'inventaire) .....	4-1
(2)	Possibilité de convoquer régulièrement des réunions des PF .....	4-2
(3)	Durabilité du point de vue financier .....	4-2
4-3	Etablissement de l'inventaire des villages et le système de certification.....	4-2
(1)	Cohérence avec les autres programme d'écovillages .....	4-2
(2)	Mise à jour des plans directeurs régionaux d'écovillages (mise à jour de l'inventaire des villages).....	4-3
(3)	Vulgarisation dans les autres régions.....	4-3
(4)	Collaboration avec les collectivités locales .....	4-4
(5)	Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes.....	4-4

## ANNEXE

## Figures et Tableaux

Figure 1 : Division des zones écogéographiques .....	1-5
Figure 2 : Modèle logique du Projet .....	1-6
Figure 3 : Processus de développement du projet.....	1-7
Figure 4 : Comparaison des composantes du programme national des écovillages .....	2-4
Figure 5 : Organigramme general de l'ANEV (Jusqu'au septembre 2015) .....	2-7
Figure 6 : Organigramme général de l'ANEV (après la restructuration d'octobre 2015).....	2-8
Figure 7: Relation entre la plateforme centrale et les plateformes régionales .....	3-2
Figure 8: Processus de la finalisation du Plan Directeur Régional des écovillages .....	3-15
Figure 9: Taux d'accomplissement des indicateurs dans les régions et départements .....	3-17
Figure 10 : Nomenclatures "par nature" liées à l'Ecovillage .....	3-53
Tableau 1: Aperçu des trois régions cibles.....	1-4
Tableau 2 : Critères d'appréciation des écovillages .....	2-5
Tableau 3 : Critères de certification des écovillages.....	2-5
Tableau 4 : Budget annuel de l'ANEV (FCFA) .....	2-9
Tableau 5 : Objectifs / contenus par filière agricole dans le PRACAS.....	2-12
Tableau 6 : Liste des plans d'action selon l'axe d'orientation relative à l'appui aux femmes.....	2-16
Tableau 7 : Organisation de l'administration locale (Octobre 2015).....	2-18
Tableau 8 : Répartition par région des écovillages dans le cadre des activités de l'ANEV et du Projet PNUD/FEM (en mai 2016) .....	2-19
Tableau 9 : Récapitulatif des rôles de la plateforme centrale.....	3-3
Tableau 10: Membres de la plateforme centrale .....	3-3
Tableau 11: Récapitulatif des rôles des plateformes régionales.....	3-5
Tableau 12 : Membres de la plateforme régionale .....	3-6
Tableau 13 : ONG et Projets ayant participé aux réunions de la plateforme dans chaque région.....	3-7
Tableau 14 : Critères d'appréciation des écovillages .....	3-9
Tableau 15 : Rubriques de l'étude (Description sommaire).....	3-10
Tableau 16 : Stratégies spécifiques pour la transformation des villages en écovillages .....	3-15
Tableau 17 : Situation d'accomplissement des critères d'évaluation par région et par département (%).....	3-16
Tableau 18 : Taux de certification écovillages dans les régions et départements.....	3-18
Tableau 19 : Aperçu des activités pilotes (AP) .....	3-21
Tableau 20 : Résultats de l'application à l'essai du système de crédit revolving .....	3-38
Tableau 21: Objectifs spécifiques de l'Outil.....	3-41
Tableau 22: Structure et aperçu de l'Outil .....	3-42
Tableau 23 : Documents livrables relatifs aux Activités Pilotes (APs).....	3-44
Tableau 24 : Rôles attendus des principaux acteurs et les approches pour le renforcement des capacités .....	3-45
Tableau 25 : Activités en collaboration avec les collectivités locales / Activités d'appui.....	3-54
Tableau 26 : Contenu de la formation réalisée au Japon.....	3-58
Tableau 27 : Collaboration réalisée au cours du Projet.....	3-59
Tableau 28: Protocoles relatifs aux activités pilotes conclus entre le Projet / ANEV et différentes structures.....	3-59
Tableau 29 : Organisation des réunions du CCC et des séminaires .....	3-60
Tableau 30 : Evolution des nombres d'écovillages certifiés par l'ANEV .....	3-64

Box 1 : Avis général de passation de marches république du Sénégal (Extrait) .....	2-21
Box 2 : Guide pour l'établissement et l'administration des plateformes des Ecovillages .....	3-4
Box 3 : Charpente du Plan Directeur Régional des Ecovillages.....	3-13
Box 4: Grandes lignes de l'atelier d'échange des expériences relatives à l'écovillage .....	3-48

# **Chapitre 1 Aperçu du projet**

## **1-1 Contexte**

Depuis son indépendance, le Sénégal a maintenu en permanence un haut niveau de stabilité politique et sociale, ce qui a permis de réaliser une croissance économique régulière. Cette croissance continue (4,1% en 2010) en dépit de la hausse du prix du pétrole et de la crise financière à l'échelle mondiale de ces dernières années. Cependant, le taux de pauvreté reste très élevé (à plus de 50%), malgré une légère baisse observée jusqu'en 2009.

D'un autre côté, tandis que l'économie se développe régulièrement, la disparité de niveau de pauvreté s'accroît entre le milieu urbain et le milieu rural. Cela s'explique par le fait que, les habitants en milieu rural représentant 54,8% de la population totale (13,508,715 d'après l'Agence National de la Statistique et de la Démographe en 2013) sont dépendants du secteur primaire qui est souvent influencé par les conditions naturelles telles que le climat, d'où la précarité de la vie et des revenus. De plus, l'insuffisance des dispositions assurant la gestion durable des ressources naturelles telles que l'eau et les forêts engendre des effets néfastes. En effet la diminution progressive des ressources naturelles et la dégradation des terres provoquent une baisse de productivité dans le secteur agro-pastoral et de la pêche, et par conséquent engendre davantage de pauvreté. Dans de telles circonstances, des problèmes sociaux se manifestent sous forme entre autres d'exode rural massif des jeunes (travailleurs migrants), qui provoquent non seulement encore une baisse de productivité en raison de la diminution de main-d'œuvre, mais aussi l'augmentation des pauvres dans le milieu urbain et l'accélération du dépeuplement des milieux ruraux.

Dans un contexte où le monde tend à promouvoir l'utilisation des énergies propres faisant face aux changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques en milieu rural est devenu un des intérêts politiques au Sénégal, d'autant que la situation socio-économique sus-décrite n'est pas séparable des enjeux environnementaux du point de vue globale. C'est dans ces circonstances que le gouvernement du Sénégal a établi le concept d'« écovillages », un nouveau modèle de développement économique intégrant le développement social, la lutte contre l'inégalité, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, et la mise en valeur de la potentialité locale. L'enjeu est de relever les défis en matière de développement rural durable, et notamment de développement humain durable en faveur de la population rurale. C'est ainsi que l'Agence National des Ecovillages (ANEV) a été créée en août 2008 visant la transformation de 14,000 villages en écovillages répartis sur l'ensemble du territoire national. Pour réaliser cette conception novatrice, un programme national intitulé « Programme des Ecovillages » avait été élaboré en juillet 2010.

C'est dans ce contexte que le gouvernement sénégalais a demandé au gouvernement japonais la mise en œuvre d'un projet d'étude de développement en vue d'élaborer un schéma directeur pour la promotion du programme national des écovillages. En réponse à cette demande, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude pour l'élaboration du plan détaillé en janvier 2012 et a défini, à travers une série de discussions avec les personnes concernées du gouvernement du Sénégal, un cadre du « Projet d'appui visant à propulser le développement rural en assurant l'harmonisation de l'écologie et l'économie : Promotion des Ecovillages » (ci-après désigné « le Projet » ou « PEJ (Projet Ecovillages/ JICA) »). Par la suite, vu la mise en application d'une nouvelle politique portant sur la promotion des collectivités locales (l'Acte III), la période des activités au Sénégal du Projet a été prolongée jusqu'en juin 2016 en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens de collaboration avec les collectivités locales pour la promotion des écovillages, et de faire des propositions.

## **1-2 Aperçu du projet**

### **Objectif global**

Promouvoir les « écovillages » dans les 3 régions cibles (Thiès, Fatick, et Louga).

### **Objectifs du projet**

- a) Élaborer des Plans directeurs régionaux des écovillages dans les 3 régions cibles ;
- b) Mettre en place des plateformes d'écovillages ;
- c) Renforcer les capacités de l'agence d'exécution et d'autres institutions concernées par la réalisation des écovillages.

### **Aperçu des activités**

- Mise en place des plateformes d'écovillages ;
- Elaboration des Plans directeurs régionaux des écovillages dans les trois (3) régions ciblées ;
- Elaboration d'un répertoire des techniques et des approches relatives aux écovillages ;
- Mise en œuvre et évaluation des activités pilotes ;
- Renforcement des capacités de l'agence d'exécution et d'autres institutions concernées.

## **1-3 Période d'exécution du Projet**

Le présent Projet a démarré en octobre 2012, pour une période de trois ans et six mois. C'est en novembre 2015 qu'un procès-verbal des discussions a été conclu avec le gouvernement du Sénégal pour des activités complémentaires, à la suite duquel la période d'exécution a été prolongée de 5 mois. Les délais d'exécution de chaque année contractuelle sont les suivants, comprenant la période de prolongement :

1 <sup>ère</sup> année:	Octobre 2012 - Septembre 2013 (12 mois)
2 <sup>ème</sup> année:	Novembre 2013 – Septembre 2014 (11 mois)
3 <sup>ème</sup> année (Avant l’amendement) :	Octobre 2014 – Mars 2016 (18 mois)
3 <sup>ème</sup> année (Période de prolongement) :	Avril 2016 – Août 2016 (5 mois)

## **1-4 Structure de mise en œuvre**

### **(1) Organisme homologue du Projet**

L’organisme homologue du présent projet est l’Agence Nationale des Ecovillages (ANEV) qui relève du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD<sup>2</sup>). Cette agence a été réorganisée à quelques reprises, et dernièrement en octobre 2015 (voir le détail dans le chapitre 2).

Le Directeur général de l’ANEV assume la responsabilité générale de la réalisation du projet en tant que Directeur du Projet, et le Chef de la Division Energies Renouvelables et Gestion des Ressources Naturelles, est responsable de la mise en œuvre en tant que homologue principal du projet, tels que cela est défini dans le procès-verbal des discussions (Record of Discussion - R/D). Aussi, les différents services de la direction technique, notamment le « Division Energies Renouvelables et Gestion des Ressources Naturelles », le « Division Sécurité Alimentaire » le « Division Bonne Gouvernance et Financement Durable » sont étroitement impliqués dans la mise en œuvre du projet.

L’ANEV, ne disposant pas d’antenne régionale, met en place par ailleurs un point focal au niveau de chacune des trois régions cibles depuis la deuxième année du projet, en collaboration avec les Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF) qui sont des services régionaux de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols, relevant également du MEDD. Ces points focaux sont des agents de l’IREF, désignés pour assurer des services relatifs entre autres à l’accélération de la mise en œuvre et le suivi du projet.

### **(2) Bénéficiaire**

- Agence Nationale des Ecovillages
- Membres de la plateforme centrale
- Membres des plateformes régionales (Régions de Fatick, Louga et Thies)
- Populations dans les activités pilotes (25 villages, 15.000 habitants)

---

<sup>2</sup> Depuis que l’ANEV a été mise en place, son ministère de tutelle a connu de fréquents remaniements. Concrètement, elle avait relevé du Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels (février 2010), puis du Ministère des Eco-villages, des Bassins de rétention, des Lacs artificiels et de la Pisciculture (août 2010), en suite du Ministère de l’Environnement et de la Protection de la Nature (juin 2011), et du Ministère de l’Ecologie et de la Protection de la Nature (juillet 2012) avant d’être placée sous la tutelle du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable qui a été créé en juillet 2014.

- Toutes les collectivités locales dans 3 régions cibles

## 1-5 Zones d'intervention

Les régions cibles du Projet sont les régions de Louga, de Fatick et de Thiès. Il est prévu que les résultats obtenus au niveau de ces trois régions, qui sont considérées comme « régions pilotes », seront vulgarisés et développés par l'ANEV dans les autres régions du pays.

Dans le Programme national des Ecovillages, le territoire national est découpé en huit zones écogéographiques<sup>3</sup> (Bassin arachidier, Niayes, Delta du fleuve Sénégal, Vallée du fleuve Sénégal, Zone sylvopastorale, Sénégal Oriental, Haute et moyenne Casamance et Basse Casamance) selon les caractéristiques environnementales, topographiques etc., et parmi celles-ci, le présent Projet vise notamment trois zones à savoir les zones du bassin arachidier, des Niayes et sylvopastorale (voir le Tableau 1).

**Tableau 1: Aperçu des trois régions cibles**

Région	Fatick	Louga	Thiès
Superficie	7.935 km <sup>2</sup>	24.847 km <sup>2</sup>	6.601 km <sup>2</sup>
Population (année 2010)	714.392	874.193	1.788.864
Densité de population	104 personnes/ km <sup>2</sup>	35 personnes/ km <sup>2</sup>	268 personnes/ km <sup>2</sup>
Ratio de la population en milieu rural (année 2013)	84,5 %	78,3 %	51,2 %
Nombre de communes (année 2015)	39	55	50
Précipitations annuelles	600-900 mm	200-500 mm	400-600 mm
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	68 %	57 %	78 %
Taux d'électrification en milieu rural (année 2007)	26 %	13 %	16 %
Division des zones éco-géographiques	Bassin arachidier, Delta du Saloum (Proposition du projet)	Bassin arachidier, Niayes, Zone sylvopastorale	Bassin arachidier, Niayes
Caractéristiques socio-économiques et culturels	La population est principalement constituée de Sérères et de Wolofs. L'agriculture, la pêche et la production de sel sont les principaux moteurs de l'économie locale.	Elevage extensif est activement pratiqué par Peuls. La densité de population dans la zone intérieure est faible, et il fait le développement de la zone faible.	L'urbanisation est en progrès avec secteur primaire -secteur économique des services

Sources : RGPHE2013 de l'ANSD, Site web du PEPAM, Système d'Informations de l'Energie en 2007 etc.

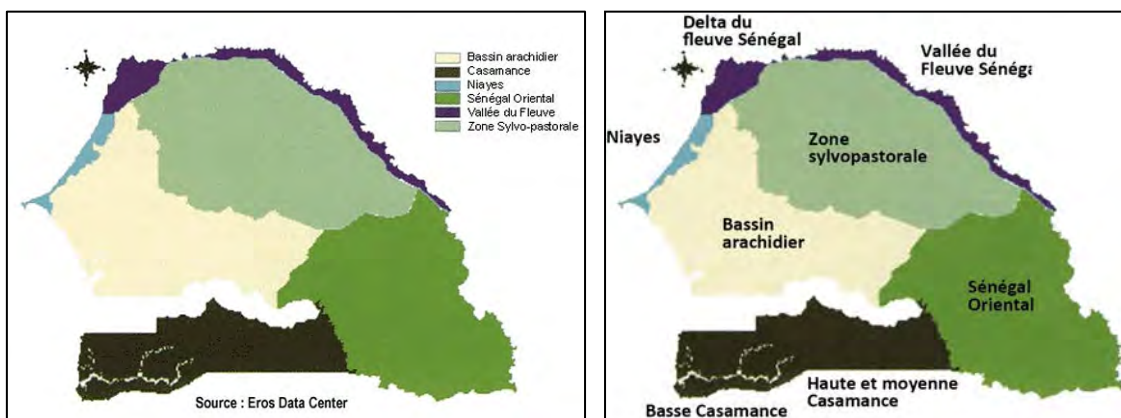
A noter qu'en dehors des zones énumérées ci-dessous, le Projet a décidé d'apporter son appui au Delta de Saloum, en le considérant de façon indépendante comme étant une zone particulière, en raison de la présence d'eau saumâtre et de la végétation de mangrove similaire à celle de la Basse Casamance. Cet immense delta est inscrit dans la liste des zones humides

<sup>3</sup> Le découpage du territoire national se fait généralement en six zones écologiques au lieu de huit. Dans le cas du Programme national des Ecovillages, le nombre des zones écologiques est de huit, du fait que le Delta du fleuve Sénégal et la Vallée du fleuve Sénégal sont considérés séparément selon leurs caractéristiques, ainsi que les Haute et moyenne Casamance et la Basse Casamance.



d'importance de la Convention de Ramsar et attire l'attention à l'échelle mondiale.

D'après le Programme National des Ecovillages élaboré en 2010, révisé en 2013, le Sénégal est divisé en huit (8) zones éco-géographiques selon leurs caractéristiques naturelles (Bassin arachidier, Niayes, Delta du Fleuve Sénégal, Vallée du Fleuve Sénégal, Zone sylvopastorale, Sénégal oriental, Haute et moyenne Casamance, Basse Casamance). Les trois zones éco-géographiques (Bassin arachidier, Niayes et Zone sylvopastorale) sont concernées par le Projet (Tableau 1). En plus de ces trois zones, il a été décidé de placer le Delta du Saloum comme une zone séparée dans le cadre de ce Projet. Le Delta du Saloum, situé dans la région de Fatick, est inscrit dans la liste des zones humides d'importance de la Convention de Ramsar, a une eau saumâtre et la végétation de mangrove similaire à la Basse Casamance.



**Figure 1 : Division des zones écogéographiques**

(en haut à gauche: classification en six zones écologiques, faite en général / en bas à droite : classification en huit zones écologiques dans le cadre du Programme national des Ecovillages )

## 1-6 Modèle logique du Projet

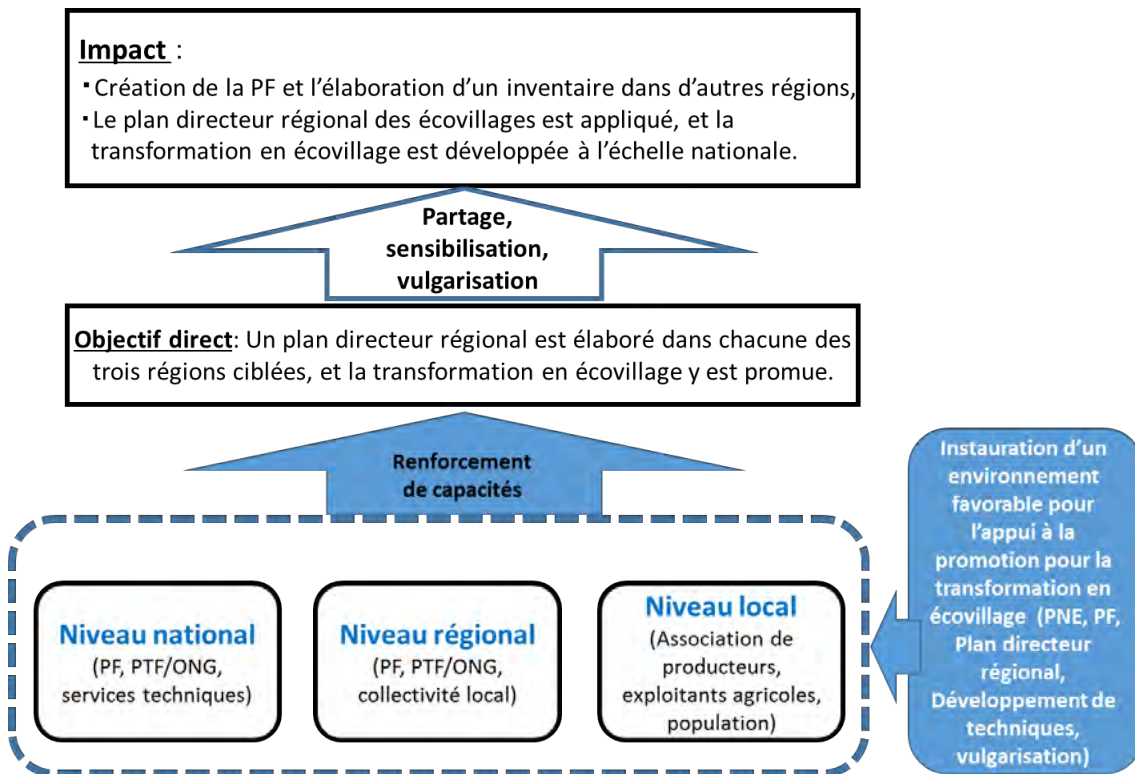
Nous présenterons ci-dessous un modèle logique pour la promotion des activités en matière de transformation en écovillage à l'échelle nationale.

Pour instaurer un environnement favorable à l'administration du Projet, un bon état perpétuel des plateformes nationale et régionales ainsi que le renforcement de compétences des acteurs concernés sont des questions d'importance cruciale. Pour cet objectif, le Projet s'engage au renforcement de capacités des acteurs en valorisant des expériences et des techniques capitalisées en matière d'écovillages, à travers l'intervention concertée dans les activités pilotes avec d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) et des structures déconcentrées au niveau local.

Le Projet vise l'élaboration du plan directeur régional des écovillages et la promotion pour la transformation en écovillage, dans les trois (3) régions ciblées. Au cours de chacun de ces processus, le Projet déploie les activités de renforcement de capacités des acteurs concernés,

et la promotion du Projet.

Il est attendu que les activités du Projet fassent ressortir les impacts positifs, tels que, la création de plateforme régionale dans les régions autres que les régions ciblées par le Projet, l'élaboration des plans directeurs régionaux des écovillages, etc. Ces impacts permettront de promouvoir la transformation de villages en écovillage dans d'autres régions et dans tout le pays.



**Figure 2 : Modèle logique du Projet**  
(PF : Platform, PTF : Partenaire technique et financier)

### 1-7 Processus de développement du Projet

Chronologiquement, le processus de développement du présent projet peut se résumer comme suit : Après le démarrage, il est établi des « cadres d'appui » au niveau central, avant de développer durant les deuxième et troisième années les différentes activités au niveau régional (l'établissement des plateformes régionales des écovillages, l'élaboration des plans directeurs régionaux d'écovillage, le développement des techniques relatives à l'écovillage et des activités pilotes). Le renforcement des capacités des acteurs concernés s'effectue à travers toutes ces périodes (Figure 3). Par ailleurs, pendant la période de prolongation, des engagements ont été pris pour trouver la possibilité de développer les écovillages en collaboration avec les

collectivités locales, vu la mise en application de la nouvelle politique « l'Acte III » portant sur les collectivités locales.

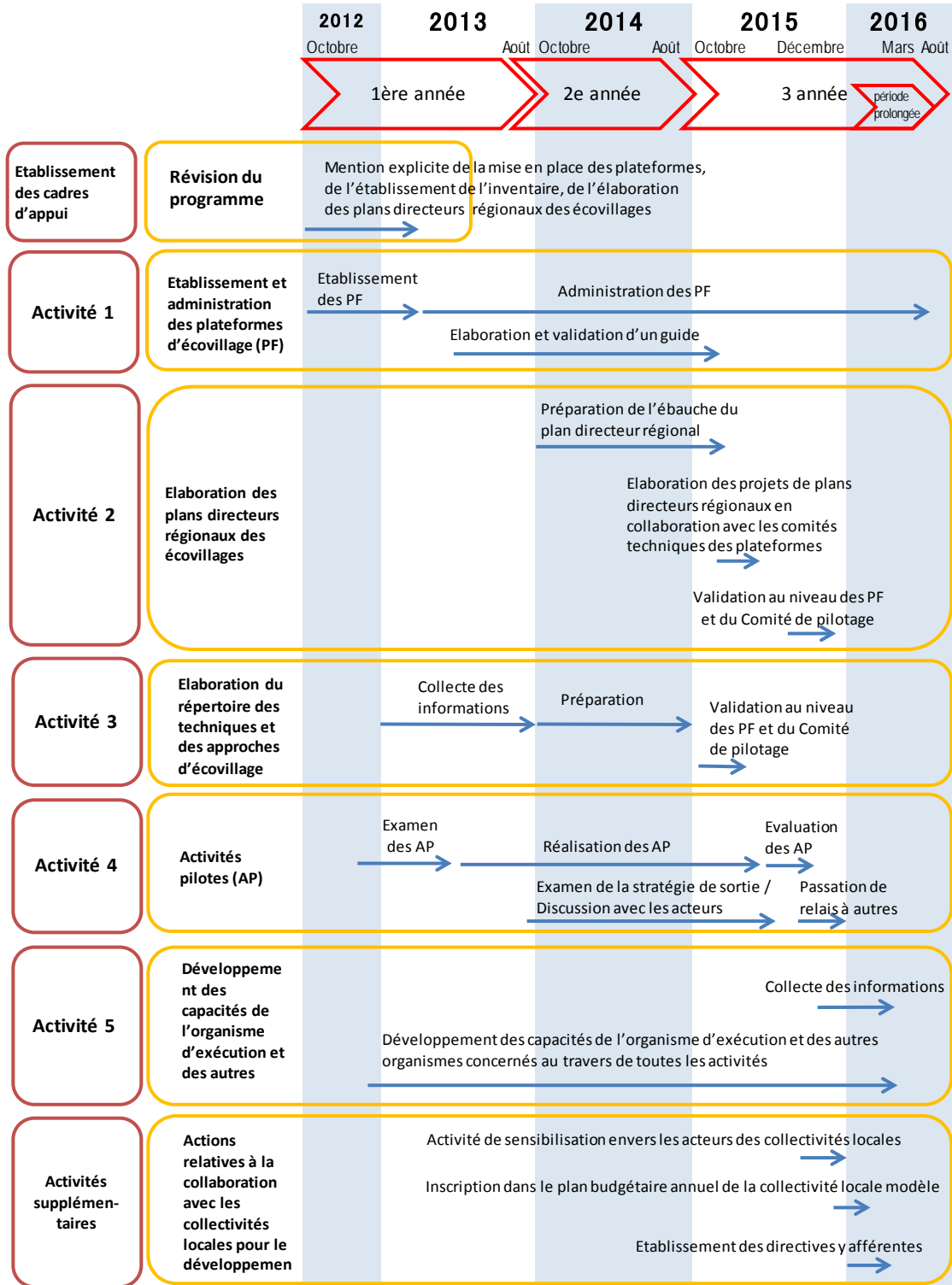


Figure 3 : Processus de développement du projet



## **Chapitre 2 Contexte général de la politique des écovillages du Sénégal**

### **2-1 Politique des écovillages au Sénégal**

Les problèmes d'environnement constituent aujourd'hui l'un des défis les plus importants à relever à l'échelle globale. Dès les années 1980, les progrès scientifiques ont permis de suppléer aux renseignements manquants pour compléter les différentes données d'observation qui ont suscité, partout dans le monde, un intérêt grandissant au problème environnemental que connaît notre planète. C'est en 1987 que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui avait été créée en 1984 sur une proposition du Japon, a publié son rapport « Notre avenir à tous » dans lequel la notion du « Développement durable » a été définie comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Ensuite, avec la fin de la guerre froide en 1989, les menaces militaires qui pesaient sur le monde jusque-là ont été substituées par celles des problèmes environnementaux mondiaux. C'est dans ce contexte que dès les années 1990, les différentes conventions cadres de collaborations internationales ont été conclues consécutivement l'une après l'autre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) à Rio de Janeiro, Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20) à Rio de Janeiro, etc.)

Ainsi, le monde est-il devenu de plus en plus conscient que les questions d'environnement sont des défis communs auxquels l'humanité doit faire face, d'où sont nés les différents concepts en matière d'urbanisme et d'environnement social. Ces tendances ont fait émerger le concept « écovillage », que Robert Gilman (Context Institute) a défini en 1991 comme suite<sup>4</sup> :

- conçu à l'échelle humaine ;
- dont la résidence dispose de toutes les fonctions nécessaires à la vie ;
- dans lequel les activités s'intègrent sans dommage à l'environnement naturel tout en soutenant le développement harmonieux des habitants ;
- qui contribue au développement sain des êtres humains ;
- qui pourrait être continué à l'avenir indéfini.

---

<sup>4</sup> Context Institute (<http://www.context.org/iclib/ic29/gilman1/>), consulté le 20 octobre 2015.

La prise de conscience des problèmes à l'échelle mondiale, décrite ci-dessus, a aussi amené le Sénégal à prendre en compte l'adaptation au changement climatique et le développement rural durable dans ses politiques en considérant ces concepts, comme des défis importants à relever. En effet, au Sénégal, les habitants des milieux ruraux qui représentent 54,8 % de la population totale du pays (13,508,715, selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie en 2013), dépendent de l'industrie primaire, vulnérable vis à vis des impacts environnementaux. La diminution des ressources naturelles, la dégradation des sols etc, entraînent progressivement la baisse de la productivité, et en conséquence aggrave la pauvreté. Dans de telles circonstances, pour faire face aux défis que pose le développement régional durable, agissant notamment dans le sens du développement humain durable en prenant en considération la population rurale, le Sénégal a établi la notion d' « Ecovillage » comme un nouveau modèle de développement économique intégrant les aspects du développement social, de la lutte contre l'inégalité, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en valeur des potentialités locales. A ce titre, l'Agence Nationale des Ecovillages (ANEV) a été créée en août 2008.

Par ailleurs, le Document « Plan Sénégal Emergent (PSE) », que le gouvernement du Sénégal a établi en février 2014 a entre autres comme principale orientation la « élargissement de l'accès au services sociaux de base et la couverture sociale, la préservation des conditions d'un développement durable », s'articulant autour de trois axes stratégique à savoir : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) Capital humain protection sociale et développement durable ; (iii) Gouvernance, institution, paix et sécurité.

Le programme des écovillages se place dans le cadre de l'axe 2 ci-dessus et dans une moindre mesure, aux deux autres axes, en tant qu'un des engagements concrets à prendre.

## **2-2 Elaboration du Programme national des écovillages (2013-2022)**

### **(1) Processus de validation du Programme national des écovillages**

L'ANEV a élaboré initialement un Programme national des écovillages sur 5 ans. Cependant, vu son articulation complexe et ses ambitions démesurée, il a été décidé de considérer les trois premières années comme une phase test. Par la suite, il a été prévu de réviser le programme national (étalé sur 10 ans, de 2013 à 2022) en intégrant les enseignements tirés de la phase test, et valider au titre de la version finale à travers de l'atelier de validation du ce programme.

## **(2) Programme National des Ecovillages**

Le Programme National des Ecovillages (PNE : version 2013) a fixé comme objectif global : « Assurer une sécurité alimentaire et énergétique durable tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement aussi bien au plan local et que global, en fournissant une meilleure qualité de vie au profit de la moitié des villages-centres du Sénégal », ayant comme objectif spécifique du programme la promotion des 4 composantes suivantes<sup>5</sup> :

- Bonne gouvernance locale ;
- Sécurité alimentaire ;
- Energies renouvelables et préservation des ressources naturelles ;
- Promotion du secteur privé et financement durable.

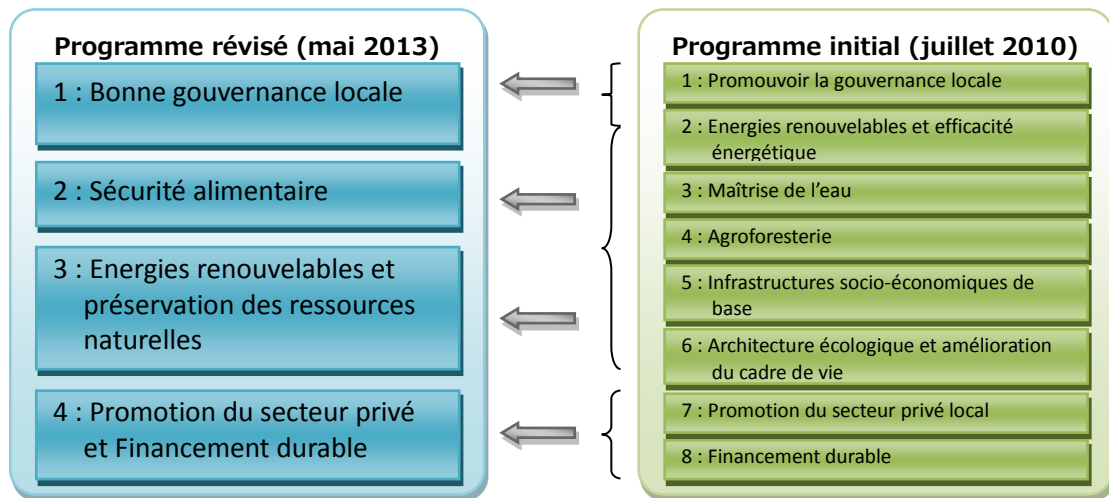
Ledit programme vise également les 4 objectifs intermédiaires ci-dessous :

- Elaborer un inventaire par région des villages à transformer et un plan d'actions pouvant mener à l'élaboration d'un schéma directeur des écovillages ;
- Définir le nombre de villages à réaliser dans les dix prochaines années ;
- Mettre en place les plateformes ou comité au niveau national et régional de mise en œuvre du programme ;
- Faire intervenir au moins cinq partenaires au développement par région pour renforcer le programme national des écovillages.

La modification majeure du Programme National des Ecovillages entre la version initiale (élaboré en 2010) et la version révisée en 2013 est que les huit (8) composantes d'écovillage qui définissent les initiatives pour la matérialisation des écovillages ont été consolidée en quatre (4) (Figure 4) En outre, « l'élaboration d'un inventaire par région des villages à transformer et un plan d'actions pouvant mener à l'élaboration d'un schéma directeur des écovillages » et « la mise en place des plateformes ou comités aux niveaux national et régional de mise en œuvre du programme » ont été inscrite dans les objectifs intermédiaires, et les indicateurs spécifiques pour chaque composante ont été intégrés dans le Programme.

---

<sup>5</sup> La version initiale du programme national consistait en 8 composantes, à savoir : (1) Promotion de la bonne gouvernance locale, (2) Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, (3) Maîtrise de l'eau, (4) Développement de l'agroforesterie, (5) Développement de l'infrastructures socio-économique de base, (6) Promotion de l'architecture écologique et amélioration du cadre de vie, (7) Promotion du secteur privé local, et (8) Financement durable. A l'issue d'une série de discussions, il a été conclu qu'il était nécessaire de simplifier ces composantes de manière à ce qu'elles incitent la participation des partenaires techniques et financières. Elles ont été restructurées pour bien représenter la notion d'écovillage.



**Figure 4 : Comparaison des composantes du programme national des écovillages**

## 2-3 Critères d'appréciation des écovillages/ Certification des écovillages

### (1) Certification des écovillages

Les critères de certification des écovillages ont permis de classer les villages en quatre (4) grades (niveau de transformation en écovillages), selon le degré d'accomplissement des critères d'appréciation (Tableau 2). Les villages qui remplissent tous les critères d'appréciation (grade 1 et 2) sont certifiés comme écovillage, et les villages de grade 3 et 4 sont les villages potentiellement cibles pour la transformation en écovillages<sup>6</sup>. Ces critères de certification ne sont pas explicités dans le PNE, mais sont intégrés dans la base de données de l'inventaire des villages afin d'extraire les villages cibles pour la promotion d'écovillage.

### (2) Critères d'appréciation des écovillages

Les « critères de certification des écovillages » ont été définis sur la base des informations de l'inventaire villages, ayant pour but de cerner l'état d'avancement de la transformation des villages en écovillages et d'identifier des villages pouvant être considérés comme étant des écovillages (Tableau 3). Les villages qui remplissent tous les critères sont classés dans la catégorie « Grade 2 », et les villages qui sont classés au grade 2 pendant au moins deux années consécutives seront passés au grade 1. Il a été retenu également que les villages qui sont classés au grades 2 (le grade 1 confirmant cet état) seront certifiés comme étant des écovillages. Les villages qui ne sont classés dans aucune des quatre grades sont catégorisés comme « autres ». Les plans directeurs régionaux des écovillages, dont une description est présentée plus bas,

<sup>6</sup> Il existe des villages qui ne peuvent être classés en grade. Une des missions de l'ANEV est « d'apporter son appui aux populations pour la transformation d'un village centre sur deux du Sénégal en écovillages et d'y promouvoir la gouvernance locale » tel que stipulé par le Décret portant création de l'ANEV, tous les villages dans le pays n'est pas forcément ciblés pour la transformation en écovillages.



visent à faire passer les villages des grades 3 et 4 au grade 2 et considèrent cela comme objectif prioritaire pour l'avenir immédiat.

**Tableau 2 : Critères d'appréciation des écovillages**

<b>Composante 1. Bonne gouvernance locale</b>	
1.1	(1) Des mécanismes fonctionnels de remontée des informations du village vers le conseil rural et/ou les services techniques déconcentrés existent.
1.2	(2) Un nombre d'organisations communautaires de base (ou autres types d'organisation) supérieur à deux (2) fonctionnels et dont l'expérience est de plus de deux (2) ans, existent dans les villages.
<b>Composante 2. Sécurité alimentaire</b>	
2.1	(3) Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a pu se nourrir correctement avec une fréquence de trois (3) repas par jour.
2.2	(4) Des actions de diversification de productions (agro-sylvo-pastorales) alimentaires existent dans le village.
<b>Composante 3. Energies renouvelables et préservation des ressources naturelles</b>	
3.1	(5) Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a eu facilement accès à la quantité minimale d'énergie nécessaire à un bon cadre de vie. (Les ménages du village peuvent trouver une source d'énergie suffisante en moins d'une heure.)
3.2	(6) Des activités de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (les activités de reboisement réussies, utilisation de foyers améliorés, ou source d'énergie alternative, etc.) existent.
<b>Composante 4. Promotion du secteur privé et Financement durable</b>	
4.1	(7) Le village dispose de moyens d'accès à la micro-finance pour la majorité de ses habitants et ou OCB.
4.2	(8) La majorité des habitants et/ou OCB du village ont assez de revenus pour couvrir leurs besoins sociaux de base.

La catégorisation en 4 grades de tous les villages répartis sur l'ensemble du territoire national, rendra possible le fait de cerner objectivement leur état d'avancement vers la transformation en écovillage. Les informations ainsi obtenues serviront d'indices permettant aux régions, aux départements, aux communes et à d'autres organes administratifs ainsi qu'aux collectivités locales d'identifier les points faibles à renforcer, constituant aussi des éléments de base pour fixer progressivement des objectifs. Elles pourront constituer en outre un outil précieux pour les partenaires au développements lors de la sélection des sites à intervenir dans le cadre de leurs projets d'appui.

**Tableau 3 : Critères de certification des écovillages**

<b>Grade</b>	<b>Critères de certification</b>
<b>1</b>	Village qui accomplit tous les critères d'appréciation des 4 composantes soit au total 8 critères, depuis au moins deux ans consécutifs
<b>2</b>	Village qui accomplit tous les critères d'appréciation des 4 composantes soit au total 8 critères
<b>3</b>	Village qui accomplit au moins 6 critères comprenant les critères 1.2, 2.1, 3.1 et 3.2 considérés comme des critères obligatoires.
<b>4</b>	Village remplissant 4 critères parmi lesquels 2 obligatoires, dont nécessairement le critère 1.2.
<b>Autres</b>	Villages non classés

## **2-4 Aperçu de l'ANEV**

### **(1) Objectif de l'organisation**

L'ANEV, une agence qui relève du Ministère de l'environnement et du développement durable, a été créée en 2008 par le décret n° 2008-981. Par la suite ses règles d'orientation et de fonctionnement ont été modifiées par le décret n° 2011-1395 du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Selon ledit décret, l'ANEV a pour mission de :

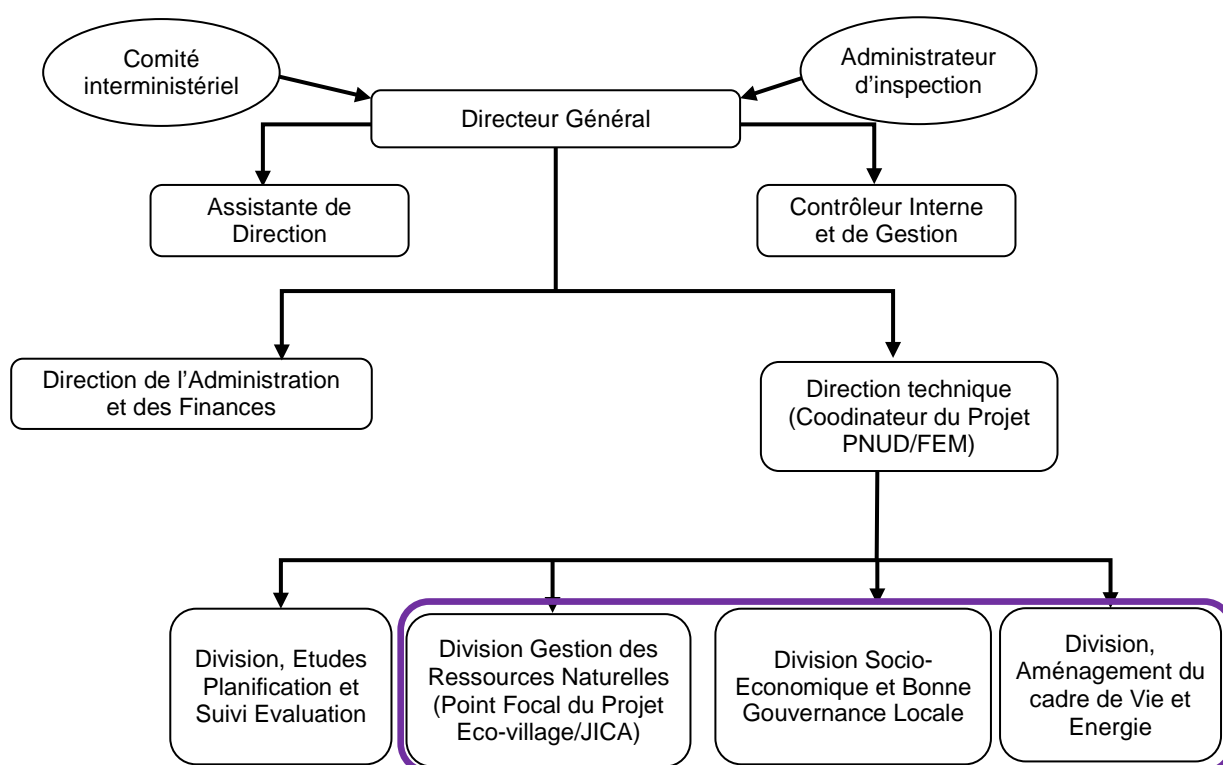
- créer des Ecovillages sur l'ensemble du territoire national ;
- apporter son appui aux populations pour la transformation d'un village centre sur deux du Sénégal en écovillages et y promouvoir la gouvernance locale ;
- promouvoir dans les écovillages : (i) l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; (ii) la maîtrise de l'eau pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable et de promouvoir le développement rural intégré et (iii) l'agroforesterie par la création de périmètres écologiques pour une restauration du couvert végétal, et le renforcement des capacités productives des terres et l'accroissement des revenus ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures sociales de base ;
- promouvoir un aménagement écologique et architectural adapté aux conditions et valeurs socioculturelles locales et une amélioration des conditions d'existence de populations ;
- assister les populations pour la vente de leurs produits excédentaires et promouvoir le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultant de la mise en place des écovillages ;
- aider au décloisonnement des villages et à la formation des villageois, notamment les jeunes et les femmes ;
- asseoir les voies et moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages.

### **(2) Système organisationnel**

Une restructuration de l'ANEV a eu lieu en octobre 2015. Les organigrammes d'avant et après la restructuration sont présentés dans les Figure 5 et 6 respectivement. Comme le montre la figure 2-3, l'ANEV est une structure de petite taille avec deux directions en dessous du Directeur général, à savoir la Direction technique et la Direction administrative et financière.

Elle ne dispose pas, contrairement à certaines agences nationales, d'antenne de représentation au niveau régional (mis à part les agents techniques chargés du suivi et de la promotion des écovillages qui sont attachés aux sites d'écovillage de concentration). L'effectif de son personnel est de moins de 30 incluant les agents techniques attachés aux différentes

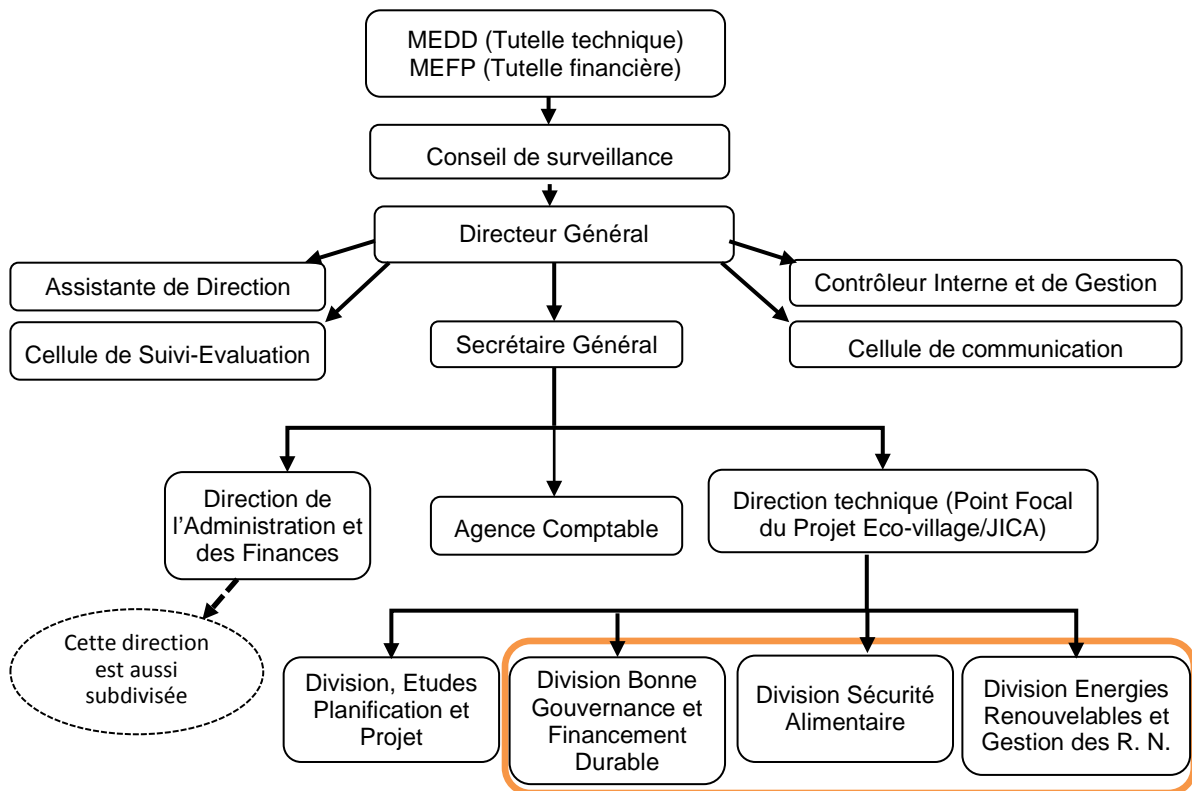
régions, les chauffeurs etc. Néanmoins la taille réduite de son organisation lui permet d'assurer la prompte prise de décision et une mobilisation flexible et performante du personnel. L'ANEV a déclaré la mise en place de la Plateforme centrale lors de la restructuration organisationnelle en octobre 2015 et a changé en même temps les noms des quatre divisions qui relèvent de la Direction technique en leur donnant les désignations plus proches aux quatre composantes du PNE. Ceci témoigne de la relation étroite établie entre cette structure et le présent projet et des répercussions sous différentes formes des résultats apportés par ce dernier.



**Figure 5 : Organigramme general de l'ANEV (Jusqu'au septembre 2015)**

En juin 2015 une restructuration consacre la subdivision du pays en six (06) zones sous la responsabilité d'un Chef de zone qui sera appuyé par des animateurs d'écovillages recrutés par l'ANEV. Il s'agit des zone de Saint-Louis et Louga, Zone de Dakar Thiès et Diourbel, Zone du bassin arachidier (Kaolack, Kaffrine et Fatick) zone de Matam (région de Matam), Zone Sénégal oriental (Tambacounda et Kédougou et Zone de Casamance (Régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou).

En outre, dans le cadre de la réalisation du présent projet, un point focal chargé entre autres du suivi des activités pilotes est mis en place dans les trois régions d'intervention, au sein de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) relevant du MEDD. Les indemnités de ces points focaux sont prises en charge par l'ANEV.



**Figure 6 : Organigramme général de l'ANEV (après la restructuration d'octobre 2015)**

L'ANEV a recruté 17 nouveaux animateurs des écovillages et a organisé une formation à leur intention en mars 2016, dans la perspective de la dynamisation des activités au niveau régional. Il est prévu de les affecter progressivement aux différentes régions.

### (3) Budget

Le Tableau 4 ci-dessous montre l'évolution du budget annuel de l'ANEV. Le montant total a augmenté ainsi que la proportion des frais des activités depuis l'année 2011 où un projet d'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial (désigné ci-après Projet Ecovillages/PNUD FEM) a démarré. Ceci s'explique par le fait que le budget dudit projet est consolidé avec le budget de l'ANEV.

Le montant total du budget est stationnaire en 2014 et reste autour de six cent millions de FCFA, du fait que l'ANEV prévoit davantage de fonds pour les frais des activités du présent projet. Ces budgets sont exécutés régulièrement depuis l'année 2013 pour couvrir les coûts faisant partie des frais des activités tels que les frais de carburant, les indemnités des points focaux des différentes régions etc.

Il convient de noter que le Projet PNUD/FEM mène des activités indifféremment des activités mises en oeuvre sur ressources propres de l'ANEV. Ainsi, le développement des écovillages avance au travers des activités du PNUD et de l'ANEV parallèlement.

**Tableau 4 : Budget annuel de l'ANEV (FCFA)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget annuel de l'ANEV	609.000.000	521.312.000	573.033.280	646.033.280	718.750.000	789.272.332	716.916.764
Coûts de fonctionnement	49%	42%	36%	32%	30%	71%	68%
Frais des activités	51%	58%	64%	68%	70%	29%	32%

Source : ANEV. Budget de 2016 seul est plan provisoire.

## 2-5 Aperçu des autres politiques sectorielles

Comme les organismes gouvernementaux impliqués dans les engagements liés à la promotion de l'écovillage, il y a les départements ministériels pour les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'énergie et l'éducation.

### (1) Aperçu des politiques concernées à la promotion des écovillages

#### 1) Politique du secteur de l'Environnement

La politique de développement dans le secteur de l'environnement du Sénégal est mise en œuvre conformément au droit de l'environnement et au document sur la politique sectorielle. Selon l'ancienne loi portant sur le Code de l'environnement adoptée en 1983, elle a défini comme enjeux prioritaires la mise en place des zones de protection de l'environnement ainsi que la lutte contre la pollution de l'eau, la pollution sonore et la pollution de l'air. Cependant, en tenant compte d'un intérêt croissant aux problèmes planétaires sur l'environnement et des engagements pris à l'échelle internationale en faveur de la protection de l'environnement, cette loi a été révisée. Selon la nouvelle loi portant sur le Code de l'environnement modifiée en 2001<sup>7</sup>, de nouvelles perspectives sont ajoutées. Il s'agit notamment la cohérence avec l'agenda 21, les plans nationaux connexes (le Plan d'action national pour l'environnement, le Plan d'action national pour la lutte contre la désertification, le Plan d'Action Forestier du Sénégal, la Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre sur les changements climatiques, le programme d'action sur la diversité biologique, le Plan d'action pour la protection de la couche d'ozone, le Plan de gestion des déchets dangereux, etc.), les dispositions législatives diverses (les lois portant sur la protection des forêts, le traitement des déchets, la prévention de la pollution de l'eau, le pétrole, la pêche, etc.) et le transfert de l'autorité administrative relative à la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales, etc.

Les politiques spécifiques sont promues conformément à la Lettre de politique sectorielle de l'environnement élaborée en 2009 et revue en 2016, à travers les services compétents du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (notamment, la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés, la Direction des Eaux, forêts, chasse et

<sup>7</sup> Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement

conservation des sols, la Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Aires Marines Protégées Communautaire).

L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal aujourd'hui est : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques. et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques».

Ces politiques sectorielles ont visé leur réalisation en 2015, bien que le MEDD ait jugé que le niveau d'atteinte est globalement satisfaisant, néanmoins, ledit Ministère a souligné quelques enjeux auxquels font face les acteurs concernés. Ces enjeux concernent : Des influences négatives aux écosystèmes en raison du changement climatique ; la dégradation et la déforestation ; le non-aménagement du réseau d'égouts et de l'équipement de traitement des déchets ; l'érosion côtière ; les lois et les règlements relatifs à la bio-sécurité, etc.

Les nouvelles politiques sectorielles, dont le lancement de l'exécution est pour 2016, ont pour objectif global de contribuer à la réalisation du Plan Sénégal Emergence (PSE) à travers le développement socio-économique durable et inclusif, à l'horizon 2025. A cette fin, ces nouvelles politiques sectorielles ont défini deux résultats attendus, à savoir, (1) Réduction des impacts négatifs découlant de la destruction de l'environnement et du changement climatique ainsi que la Réduction de la perte de biodiversité ; et (2) Application des principes de développement durable dans les politiques publiques (l'amélioration de la vie des peuples sénégalais, la valorisation des ressources existantes et disponibles, le résilience des couches vulnérables, l'utilisation adéquate des biens de consommation). Pour réaliser ces Résultats attendus, quatre (4) programmes<sup>8</sup> ont été proposés. Ce sont : i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, ii) la conservation de la diversité biologique et la gestion des aires protégées, iii) Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes du changement climatique, et iv) Pilotage, coordination soutien aux services, amélioration des connaissances, promotion du Développement durable et acteurs du secteur.

La « Promotion du développement rural en assurant l'harmonisation de l'écologie et l'économie » visée par le PNE et le présent Projet est cohérente avec les objectifs des politiques sectorielles en vigueur ainsi que leurs résultats : « (4) Promotion de l'amélioration des revenus de la population en combinant la conservation de l'environnement et la réduction de la pauvreté ». Egalement, cet objectif visé par le PNE et le Projet est pertinent avec l'objectif

---

<sup>8</sup> Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020 par Malick et Papa Samba Diouf, octobre 2015 (consulté l'avant-projet du document mis à disposition par C/P).

global, les deux Résultats attendus des nouvelles politiques sectorielles et 4 programmes susmentionnés. Le Projet pourrait certainement contribuer à la réalisation des politiques sectorielles.

## **2) Politique du secteur de l'énergie (Energie renouvelable)**

La politique de développement dans le secteur de l'énergie du Sénégal est mise en œuvre visant la réalisation de trois (3) objectifs définis dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, élaborée en 2008. Ces trois objectifs sont : l'approvisionnement perpétuel de l'énergie à bas prix avec garanti de qualité, la généralisation de l'utilisation de l'énergie moderne par la population, la réduction de la vulnérabilité face aux fluctuations des prix de pétrole. Comme moyen de réalisation des objectifs, l'Etat s'est engagé à la stabilisation de l'approvisionnement d'électricité par la SENELEC pour le partage stable et l'extension des services de l'électricité, ceci concerne la plupart de la politique nationale. A cela s'ajoute que l'Etat a visé l'amélioration du taux d'électrification des ménages en milieu rural. A cette fin, l'accent est mis sur la vulgarisation du combustible destiné aux foyers pour la cuisson au lieu de bois de feu, le développement des énergies renouvelables ou biocombustible. L'Etat a fixé pour objectif de relever la part de la consommation de l'énergie renouvelable à 15 % à l'horizon 2020 par rapport à la consommation totale de l'énergie domestique.

En vue de la réalisation de cette politique, de diverses initiatives sont mises en œuvre, telles que la vulgarisation des panneaux solaires et des appareils de cuisson améliorés à travers le soutien de la Banque mondiale : Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution, phase 2 (PROGEDE II, 2010-2016), et l'appui de la Coopération Technique Allemande (GIZ) : Programme pour la Promotion des Energies Renouvelables, de l'Electrification rurale et de l'Approvisionnement durable en Combustibles domestique (PERACOD, 2004-2016). D'autre part, le Programme National de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) a été mis en place en décembre 2009 au niveau de la Direction de l'énergie fossiles et du combustible domestique du Ministère de l'Energie, et il était chargé de la vulgarisation de biodigesteurs à usage ménager. Ce programme a achevé la phase pilote de quatre ans, et prévoit un plan de vulgarisation de biodigesteurs sur les cinq prochaines années à partir de 2015 pour 9500 installations à usage ménage et 500 à usage scolaire, dans 12 régions avec le financement de l'Union Européenne (UE).

Ces dernières années, le Plan Sénégal Emergent (PSE) élaboré en 2014 accorde une grande importance au secteur de l'énergie comme une base de la croissance économique nationale. En plus de l'approvisionnement stable en électricité et combustibles fossiles, ce plan met l'accent sur le développement des nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, etc.) en milieu rural et la promotion de l'utilisation du gaz butane et biogaz au niveau

des ménages.

Comme nous avons expliqué, les initiatives du PNB et du Projet sont cohérentes avec les politiques nationales du secteur de l'énergie, en particulier, l'amélioration de l'accès de la population rurale à l'énergie renouvelable.

### 3) Politique du secteur de l'Agriculture

L'agriculture occupe environ 60% de la population active au Sénégal. Cependant sa part dans le PIB national est marquée par la faiblesse, elle est de l'ordre de 13%. L'environnement de la production agricole affronte une situation préoccupante.

Le MAER place le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACS) au cœur des priorités politiques agricoles du Sénégal. Le programme a opté pour des filières agricoles, ainsi qu'une stratégie pour chaque filière agricole (objectif numérique, plan de promotion).

D'autre part, un Programme National d'Autosuffisance en riz (PNAR) a été élaboré en 2005, ayant pour objectif de produire 1.500.000 tonnes de riz (paddy) à l'horizon 2012 pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance. Cet objectif n'a pas été réalisé avant 2012. Aujourd'hui, le Sénégal est en train d'élaborer le PNAR2 et, a annoncé un nouvel objectif de production qui vise 1.600.000 tonnes de riz à l'horizon 2017.

**Tableau 5 : Objectifs / contenus par filière agricole dans le PRACAS**

Filière	Objectif	Contenu
Riz	L'autosuffisance en 2017	i) Amélioration de la production de semences et du rendement ; ii) Promotion de la riziculture pluviale dans le Sud (Bas fond et plateau et) ; iii) Mise en œuvre de la riziculture irriguée dans la Vallée du fleuve Sénégal (VFS)
Oignon	L'autosuffisance en 2017	i) Production de semences ; ii) Commercialisation de la production locale de contresaison
Arachide	La réalisation de la production de 1.000.000 T en 2017	i) Reconstitution des semences sur les 2 prochaines années ; ii) Création du système de chaîne de valeurs de semences ; iii) Mécanisation
Fruits et légumes	L'augmentation de la production de 10 % /an, Un volume d'exportation de 157.500 T aux pays de l'UE en 2017	i) Appui aux agro-industries ; ii) Promotion à la production / conditionnement/vente ; iii) Dispositifs fonciers et institutionnels pour agrandir la superficie de production

Source : PRACAS

D'autre part, un Programme National d'Autosuffisance en riz (PNAR) a été élaboré en 2005, ayant pour objectif de produire 1.500.000 tonnes de riz (paddy) à l'horizon 2012 pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance. Cet objectif n'a pas été réalisé avant 2012. Aujourd'hui, le Sénégal est en train d'élaborer le PNAR2 et, a annoncé un nouvel objectif de production qui vise 1.600.000 tonnes de riz à l'horizon 2017.



#### **4) Politique du secteur de l'Élevage (Apiculture)**

Le programme prioritaire du sous-secteur de l'apiculture est le Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture (PADA). Ce programme a été mis en œuvre entre 1998 et 2000 pour perpétuer les réalisations, en tenant compte des leçons tirées du passé où le développement de l'apiculture avait stagné depuis les années 70. A cet objectif, l'Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal (UNAS) a été mise en place par l'initiative engagée du PADA. D'autre part, le programme a contribué à former plus de 2000 apiculteurs, comme sous-traitant de l'Office Nationale de la Formation Professionnelle (ONFP). Depuis 2014, sa nouvelle phase a été lancée, en visant un meilleur développement de l'apiculture au Sénégal.

#### **5) Secteur de la microfinance (Filière Crédit renouvelable)**

Le secteur de la microfinance (MF) du Sénégal a été développé principalement par des donateurs et le gouvernement sénégalais qui jouent le rôle de locomotive, tout en suivant les tendances mondiales depuis la 2<sup>nd</sup>e moitié des années 1980, qui sont caractérisées par l'expansion des services financiers de petite échelle en faveur des personnes à faible revenu.

Tout d'abord, sous la direction de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), un cadre juridique sur la microfinance a été mis en place dans les années 1990 au début des années 2000. Puis, une base de promotion du secteur MF est progressivement implantée avec des dispositions institutionnels et des réseaux des systèmes de MF, après qu'une direction chargée spécialement de la promotion des politiques de diffusion de MF a été mise en place en 2003 au sein du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin.

Depuis 2006, les « politiques de promotion du secteur de la MF » ont été effectivement déroulées par le gouvernement sénégalais, avec pour finalité de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations, à travers l'amélioration de l'autonomie et la rentabilité des institutions MF et leur gestion saines et permanente. Ce processus s'est déroulé, en partenariat avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), le PNUD, le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), la Belgique, la Banque allemande de Développement (KfW), etc. Au 31 décembre 2014, on dénombre 383 institutions de MF formellement reconnues, 951 boutiques de MF, et 2.189.567 utilisateurs à l'intérieur du pays (environ 16% de la population totale). Le montant du prêt total s'élève à 25,9 milliards de FCFA, et le montant d'épargne atteint l'ampleur de 21,9 milliards 50 millions de FCFA<sup>9</sup>

Cependant, au Sénégal, on note une forte concentration des transactions, soit 85% de la valeur totale, chez les cinq (5) principales institutions de MF (CMS, PAMECAS, ACEP,

---

<sup>9</sup> Chambre de Commerce d'Industrie et d'agriculture de Dakar, « Bulletin d'Information Economique N° 984 du 15 au 30 septembre 2015 » ISSN N° 0860-4202

MICROCRED, IMCEC), avec l'appui de grande envergure du gouvernement et des bailleurs de fonds. Par contre, les institutions de MF à petite échelle en milieu rurale disposent peu de ressources, d'effectifs, ou de moyens de marketing. Par conséquent, les populations de la couche pauvre visées par les politiques de promotion du secteur, n'ont pas encore accès aux services financiers.

Cette situation s'explique aussi par la conscience prise par la couche pauvre du Sénégal par rapport à la MF. Selon les résultats de l'enquête sur l'utilisation des services de microfinances par les populations à bas revenus<sup>10</sup>, la moitié des populations actives du secteur informel n'ouvrent pas de compte dans une institution MF, « pour des raisons religieuses<sup>11</sup> ». La majorité préfère garder de l'argent dans sa résidence, ou le placer à l'élevage ou aux biens immobiliers, prêter et emprunter de l'argent au sein de la famille/proche, ou des amis.

Concernant les besoins et stratégies financières pour les futurs projets, les répondants du secteur informel projettent, en grande partie, de construire une maison, d'acquérir la terre et de créer une nouvelle activité génératrice de revenu. Les modes de financements envisagés pour ces projets sont majoritairement l'épargne et les revenus courants. 20% des répondants seulement étudient le crédit d'une institution de MF<sup>12</sup>.

Dans une telle situation de la vulgarisation de la microfinance, le personnel chargé de la MF du Ministère des Finances répond dans l'entretien : « Quelques initiatives du crédit revolving<sup>13</sup> ont été expérimentées dans le passé par des ONG, cependant, il y avait des problèmes tels que le retard ou le non-remboursement. Je ne connais pas de cas qui marche bien jusqu'à présent. » Ainsi, le crédit revolving est considéré comme domaine extrêmement ambitieux.

Il convient de noter que les orientations de la MF, y compris le crédit renouvelable, ont été formulées en 2006 et qu'elles seront réexaminées en 2015. Actuellement, un nouveau plan sectoriel est en cours de l'élaboration sous la coordination de la Direction de la promotion de la MF du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Nous suivons avec un grand

---

<sup>10</sup> Source: Résultats de la recherche par Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), 2013, "How do Low-Income People in Senegal Manage their Money?" (<http://www.cgap.org/blog/how-do-low-income-people-senegal-manage-their-money>)

<sup>11</sup> L'appropriation des intérêts est interdite selon l'enseignement de l'islam.

<sup>12</sup> Le document sur « Cartographie de la demande et de l'utilisation des services financiers par les populations à bas revenus au Sénégal » publiée en 2013 par le CGAP est disponible sur le web. <http://www.cgap.org/blog/how-do-low-income-people-senegal-manage-their-money>

<sup>13</sup> A titre d'indicatif, une ONG internationale, « Hanger Project » a démarré les activités en 1991 au Sénégal. Cette ONG a créé 17 pôles de développement rural intégré au Sénégal. Au cours des activités, elle a expérimenté le crédit revolving. En répondant à une question par le Projet, l'ONG explique « le taux de remboursement à l'époque était environ 20% ». Elle analyse la raison du retard ou non-remboursement par la faible responsabilisation de la population, « Même si l'on ne rembourse pas le fonds acquis par le gouvernement ou un bailleur de fonds, ce n'est pas puni »

intérêt ces nouvelles politiques et dispositions.

## **(2) Politiques nationales relatives à l'appui à l'égalité de genre**

Le soutien à l'égalité de genre au Sénégal est reconnu comme un des enjeux prioritaires des politiques nationales depuis l'application du Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP 2002-2005) qui a été formulé en Novembre 2002 ; ensuite il a été hérité par le DSRP II (2006-2010).

Pour une mise en œuvre plus opérationnelle des politiques, la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre (DEEG) créée en Septembre 2008 au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est au cœur de l'appui aux politiques d'appui à l'égalité de genre. En mars 2009, la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre au Sénégal (SNEEG, 2009-2015) a été élaborée. Cette stratégie avait pour finalité de projeter la réalisation de l'égalité des sexes dans les domaines institutionnel, socio-culturel, juridique et économique, ainsi que la mise en œuvre des mesures effectives en vue de la réalisation de l'égalité dans tous les projets de développement de l'ensemble des secteurs. Pour cette réalisation, des engagements relatifs au conseil, à la sensibilisation, aux sessions de formation et aux activités de plaidoyer auprès des institutions de recherche ou des organisations connexes<sup>14</sup> ont été planifiés.

Puis, dans la Stratégie Nationale pour le Développement Economique et Social (SNDES, 2013-2017) élaborée en 2013, des initiatives spécifiques pour l'appui au genre sont classées par ordre de priorité, en tenant compte de la pertinence avec les trois (3) axes d'orientation relatives à i) Croissance, Productivité, Création de richesses, ii) Capital humain, Protection sociale, Développement durable, iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité (Tableau 6).

Ces axes d'orientation ont été intégrés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui a été nouvellement élaboré en Février 2014 en raison de la prise de fonctions du nouveau Chef d'Etat en 2012. Le PSE vise à atteindre l'émergence du pays à l'horizon 2035 par le développement économique et social. A cet objectif, le PSE a fixé les orientations qui guideront l'État à s'engager dans la lutte contre les inégalités et la violence basée sur le genre, dans la vie sociale, la famille, le mariage et l'éducation, en vue de créer une société qui assure une meilleure implication des femmes dans l'ensemble des initiatives du développement national. En fait, les femmes jouent un rôle important dans les activités productrices, telles qu'agriculture et élevage, ou les activités économiques dans le secteur informel. Dans « le Plan d'actions prioritaires, PAP » (2014-2018) du PSE, les travaux liés à l'élaboration de la version actualisée de la SNEEG sont prévus au courant de l'année 2015, qui est l'année cible.

---

<sup>14</sup> Voir « Plan de mise en œuvre de la SNEEG, 2009-2015, mars 2009 » élaboré par la DEEG) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (2009).

En vertu des orientations politiques décrites ci-dessus, la région de Louga, région cible du Projet, est couverte par les projet/programmes financé par l'ONU Femmes<sup>15</sup>, le PNUD, la Belgique et le Luxembourg. Ces projets/programmes appuient la création d'organisations féminines, la maîtrise technique, etc. Ces projets/programmes souhaitent un partenariat avec l'ANEV, puisque c'est une approche des plus efficaces dans la transformation en écovillages à travers le renforcement de capacités des femmes.

**Tableau 6 : Liste des plans d'action selon l'axe d'orientation relative à l'appui aux femmes**

Axe d'orientation	Sous-secteur	Actions	Priorité
Croissance, Création de la richesse et Productivité	Infrastructure financière Services financiers	Favoriser l'accès des jeunes et des femmes au crédit	Elevé
	Secteur privé	Promouvoir la création et le développement d'entreprises par les femmes	Elevé
		Renforcer le capital en faveur de l'entrepreneuriat féminin	Milieu
Ressources humaines, Protection sociale, Développement durable	Éducation et formation	Renforcer la formation professionnelle des femmes	Milieu
	Santé et nutrition	Améliorer l'accès des femmes rurales aux soins de santé	Elevé
		Améliorer la nutrition des pauvres (enfants de moins de 5 ans, nourrissons et femmes enceintes)	Milieu
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	Genre et équité	Renforcer le dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille	Milieu
		Renforcer le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales	Elevé
	Justice, Droits humains et Etat de droit	Renforcer les sanctions pour l'atteinte des droits des femmes, des enfants et des minorités	Bas

Source: Tableau élaborée par le projet, en se référant à la Stratégie nationale pour le Développement économique et social (SNDES 2013 - 2017)

### (3) Restructuration du système de l'administration locale

Comme l'ancienne puissance coloniale, la France, ainsi que de nombreux autres pays, l'organisation administrative locale du Sénégal (auparavant, région → département → arrondissement → commune / communauté rurale) s'appuie sur deux architectures. Il existe une architecture par laquelle la représentation de l'Etat est assurée par un agent envoyé à chaque circonscription où les services administratifs sont mis en œuvre ; Il existe l'autre architecture fixée autour des collectivités locales dotées d'un statut juridique indépendante et de leur propre effectif et budget.

La Réforme de la décentralisation au Sénégal se réalise par deux processus : « déconcentration » et « décentralisation ». La « déconcentration des compétences » est un processus de l'élargissement des pouvoirs discrétionnaires des structures locales administratives au sein d'un même appareil administratif qu'est l'appareil d'Etat. Le « Transfert des compétences (décentralisation) » consiste à transférer des compétences de l'Etat vers des

<sup>15</sup> Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

collectivités locales.

Par l'application de la loi N°96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales<sup>16</sup>, des compétences dans neuf (9) domaines ont été transférées aux collectivités locales (région, commune, communauté rural). Ces 9 domaines sont les suivantes : Population, santé et bien-être social ; Environnement et gestion des ressources naturelles ; Education, alphabétisation et promotion des langues nationales, formation professionnelle ; Jeunesse, sports, loisirs ; Culture ; Planification ; Aménagement du territoire ; Urbanisme et habitat ; Gestion domaniale.

L'actuel Chef d'Etat, a pris ses fonctions en avril 2012, et il a lancé « l'Acte III de la décentralisation » en tant que la troisième réforme à la suite de celle de la décentralisation en 1972 et en 1996, et il a démarré une série des dispositions pour la réforme administrative. En pratique, en décembre 2013, la **loi N°96-06 du 22 mars 1996** portant sur Code des Collectivités locales a été abrogée, et la nouvelle **loi N° 2013-10 du 28 décembre 2013** portant Code général des Collectivités locales est instituée. Le Chef de l'Etat a entamé l'application effective de la réforme. Dans cette loi, les modifications majeures liées au Projet sont les suivantes (voir l'Annexe 1 pour plus d'informations sur « l'Act III de la décentralisation »).

- i. Le département est érigé en collectivité locale la plus proche du gouvernement central à la place de la région (La suppression de la région en tant que collectivité locale à large échelle, et la création des collectivités locales au niveau départemental)
- ii. Érection de toutes les communautés rurales en communes (Toutes les collectivités locales de base sont intégrées en « communes »)
- iii. Le transfert de ressources financières aux collectivités locales (département, commune). Par exemple, un certain pourcentage des recettes fiscales de la TVA fait l'objet d'une distribution aux départements et aux communes comme une subvention)

Basé sur ladite loi, les élections locales sénégalaises se sont déroulées le 29 juin 2014. Des conseillers départementaux et des conseillers municipaux ont été élus au scrutin sur tout le territoire, et des nouveaux conseils départementaux ont été mis en place.

Pour l'administration territoriale, l'État a disposé des chefs de circonscription (gouverneur, préfet, sous-préfet) à chaque niveau des circonscriptions administratives. Les chefs assurent, en tant que représentant direct du premier ministre et des ministres, le conseil et la

---

<sup>16</sup> Cette Loi a été modifiée par les lois n° 2002-15 du 15 avril 2002 et n° 2004-21 du 25 août 2004

supervision sur les structures déconcentrées locales (des services à compétences nationales à l'échelon territorial) et aussi appliquent un système de supervision légale sur les collectivités locales.

Au niveau du ministère, chaque ministère instaure des services déconcentrés de l'Etat aux niveaux région, département et, dans certains cas, au niveau d'arrondissement, où des agents (des fonctionnaires nationaux) sont affectés pour exécuter des affaires administratives de chaque secteur. En octobre 2015, au Sénégal, on dénombre 14 régions, 45 départements 123 arrondissements comme circonscription administrative ; et 557 communes comme collectivité locale.

**Tableau 7 : Organisation de l'administration locale (Octobre 2015)**

Circonscription administrative	Déconcentration		Décentralisation		Nombre
	Structure de la représentation de l'Etat		Collectivité locale		
			Code des Collectivités locales en 1996	Code général des Collectivités locales en 2013	
Région	<b>Gouverneur</b>	Services régionaux	<b>Région (Conseil régional)</b>	-	14
Département (ville)	<b>Préfet</b>	Services départementaux	Collectivités locales à proximité de la population	<b>Département (Conseil départemental)</b>	45
Arrondissement	<b>Sous-préfet</b>	Agents d'arrondissement		-	123
Commune /Communauté rurale	-	-	<b>Commune (Conseil municipal)</b>	<b>Commune (Conseil municipal)</b>	557
	-	-	<b>CR (Conseil rural)</b>		
Village, quartier	Chef de village, Chef de quartier		Comunalisation universelle, Elargir les compétences des CL de base.		environ 14.000

Source : élaboré par le Projet en se référant aux documents suivants

- Loi No2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales
- DECRET No 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attribution des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village, modifié par le décret No 96-228 du 22 mars 1996.
- « Rattachement des communes aux autorités administratives », Direction Général de l'Administration Territoriale, Ministère de l'Intérieur.

## 2-6 Tendances des principaux partenaires au développement

Les alinéas ci-après présentent les différents engagements pris par les partenaires au développement travaillant pour les écovillages au Sénégal.

## (1) Engagement du PNUD

Le PNUD est en train de mettre en œuvre le Projet Ecovillage PNUD/FEM<sup>17</sup>, en retenant l'ANEV comme agence d'exécution du projet. Dans ce cadre, il a été convenu préalablement entre l'ANEV et le PNUD que l'intervention directe du projet se limite aux activités de protection et de préservation des forêts et de la biodiversité en vue de développer les écovillages. Autrement dit, ce projet met en place un système qui permet d'aboutir à la transformation des villages en écovillages en associant les activités de l'ANEV et celles du PNUD. Il convient de noter que si le nombre d'écovillages réalisés par l'ANEV/PNUD a augmenté de manière fulgurante en 2014, cela est attribuable au fait que ledit projet réalise des écovillages centre qui polarisent une ensemble de villages avoisinants. Par ailleurs, l'ANEV est en train d'établir des inventaires des villages sur les régions de Tambacounda et de Kédougou. Avec les résultats de ces inventaires, il est estimé qu'environ 400 écovillages seront réalisés sur l'ensemble du territoire sénégalais à la fin de l'année 2016.

A noter que des villages, au nombre de 193 écovillages répartis sur tout le territoire national, sont certifiés en date de mai 2016 sur la base des critères de certification (Tableau 8).

**Tableau 8 : Répartition par région des écovillages dans le cadre des activités de l'ANEV et du Projet PNUD/FEM (en mai 2016)**

Régions	Nombre	Région	Nombre
Dakar	1	St Louis	6
Thies	12	Matam	38
Louga	7	Kedougou	13
Fatick	13	Tambacounda	13
Diourbel	1	Ziganchor	12
Kolda	8	Sédhiou	3
Kaolack	66	<b>TOTAL</b>	<b>193</b>

Source : ANEV

## (2) Banque Africaine de Développement

### 1) Aperçu

Une intervention concertée entre l'ANEV et la BAD est résumée dans les lignes qui suivent.

La planification du projet de Restauration des Fonction Ecologiques et Economiques du Lac de Guiers (PREFELAG) sous financement de la BAD ayant pour objectif de protéger les écosystèmes du Ferlo a été lancée en 2012. Au lancement, le siège de la BAD a présenté des

<sup>17</sup> Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes proximité des aires protégées du Sénégal (Ecovillages)

conditions qui doivent être remplies par un projet/programme éligible. Ce sont « l'amélioration de la disponibilité en eau du lac de Guiers (pour l'approvisionnement en eau potable à la ville de Dakar) », et « l'optimisation des conditions de vie de la population dans les villages aux alentours ». Depuis, le bureau de la BAD au Sénégal était dans la recherche d'un PTF qui conforme aux conditions requises.

D'autre part, le séminaire du PEJ s'est tenu à Dakar en décembre 2012, où la BAD y était invitée. Son représentant BAD a émis les vœux de collaborer avec l'ANEV/PEJ, ce qui a valu le lancement d'une démarche de planification de projet qui a fait objet de concertations répétées.

Après plusieurs modifications apportées au contenu planifié, l'avant-projet a été élaboré. L'avant-projet intégrant les activités des écovillages a fait l'objet de discussions avec l'Office du Lac de Guiers (OLAG) qui a manifesté un grand intérêt à aller avec l'ANEV dans la mise en œuvre de ce projet. Ces discussions piétinent encore malgré un contenu consensuel des contours du Projet articulé autour de :

- Villages cibles : villages aux alentours du lac de Guiers (5 villages- centre et villages avoisinants : population bénéficiaire estimée : 6.000 habitants) ;
- Durée d'exécution du projet : 4 ans + 1 an (suivi) ;
- Maître d'œuvre : ANEV et Plateformes régionales ;
- Coût total : 330.000.000 FCFA (5,7 millions de yens) ;
- Activités : Toutes les activités proposées par ANEV sont en étude.
- Résultats attendus : Promouvoir la transformation des villages cibles et des villages avoisinants en écovillage.

## **2) Situation actuelle / difficultés / mesures (provisoire)**

Une convention entre l'ANEV et l'OLAG est en train d'être préparée. Après la conclusion de cette convention, le projet devra être mis en œuvre. Vu l'importance des fonds utilisés et la diversité des acteurs concernés, les capacités de l'ANEV en matière de gestion du projet constituent une question préoccupante et suscite une certaine appréhension. A cet égard, le plan de mise en œuvre prévoit un budget pour l'emploi des ressources humaines externes en vue d'assurer une gestion adéquate du projet.



### **Box 1 : Avis général de passation de marches république du Sénégal (Extrait)**

Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques du Lac de guiers (PREFELAG)

1. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) pour un montant de 11,2 milliards FCFA, un don du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) d'un montant de 0,639 milliards de FCFA, qui viennent s'ajouter à sa participation comme contrepartie au titre du BCI de 2,111 milliards, afin de financer le Projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economiques du Lac de Guiers (PREFELAG).
2. Le projet vise la restauration des écosystèmes du Lac de Guiers afin de garantir de façon durable la performance des systèmes de production et leur résilience vis-à-vis du changement climatique. Les objectifs spécifiques du projet sont : i) l'amélioration des conditions de stockage et de la qualité de l'eau au sein du lac afin de satisfaire l'ensemble des usages (eau potable, agriculture, pêche, pisciculture, abreuvement des animaux etc.); ii) la remise en eau de la réserve spéciale d'avifaune du Ndiael (RSAN) afin de faire revivre une zone humide patrimoine mondial de la convention de Ramsar aujourd'hui inscrite sur le registre de Montreux au titre des sites en danger.
3. Le projet comprend les trois composantes suivantes: (i) Amélioration de la dynamique hydrologique du système du lac de Guiers. Elle regroupe l'ensemble des travaux devant permettre d'améliorer la disponibilité, l'hydraulicité, la qualité de l'eau et les conditions de vie des populations riveraines; (ii) Renforcement des capacités qui comporte les activités d'organisation et de formation, en direction des usagers et des décideurs locaux en vue d'obtenir leur adhésion à la gestion intégrée des ressources en eau mais également leur participation à la gestion de l'espace communautaire jouxtant la réserve d'avifaune du Ndiael. Elle comprend également le renforcement des capacités des cadres et techniciens des institutions parties prenantes au projet de manière à améliorer leurs capacités d'intervention auprès des populations locales. et (iii) Gestion du projet consacrée à la coordination de l'ensemble des activités techniques, administratives et financières.

OFFICE DU LAC DE GUIERS (OLAG) Projet : PREFELAG

### **3) Impact attendu**

Des impacts escomptés par la mise en œuvre du projet sont les suivants. Il est présumé que le projet peut apporter des impacts extrêmement importants.

- Renforcement de capacités de l'ANEV ;
- Bonne performance / promotion de l'ANEV ;
- Création d'un modèle d'intervention concertée entre l'ANEV et d'autres structures concernées et la plateforme régionale ;
- Augmentation du nombre des écovillages.



## **Chapitre 3 Résultats obtenus**

### **3-1 Renforcement organisationnel au niveau du gouvernement central**

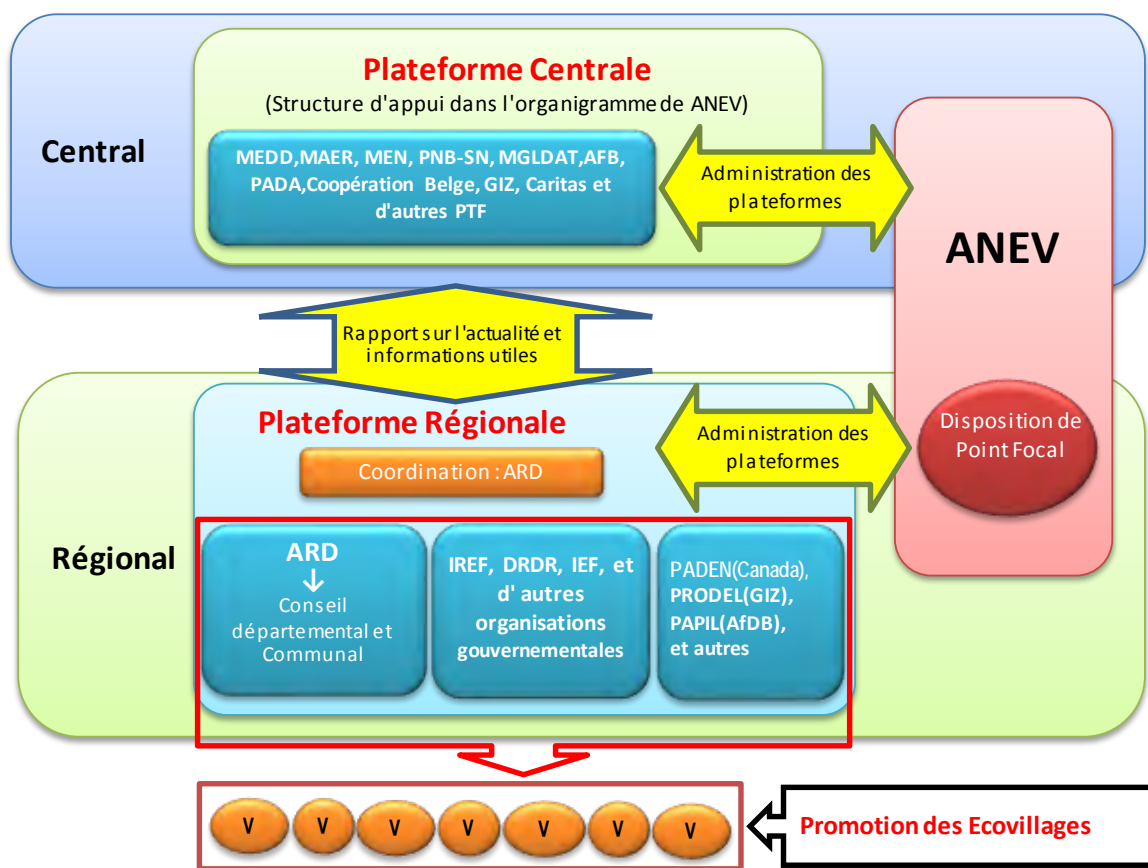
#### **(1) Etablissement du programme national des écovillages**

Un programme national des Ecovillages avait été préparée en juillet 2010 et testé sur trois (03) ans, avant le commencement du présent projet. Ledit programme a été révisé prenant en compte les conseils techniques donnés par l'équipe du projet et au travers des discussions entre les acteurs concernés, pour être plus réaliste et plus compréhensible (huit composantes qui avaient été proposées ont été revues et regroupées pour en constituer quatre, identification des huit critères d'appréciation des écovillages). Le programme a été finalisé en mai 2013 sous le nom du Programme national des écovillages (programme décennal 2013 - 2022) et approuvé par la suite par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. On peut dire que la validation de ce document est le premier fruit important auquel le présent projet a fortement contribué à sa réalisation. A noter que les plans de travaux annuels des activités du présent projet sont élaborés et mis en œuvre sur la base de la version finale du programme national.

#### **(2) Rôles attendus de la plateforme centrale**

La création de la plateforme centrale des écovillages (désignée ci-après la «plateforme centrale» a été déclarée explicitement dans le Programme national des Ecovillages. La plateforme centrale, en étant considérée comme organe technique d'appui, est chargée de la coordination de la mise en œuvre des activités pour la promotion du Programme national des Ecovillages. Pour propulser le Programme national des Ecovillages, la collaboration et la coordination intersectorielle sont indispensables. A cet égard, il est attendu que la plateforme centrale assure la coordination entre les partenaires au développement et les divers organes concernés, et joue un rôle central dans la collecte et la diffusion d'informations, la recherche du financement etc. La plateforme centrale a été effectivement mise en place au cours de la première année du présent Projet, et sa première réunion a été organisée en août 2013. La figure 7 indique la relation entre les plateformes créées au niveau national et au niveau régional respectivement, à la date d'octobre 2015.

Dans le programme national des écovillages l'ANEV organise une réunion de la plateforme centrale en collaboration avec la JICA et le PNUD/FEM, pour promouvoir le développement rural intégré et durable et il peut être espérer comme mentionné plus haut, qu'elle assume les appuis techniques et le contrôle en matière de gestion de la plateforme.



**Figure 7: Relation entre la plateforme centrale et les plateformes régionales**

Concrètement l'appui technique et le contrôle en matière de gestion de la plateforme devront être assurés par l'organisme. Le projet Ecovillages JICA mettra en valeur la plateforme centrale au maximum, en collaboration avec la JICA etc.

La plateforme centrale est une organisation pérenne dont les activités se prolongeront au-delà de la période de mise en œuvre du projet. C'est un organe officiel dont les objectifs, le rôle, les membres et la structuration sont définis dans le Programme National des Ecovillages.

Lors de la réforme organisationnelle de l'ANEV, effectuée en octobre 2015, cette plateforme a officiellement été proposée comme une entité à part entière impliquée dans la mise œuvre des activités de l'ANEV. Cette modification peut être comptabilisée parmi les réalisations majeures du Projet Les membres qui constituent la plateforme centrale, en octobre 2015, sont présentés dans le Tableau 10.

A la suite de cette réforme, l'ANEV a sollicité auprès du MEDD la signature d'un arrêté portant création et fonctionnement de la plateforme centrale des Ecovillages.

**Tableau 9 : Récapitulatif des rôles de la plateforme centrale**

Rôles	Activités imaginées
Lieu de partage des informations	- Informations sur les campagnes, sur les projets. (notamment des nouveaux projets) - Informations techniques utiles. (Répertoire des techniques)
Lieu de diffusion des informations	- Informations et propositions de plans venant du niveau régional seront partagées dans le ministère, et seront reflétées dans la répartition des budgets etc. - Information des bailleurs de fonds et des ONG concernés de l'utilité du programme des écovillages afin de les inciter à participer.
Contrôle en matière de gestion à l'égard des plateformes régionales	- Examen des ébauches de plans préparées par les plateformes régionales, et leur formulation de conseils. - Coordination au niveau central, pour une meilleure collaboration entre différents organismes du niveau régional.
Contrôle à l'égard de la gestion de l'ANEV et le Projet/ Ecovillages JICA	- Conseils à l'égard des défis que connaissent les acteurs du projet. - Conseils concernant la manière de diffuser les informations et la manière d'obtenir des budgets.
Lieu de promotion de la participation au programme des écovillages	- Espoirs nourris que chaque ministère aura son propre budget (notamment pour les campagnes) et que des budgets seront attribués aux plans proposés par les régions. - Présentation de l'utilité des activités d'écovillages auprès des bailleurs de fonds et des ONG concernés.

**Tableau 10: Membres de la plateforme centrale**

Plateforme centrale		
Président	Représentant du Ministère en charge des Écovillages	
Rapporteur	Directeur général de l'ANEV	
Membres	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Directeur des Eaux, Forêts Chassées et de la Conservation des Sols, Directeur des Parcs Nationaux, Directeur de l'Environnement et des Établissements Classés, Directeur des Aires Marines Protégées Communautaires, Directeur de la Planification et de la Veille Environnementale, Directeur des Financements Verts et du Partenariat
	Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables	Directeur des Énergies Renouvelables
	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Directeur de l'Agriculture, Directeur de l'Horticulture
	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	Directeur de l'Élevage
	Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Directeur des Collectivités Locales
	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Directeur de l'Équipement et de la Maintenance, Directeur des Bassins de rétention et des Lacs artificiels
Autres	Représentants d'ONG et programmes partenaires	

Source : Arrêté ministériel portant création de la plateforme centrale (provisoire)

Au cours de la deuxième année du projet, un « guide pour l'établissement et l'administration des plateformes d'écovillage », synthétisant les objectifs, les fonctionnements et les orientations en matière d'administration des plateformes centrale et régionales, a été élaboré (en septembre 2014). L'élaboration de ce document a été faite en concertation entre les acteurs du projet, de l'ANEV et du comité technique des plateformes des écovillages des trois régions d'intervention. Pour sa finalisation, des efforts ont été déployés pour collecter un large

éventail d'opinions auprès des acteurs sur le terrain, en vue de réaliser des directives pratiques et opérationnelles.

Pendant la période de l'élaboration de ce guide, une ébauche a été préparée et partagée à l'occasion de la première réunion des plateformes dont la mise en place à l'initiative de l'ANEV a été lancée dans trois régions (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et programmée dans quatre régions (Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou,). Le document a été finalisé en tenant compte des commentaires recueillis auprès des plateformes.

**Box 2 : Guide pour l'établissement et l'administration des plateformes des Ecovillages**

- Chapitre 1 Contexte: Concept d'Ecovillage, Le Programme National des Ecovillages
- Chapitre 2 Historique et missions des Plateformes
- Chapitre 3 Fondements et Objectifs du Guide
- Chapitre 4 Processus d'Elaboration du Guide
- Chapitre 5 Etablissement de la Plateforme centrale
- Chapitre 6 Etablissement de la Plateforme Régionale
- Chapitre 7 Administration de la Plateforme Régionale

Depuis lors, les plateformes, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, sont administrées suivant ce guide finalisé. Une description sommaire de son contenu est présentée dans le Tableau 11. L'Annexe 2 récapitule les réunions de la plateforme qui se sont tenues jusqu'ici.

Avant la mise en place de la plateforme centrale, la réaction à l'appel pour la promotion des écovillages de la part des ministères et d'autres organisations concernées, travaillant dans le domaine de l'environnement ou du développement rural, était faible. Mais après sa mise en place, au fur et à mesure que les acteurs concernés devenaient conscients de son efficacité, leur participation et leurs interventions étaient de plus en plus actives. En octobre 2015, le PNUD, la FAO, le PAM et la BAD y participent en tant qu'organisations internationales. Aussi, des ONG sont membres des plateformes des régions cibles du projet, et parmi elles, ENDA (PF Thiès), UICN, Caritas, World Vision (PF Fatick) participent également à la plateforme centrale. Ainsi, l'opportunité est grandissante pour le partage des informations et pour la collaboration. On peut dire, pour résumer, que le fait de diffuser activement des informations sur l'avancement et les résultats des activités pilotes du projet à travers la plateforme centrale a contribué à faire comprendre l'efficacité de celle-ci aux différents partenaires du développement.

## 3-2 Mise en place des plateformes régionales des écovillages

### (1) Etablissement de la plateforme régionale des écovillages

Le Programme National des Ecovillages (PNE) explicite la création des plateformes régionales des écovillages (dénommée ci-après « PF régionale »). Le rôle attendu des plateformes régionales est une fonction de point focal permettant de mettre en relation la plateforme centrale et l'ANEV. En plus de cela, les PF régionales sont chargées de faire « un compte-rendu de l'état actuel, un partage de techniques, une mise en œuvre de l'évaluation », en particulier, le PNE a pour fonction de « rendre capable l'application des techniques devant être testées, appliquées et vulgarisées dans les zones d'intervention de l'ANEV ». Les rôles concrets et les activités à mener sont finalisés dans le « Guide pour l'établissement et l'administration des plateformes des écovillages ». L'aperçu est présenté dans le Tableau 11. La PF régionale est un réseau d'exécutants au niveau de terrain, qui est le réseau le plus près du Projet. Ainsi, le Projet a considéré que la PF régionale est un mécanisme d'accompagnement de déploiement des activités de l'ANEV.

**Tableau 11: Récapitulatif des rôles des plateformes régionales**

Rôles	Activités imaginées
Lieu de partage des informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations sur les campagnes, sur les projets en cours de réalisation (notamment des nouveaux projets)</li> <li>- Informations techniques utiles (Répertoire des techniques)</li> <li>- Partage des informations obtenues sur les sites</li> </ul>
Lieu de diffusion des informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion à l'extérieur des informations obtenues au niveau des plateformes, afin de promouvoir la participation au programme des écovillages.</li> <li>- Information des bailleurs de fonds et des ONG concernés de l'utilité du programme des écovillages afin de les inciter à participer.</li> </ul>
Lieu de promotion de la collaboration entre les différents organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des actions à mener en collaboration entre les plateformes régionales, afin de faire émerger des effets synergiques.</li> </ul>
Lieu de valorisation de l'inventaire des villages / Lieu de collecte de données actualisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes membres rapporteront annuellement à la plateforme les données des résultats des activités menées sur les sites. Ces données seront transmises, après le dépouillement, à l'ANEV (le renouvellement des données se fera au niveau de l'ANEV)</li> </ul>
Lieu d'élaboration du PDRE (suivant la proposition des activités des plateformes régionales : les détails sont rapportés dans le chapitre 5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque organisme administratif se réfère aux propositions venues des plateformes régionales en matière d'activités pilotes. Ainsi ces propositions seront reflétées dans le plan régional sectoriel que chaque organisme établit annuellement, sur la base duquel le programme régional des écovillages sera élaboré.</li> </ul>

Il est stipulé dans les arrêtés des gouverneurs de régions portant création des plateformes régionales que l'ARD joue le rôle de Coordonnateur, tandis que le secrétariat est assuré par l'IREF. Les membres de la plateforme sont constitués de l'ARD, des services techniques déconcentrés et d'autres structures (ONG et PTF) agissant dans la région. La liste des membres de chaque région est présentée ci-dessous.

**Tableau 12 : Membres de la plateforme régionale**

		<b>Fatick</b>	<b>Louga</b>	<b>Thiès</b>
Président		Gouverneur ou son représentant	Gouverneur ou son représentant	Gouverneur ou son représentant
Vice-président		Président du conseil régional	Président du conseil régional	Président du conseil régional
Coordonnateur		Directeur de l'Agence Régional Développement	Directeur de l'Agence Régional Développement	Directeur de l'Agence Régional Développement
Secrétariat		IREF	IREF	IREF
Membre				Président du Conseil régional
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC)	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC)	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC)
	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Direction Régionale Développement Rural (DRDR)	Direction Régionale Développement Rural (DRDR)	Direction Régionale Développement Rural (DRDR)
	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales			Service Régional de l'Élevage (SREL)
	Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Service Régional de l'Appui au Développement Local (SRADL) Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT)	Service Régional de l'Appui au Développement Local (SRADL), Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT)	Service Régional de l'Appui au Développement Local (SRADL), Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT)
	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Service Régional de l'Hydraulique (SRH)	Service Régional de l'Hydraulique (SRH)	Service Régional de l'Hydraulique (SRH), Direction Régionale de l'Assainissement (DRA)
	Ministère de l'Éducation Nationale	Inspection d'Académie (IA)	Inspection d'Académie (IA)	Inspection d'Académie (IA)
	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal	Médecin Chef de la région médicale		Médecin Chef de la région médicale
	Ministère de l'Économie et des Finances	Service Régional de la Planification (SRP)	Service Régional de la Planification (SRP)	Service Régional de la Planification (SRP)
	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat			Direction Régional Urbanisme (DRU)
	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Service Régional de Développement Communautaire (SRDC)		Service Régional de Développement Communautaire (SRDC)
			Représentant de l'INP	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), Représentant régional de SENELEC, Représentant de UAEL, Représentant de FNGPF, Représentant de Cellule Inter ONG, et projets et programme qui travaillent dans les régions (BARVAFOR, PADEN, etc.)
Autres*2		Participation comme observateurs	Sur invitation	

Note\*1 : Le conseil régional a été supprimé à la suite de la restructuration de l'administration locale en juin 2014 (Acte III de la décentralisation), et a été remplacé par le conseil départemental.

Note\*2: L'arrêté du gouverneur comporte un article qui précise les membres (y compris le président et le secrétariat).

Source : arrêtés de Fatick, de Louga et de Thiès

Le Tableau 13 présente une liste d'ONG et d'autres projets et programmes ayant participé aux réunions des plateformes dans les trois régions cibles. Leur participation a été particulièrement déterminante au début du projet car ayant permis un échange actif d'informations techniques, notamment pour la conception des activités pilotes.



**Tableau 13 :ONG et Projets ayant participé aux réunions de la plateforme dans chaque région**

<b>Fatick</b>	
ONG	Caritas Kaolack, Femme, Enfance et Environnement, World Vision, WAAME
Projet	PAPIL (BAD), PRECEMA (Belgique), PRODEL(GIZ)
<b>Thiès</b>	
ONG	Plan International, FONGS, ENDA, Coopérative des producteurs de la zone de Niayes
Projet	PADEN (Canada), BARVAFOR (Belgique), PRODEL, Projet Écovillages (PNUD-FEM)
<b>Louga</b>	
Projet	Projet des Villages du Millénaire (PVM), PADEN (Canada), PREFELAG (BAD), Projet Écovillages (PNUD-FEM)

Note : En août 2015

**(2) Renforcement du fonctionnement de l’administration des plateformes régionales des écovillages**

L’orientation de base et les démarches à suivre pour administrer les plateformes régionales sont synthétisées dans le « guide pour l’établissement et l’administration des plateformes » relatées plus haut. Les rôles des plateformes régionales consistent entre autres à établir et mettre à jours le plan directeur régional des écovillages (PDRE), à assurer la coordination entre différents organismes, à collecter et diffuser des informations, et à chercher des financements pour promouvoir la réalisation dudit plan directeur. Il s’agit concrètement de s’adresser à des organismes concernés au niveau régional pour les impliquer, d’organiser des réunions périodiques (deux fois par an) et inviter les différents acteurs à y participer, de diffuser des informations obtenues à travers des activités pilotes du projet, de collecter des informations sur les activités de différents organismes concernés, et d’assurer la coordination en vue de réaliser des activités en collaboration avec ceux-ci.

Durant la première année du projet, chacune des plateformes régionales a travaillé pour établir une base de collaboration avec des partenaires du développement concernés (organisations internationales et ONG). En outre, des discussions ont été tenues sur les activités pilotes à mener et les zones à cibler. Une partie des activités pilotes ont démarré en devançant les autres. Pendant la deuxième année, des discussions sur les « Directives pour l’établissement et l’administration des plateformes » ont été finalisées. Les débats ont été approfondis aussi sur l’élaboration des PDRE. Le répertoire des techniques et des approches, pour lequel le présent projet prévoit d’apporter une assistance technique, a fait également l’objet des discussions consécutives. En ce qui concerne l’administration des plateformes, des engagements ont été pris pour simplifier les modalités de fonctionnement, et de réduire les coûts relatifs à la convocation des réunions, en perspective de la phase post projet. En effet, auparavant, les agents de l’ANEV affectés au projet et l’équipe du projet n’avaient d’autre solution que de contacter chaque membre de l’ARD et de la plateforme lorsqu’il y avait lieu d’organiser une réunion de la plateforme. Mais depuis la deuxième partie de la deuxième année du projet, autrement dit à

partir du moment où la signification et les avantages de la présence de la plateforme ont été largement connus, il suffit à l'ANEV d'appeler l'ARD au téléphone en lui communiquant le besoin de convoquer la réunion, pour que celle-ci prenne des dispositions logistiques telles que la mise à disposition d'une salle de réunion. Ceci peut être considéré comme un progrès réalisé dans le renforcement des capacités de gestion au niveau de chaque organisme concerné. Du point de vue des coûts, les dépenses de l'ANEV et de l'ARD relatives à l'organisation des réunions se réduisent progressivement du fait, entre autres, de la prise en charge des frais de transport par chaque organisme participant, qui est stipulée par les règlements.

Les appuis aux plateformes pendant la troisième année du projet ont été axés sur l'identification des défis à relever concernant leur administration au niveau de chaque région et les mesures d'amélioration. Des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises notamment sur les questions de la budgétisation, l'ancrage des systèmes institutionnels et la mise à jour de l'inventaire des villages. Les contenus des rencontres des plateformes régionales durant l'exécution du Projet sont indiqués à l'Annexe 3.

L'ANEV a par ailleurs jeté les bases de création, par ses propres moyens, la plateforme régionale dans trois régions à savoir les régions de Ziguinchor, de Sédhiou, et de Kolda en se référant au Guide pour l'établissement et l'administration des plateformes. Elle est en outre en train d'en préparer la création dans six autres régions<sup>18</sup>.

### **3-3 Indicateurs d'évaluation des écovillages et critères de certification**

#### **(1) Indicateurs d'évaluation des écovillages et inventaire des villages**

Comme cela est mentionné dans le chapitre 2, le présent projet a défini en collaboration avec l'ANEV les « Indicateurs d'évaluation des écovillages » en vue d'établir un inventaire des villages pour chaque région du pays. Le Tableau 14 montre les huit critères définis ainsi que leur abréviation. A noter que parmi ces huit indicateurs, ceux qui doivent obligatoirement être atteints pour la certification d'écovillages sont désignés comme critères obligatoires.

En ce qui concerne les sources de données pour la définition de ces critères, il a été décidé d'utiliser les données quantitatives provenant d'enquêtes sous forme d'interview auprès de chefs de villages (ou représentants de villages) au niveau des communautés rurales, compte tenu du fait qu'il n'y a guère d'informations statistiques au niveau rural et que la fiabilité des données existantes est faible. Et de plus, il n'est pas réaliste, du point de vue de temps et du budget, de penser à la collecte des données détaillées de tous les villages dont le nombre s'élève à plus de cinq mille dans les trois régions sans compter ceux des autres régions.

---

<sup>18</sup> Kédougou , Tambacounda , Matam , St. Louis, Kaffrine et Kaolack

**Tableau 14 : Critères d'appréciation des écovillages**

Obligation	Critères
<b>Composante 1. Bonne gouvernance locale</b>	
○	1.1 Des mécanismes fonctionnels de remontée des informations du village vers le conseil rural et/ou les services techniques déconcentrés existent.
○	1.2 Un nombre d'organisations communautaires de base (ou autres types d'organisation) supérieur à deux (2) fonctionnels et dont l'expérience est de plus de deux (2) ans, existent dans les villages
<b>Composante 2. Sécurité alimentaire</b>	
○	2.1 Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a pu se nourrir correctement avec une fréquence de trois (3) repas par jour.
	2.2 Des actions de diversification de productions (agro-sylvo-pastorales) alimentaires existent dans le village.
<b>Composante 3. Energies renouvelables et préservation des ressources naturelles</b>	
○	3.1 Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a eu facilement accès à la quantité minimale d'énergie nécessaire à un bon cadre de vie. (Les ménages du village peuvent trouver une source d'énergie suffisante en moins d'une heure.)
○	3.2 Des activités de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (les activités de reboisement réussies, utilisation de foyers améliorés, ou source d'énergie alternative, etc.) existent
<b>Composante 4. Promotion du secteur privé et Financement durable</b>	
	4.1 Le village dispose de moyens d'accès à la micro-finance pour la majorité de ses habitants et ou OCB
	4.2 La majorité des habitants et/ou OCB du village ont assez de revenus pour couvrir leurs besoins sociaux de base.

### 1) Réalisation de l'étude d'inventaire des villages

L'inventaire des villages des trois régions cibles a été établi en utilisant les critères ci-dessus définis. Une enquête a, pour ce faire, été menée en ciblant toutes les communautés rurales sous forme d'interview en utilisant des questionnaires (d'avril à mai 2013, sous un contrat de sous-traitance). Comme cela a été expliqué plus haut, afin de recueillir les informations sur tous les villages concernés le plus efficacement possible dans un délai limité, l'enquête s'est effectuée en invitant des représentants de villages en les regroupant par communauté rurale et en interviewant groupe par groupe, au lieu de visiter les villages un par un. Des informations de base sur les villages ont été recueillies en plus des informations ayant trait aux critères d'évaluation des écovillages et, de ce fait, le nombre total de questions a atteint une centaine. (Voir Tableau 15)

Au début, subsistaient des difficultés auprès de certaines communautés rurales mais au finish, les cent onze (111) regroupées par les trois régions ont été touchées dans leur intégralité.

Cependant, il a été constaté au cours de la mise en œuvre des activités que certains des résultats de jugement avaient des incertitudes<sup>19</sup>. Le projet a alors effectué une étude de vérification de l'inventaire durant sa troisième année en coopération avec l'ANEV. Cette dernière étude a été menée par des membres de la plateforme régionale ayant des connaissances

<sup>19</sup> Il y a des cas, dans certains milieux ruraux, où deux repas sont considérés comme "suffisants" pour une journée, etc.

approfondies sur les critères d'évaluation d'écovillage, en visitant effectivement 97 villages de grade 2 (voir Annexe 4) pour vérifier les données de l'inventaire en question (en juin 2015).

**Tableau 15 : Rubriques de l'étude (Description sommaire)**

Catégorie		Rubriques de l'étude
Situation générale	Nombre d'habitants, Profession	Démographie, Composition ethnique, Ratio hommes-femmes, Partenaire, Profession, Production agricole, Utilisation d'engrais, Irrigation, Bétail, Revenu moyen.
	Education	Nombre d'écoles, Nombre de classes, Bâtiments scolaires, Toilettes.
	Santé	Infrastructures, Bailleurs de fonds, Villages polarisés.
	Eau potable	Source d'eau potable / Degrés de satisfaction des besoins / Qualité d'eau
Composante 1	Indicateur d'évaluation 1.1	Relation entre l'administration hydraulique, le Centre d'appui au développement rural (CADL) et l'administration agro-sylvo-pastorale / Cadre de concertation dans le village/ Etat de la gestion des installations / Processus de prise de décision sur le développement local / Participation de la population aux différents projets ou programmes / Cadre de conciliation de conflits en cas de conflits.
	Indicateur d'évaluation 1.2	Association dynamique des habitants avec une gestion participative / Nombre d'années d'expériences.
Composante 2	Indicateur d'évaluation 2.1	Fréquence des repas durant ces trois dernières années / Consommation de riz, de millet et d'autres céréales / Produits agricoles / Si le revenu satisfait aux besoins d'alimentation / Causes de la crise alimentaire / Malnutrition des enfants.
	Indicateur d'évaluation 2.2	Diversification de la production alimentaire.
Composante 3	Indicateur d'évaluation 3.1	Utilisation d'électricité, d'énergies renouvelables, d'énergies traditionnelles, de déchets, du gaz, du foyer amélioré, du bois de feu et du charbon.
	Indicateur d'évaluation 3.2	Activité de préservation des ressources naturelles / Reboisement / Engrais organiques / Utilisation d'engrais chimiques et de produits pesticides / Potentialité d'utilisation du sol / Potentialité d'utilisation d'eau de surface / Existence ou non de lacs, de marais, de rivières ou de bassins de rétention.
Composante 4	Indicateur d'évaluation 4.1	Microfinance, Conditions de crédits, Délai de remboursement, Intérêts etc.
	Indicateur d'évaluation 4.2	Proportion des ménages ayant un revenu suffisant / Existence ou non d'organisations lucratives.

A l'issue de ladite étude de vérification, il a été confirmé que certains d'entre les villages qui étaient classés au grade 2 ne répondaient plus aux critères requis. Vu ces circonstances, le projet a eu des discussions avec l'ANEV sur les mesures à prendre, et a confirmé l'orientation de celle-ci : i) L'ANEV, de son côté, voudrait mettre en priorité la réalisation de l'inventaire sur le plus grand nombre possible de villages, dans la limite de son propre budget ; ii) Comme il est prévu de mettre à jour l'inventaire des villages lors du renouvellement du PDRE, il n'est pas procédé pour le moment à une révision de l'inventaire actuel des villages.

Compte tenu de l'intention et de l'orientation de l'ANEV sus-décrites, le projet a intégré la cérémonie de certification d'écovillage dans l'ordre du jour de l'« Atelier de partage d'expériences pour la promotion de la transformation des villages en écovillages » organisé à l'intention des collectivités locales. A l'occasion dudit atelier, le représentant de l'ANEV a

donné des explications sur la signification de l'écovillage, sur les critères de certification etc, pour encourager des actions de plaidoyer de la part des collectivités locales. Pour la cérémonie de certification, le projet a invité exprès des représentants des communes et non ceux de villages, dans le souci de favoriser le développement des écovillages par les communes.

En outre, Un outil de visualisation a été développé pour une meilleure compréhension des résultats de l'inventaire des villages élaboré à la 1<sup>ère</sup> année. L'outil de visualisation est une application web associant le programme HTML/PHP au serveur cartographique en ligne. Il est probable que cet outil de visualisation sera mise en ligne sur internet après la mise en place de mécanisme de gestion d'un serveur au sein de l'ANEV.

Pour que l'inventaire des villages et la certification d'écovillage soient réalisés sur l'ensemble du territoire national après la fin du projet en suivant le même processus, il sera nécessaire que l'ANEV et les régions ou leurs collectivités locales s'assurent de la disponibilité des budgets. Relativement à cela, l'ANEV exprime son intention de dégager un budget pour la certification d'Ecovillage. Le projet continuera de prêter une attention à la tendance concernant la prévision budgétaire de l'ANEV pour l'année 2016. Il convient en outre de noter que l'inventaire des villages à l'échelle nationale ne pourra jamais être réalisé avec les seules ressources humaines et financières de l'ANEV. A moyen terme, il y aura lieu d'examiner la réalisation par chaque collectivité locale concernée avec une assistance technique de la part de l'ANEV, et il faudra de manière indispensable prévoir le financement à ces fins aussi.

## **(2) Certification des écovillages**

### **1) Grandes lignes de la certification**

Comme cela a été expliqué plus haut (2-3), les villages sont classifiés en 4 grades pour la certification sur la base des résultats de l'inventaire des villages : les villages ayant accompli tous les critères définis sont classés au « grade 2 », et les villages qui continuent de remplir les critères exigés pour le grade 2 pendant au moins 2 deux années consécutives passent au « grade 1 ». Les villages qui sont classés au grade 1 ou au grade 2 sont certifiés comme étant un « Ecovillage ». Les villages qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories sont classifiés « grade 3 », « grade 4 » ou « Autres villages ». L'ANEV a l'intention de donner des appuis de façon intensive, en collaboration avec les collectivités locales, aux villages classés aux grades 3 et 4 et autres en les considérant comme des villages prioritaires pour être transformés en Ecovillages.

Le présent projet, en collaboration avec l'ANEV, a mené une enquête au titre d'essai pendant les deux premières années sur la situation de toutes les communautés rurales se trouvant dans les régions cibles, et a établi l'inventaire des villages avant de réaliser la

certification des grades. Au stade de cet essai, aucun village n'a été classé au grade 1 puisque aucune donnée justifiant l'accomplissement des critères « pendant au moins deux années consécutives » n'était disponible puisque les critères de certification des grades n'ont été définis qu'après le démarrage de l'étude.

## **2) Villages faisant l'objet de la certification / Démarche à suivre**

Par la suite, une enquête sur la situation des villages que le projet a mise en œuvre pour son propre compte lui a permis de détecter l'existence d'écarts entre l'appréciation faite sur la base de l'inventaire des villages et la situation actuelle des villages. Le projet et l'ANEV ont tenu une concertation à cet égard, et ont convenu de ce qui suit :

- i) Il est difficile de s'attendre à obtenir une précision parfaite dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des villages, étant donné les contraintes budgétaires ;
- ii) Il avait été prévu que l'on ne pourrait recueillir que des informations approximatives dans le cadre du présent travail d'inventaire des villages, à cause de contraintes financières. Ce qui importe dans le contexte actuel c'est la fourchette budgétaire, plus que la précision ;
- iii) Comme un autre inventaire est en cours de réalisation par l'ANEV avec son propre budget sur d'autres régions en utilisant la même méthodologie, il n'est pas souhaitable de changer de méthodologie ;
- iv) Du point de vue de la réalisation des composantes, il semble que tous les villages classés au grade 2 ne remplissent pas réellement les critères correspondants. Et il n'est pas exclu que certains villages parmi ceux qui sont classés aux grades 3 et 4 répondent aux critères requis pour être placés sur la liste des villages du grade 2. Si l'on cherche à cerner exactement leur situation, il faudra mener une étude plus précise. (Mais ceci n'est pas un choix réaliste).

En étant conscient de la nécessité de faire des concessions à un niveau donné, il est adopté pour cette fois-ci les résultats de cet inventaire des villages.

En ce qui concerne les modalités de certification, il est prévu que les villages qui sont classés au « grade2 » dans l'inventaire seront admis automatiquement à la certification provisoire dans une perspective d'affiner la démarche de certification à des niveaux de précision plus élevée. La cérémonie de certification a été organisée au moment de l'atelier d'échange des expériences relatives à l'écovillage.

### 3-4 Etablissement des plans directeurs régionaux des écovillages

#### (1) Grandes lignes des plans directeurs régionaux des écovillages

Les plans directeurs régionaux des écovillages (PDRE) indiquent les orientations de base en vue de faire avancer le développement rural intersectoriel avec la participation d'acteurs diversifiés visant à aménager des infrastructures de base permettant aux populations de faire face elles-mêmes aux risques environnementaux. Ils s'adaptent aux quatre composantes définies par le programme national des écovillages, et prennent en considération l'environnement naturel et la situation socio-économique des trois régions ciblées ainsi que les ressources qui y sont disponibles.

Chaque PDRE est composé de deux parties : un plan décennal (schéma directeur) qui donne une orientation à moyen terme, et un plan de réalisation à court terme (plan d'actions) qui s'étale sur trois ans décrivant le travail à réaliser de manière plus concrète. Le schéma directeur indique l'orientation de développement pour les dix années à venir en tenant en compte de l'environnement des trois régions cibles, tandis que le plan d'action détaille concrètement les tâches à exécuter et le procédé à suivre, y compris la proposition des villages prioritaires pour la transformation en écovillage et des approches techniques appropriées, ainsi que le calcul du budget. Il est souhaitable d'évaluer les résultats obtenus tous les trois ans et renouveler le plan d'actions sur la base de ces résultats pour les trois années suivantes. Le Box 3 présente les principaux contenus du schéma directeur.

#### **Box 3 : Charpente du Plan Directeur Régional des Ecovillages**

Chapitre I	Contexte et justification
Chapitre II	Aperçu du Plan Directeur <i>Objectif global, Objectifs spécifiques et Rappels des orientations en matière de développement rural sont présentés</i>
Chapitre III	Situation de la région <i>Présentation générale de la région (climat, ressources en eau, sols, végétation et faune, démographie, activités socioéconomiques), Rappels des orientations du PNE et des critères d'appréciation et les résultats de classification des écovillages en grade. Définition des axes prioritaires pour la promotion des écovillages dans la région.</i>
Chapitre IV	Cadre institutionnel, stratégique et juridique <i>Description de l'importance des plateformes nationale et régionales, des rôles attendus des services techniques déconcentrés et PTF, y compris l'ANEV.</i>
Chapitre V	Mise en œuvre du Plan Directeur <i>Engagements à prendre au niveau national, régional, communautaire et villageois pour la mise en œuvre du Plan, Mobilisation des acteurs, Engagements pris pour la budgétisation du Plan, des Plans et Directives pour l'élaboration d'un plan d'action.</i>

## **(2) Processus de l'élaboration du plan directeur régional des écovillages**

Pour élaborer le plan directeur régional des écovillages (PDRE), des orientations ont été examinées au sein de l'ANEV, les homologues régionaux et l'équipe du Projet. En s'appuyant sur les orientations définies, l'avant-projet du plan directeur régional a été élaboré dans la région de Thiès, en intégrant les avis émis du comité technique de la PF régionale au début de la deuxième année (mars 2014).

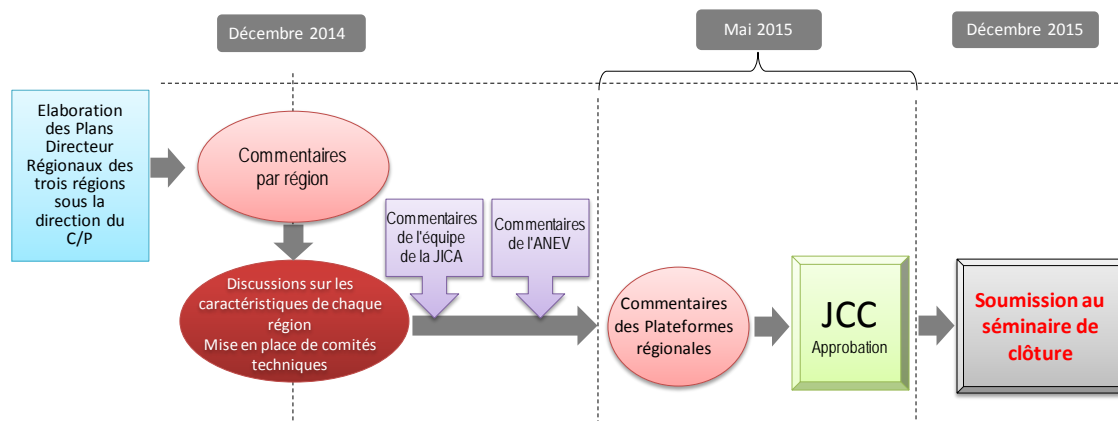
C'est sur la base de cette ébauche de la région de Thiès que celles pour les régions de Louga et de Fatick ont été préparées en tenant compte également des plans de développement, de l'environnement naturel et des besoins existants de chaque région. Ces deux dernières ébauches ont été partagées aux acteurs concernés lors de la réunion de la plateforme régionale, et un examen a été fait sur les détails de leurs contenus au niveau du Comité technique des plateformes en accordant une attention spécifique aux points suivants :

- Cohérence avec les orientations de développement définies dans les différents secteurs ;
- Mécanisme qui permettra de faire avancer durablement le plan (budgétisation, modalités de mise à jour de l'inventaire des villages, système de suivi).
- Méthodologie de vulgarisation et de développement du plan ;
- Promotion de collaboration avec les autres partenaires au développement.

Après l'examen par le Comité technique, et en prenant en considération les commentaires donnés par les acteurs de la plateforme centrale et des autres structures, les ébauches ont fait l'objet d'une autre discussion à l'occasion des réunions des plateformes (avril 2015). Elles ont été révisées par la suite en reflétant les résultats de l'enquête finale des AP, pour être validées en mai 2015.

Pour la troisième année du projet, des défis majeurs sont de commencer à impliquer les conseils départementaux et municipaux en tenant compte de la tendance actuelle de la décentralisation qui a fait l'objet d'un débat lors de la réunion du CCC (Comité conjoint de Coordination) ou Comité de pilotage, d'intégrer les activités de promotion d'Ecovillage dans les plans annuels à chaque niveau, et d'assurer la disponibilité des budgets nécessaires. C'est un grand progrès que, dans ces circonstances, les représentants des conseils départementaux ont commencé à participer aux réunions des plateformes régionales depuis décembre 2014.





**Figure 8: Processus de la finalisation du Plan Directeur Régional des écovillages**

**Tableau 16 : Stratégies spécifiques pour la transformation des villages en écovillages**

	Fatick	Louga	Thiès
<b>Objectif global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer, par sa mise en œuvre, à l'aboutissement des objectifs du programme national des écovillages ;</li> <li>Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par un aménagement de l'espace rural dans un contexte de variabilité et de changements climatiques.</li> </ul> (objectif commun pour les trois régions)		
<b>Objectif du plan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la création de deux cent (200) écovillages (grade 2) en dix (10) ans.</li> <li>Participer à la mise en place d'un mécanisme de pérennisation des écovillages</li> </ul> (objectifs communs pour les trois régions)		
<b>Défis prioritaires</b>	<i>- Axes prioritaires</i> 1 : Promotion et renforcement des acquis en matière de gouvernance locale. 2 : Développement des filières agro-pastorale et pêche. 3 : Gestion durable de l'écosystème. 4 : Facilitation de l'accès au financement.	<i>- Axes prioritaires</i> 1 : Promotion et renforcement des acquis en matière de gouvernance locale. 2 : Valorisation des potentialités économiques de chaque zone écogéographique. 3 : Préservation des ressources naturelles et mécanismes de pérennisation selon les zones écogéographiques. 4 : Promotion de l'accès aux financements.	<i>- Axes prioritaires</i> 1 : Promotion et renforcement des acquis en matière de gouvernance locale. 2 : Valorisation des potentialités économiques de chaque zone écogéographique. 3 : Préservation des ressources naturelles et mécanismes de pérennisation selon les zones écogéographiques. 4 : Promotion de l'accès aux financements
<b>Plan à court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire passer les 59 villages classés en grade 3 au grade 2 d'ici 3 ans.</li> <li>Faire accéder aux grades supérieurs les villages classés à la catégorie égale ou inférieure au grade 4.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire passer les 51 villages classés en grade 3 au grade 2 d'ici 3 ans</li> <li>Faire accéder aux grades supérieurs progressivement les villages classés à la catégorie égale ou inférieure au grade 4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire passer les 66 villages classés en grade 3 au grade 2 d'ici 3 ans.</li> <li>Faire accéder aux grades supérieurs progressivement les 110 villages classés à la catégorie égale ou inférieure au grade 4.</li> </ul>
<b>Villages faisant l'objet de la transformation en Ecovillages</b>	59 villages (villages au G3) (le nombre de villages inférieur ou égal au G4 est de 429)	51 villages (villages au G3) (le nombre de villages inférieur ou égal au G4 est de 669)	66 villages (villages au G3) (le nombre de villages inférieur ou égal au G4 est de 600)
<b>Actions prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la gouvernance locale (relatif au critère 1.1)</li> <li>Actions de diversification de productions alimentaires (relatives aux critères 2.2 et 4.2)</li> <li>Actions pour l'amélioration de l'accès aux institutions de microfinance (relatives au critère 4.1)</li> <li>Engagements pour l'accomplissement des critères par les villages classés au grade 4 ou à un niveau inférieur.</li> </ul> <b>(Actions communes des trois régions)</b>		
<b>Budget à court terme</b>	Inconnu	31 millions de FCFA	243 millions de FCFA

### (3) Situation d'accomplissement des critères d'évaluation des écovillages

Le projet a établi, durant ses première et deuxième années, l'inventaire de tous les villages des trois régions cibles (au niveau des communautés rurales d'alors) pour confirmer la situation d'accomplissement des critères d'évaluation des écovillages. En date de juillet 2014, le nombre total des villages des trois régions, répartis dans 9 départements comprenant 30 arrondissements et 111 communautés rurales, étaient de 5.255.

#### 1) Situation d'accomplissement des critères d'évaluation par région et par département

Le Tableau 17 montre la situation d'accomplissement des huit critères d'évaluation (taux en pourcentage des villages qui accomplissent les critères d'évaluation par région et par département).

**Tableau 17 : Situation d'accomplissement des critères d'évaluation par région et par département (%)**

Critères Région/ département	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2
<b>Fatick</b>	<b>95,6</b>	<b>78,9</b>	<b>37,0</b>	<b>64,7</b>	<b>30,6</b>	<b>68,7</b>	<b>57,8</b>	<b>30,6</b>
Fatick	93,3	84,6	37,8	59,9	31,1	63,3	60,3	28,8
Foundiougne	98,3	83,1	42,1	78,7	32,1	75,6	59,8	34,1
Gossas	93,9	63,3	26,5	45,4	27,0	63,3	50,5	26,5
<b>Louga</b>	<b>96,5</b>	<b>29,4</b>	<b>40,0</b>	<b>80,0</b>	<b>16,7</b>	<b>75,1</b>	<b>45,6</b>	<b>23,6</b>
Kébémér	96,2	25,4	44,3	86,0	17,3	70,5	37,1	20,5
Linguère	96,9	26,4	34,8	76,0	16,9	80,6	44,1	23,0
Louga	96,3	36,4	41,5	78,5	15,8	73,4	55,1	27,3
<b>Thies</b>	<b>94,1</b>	<b>55,0</b>	<b>46,5</b>	<b>80,5</b>	<b>27,0</b>	<b>71,9</b>	<b>53,8</b>	<b>25,5</b>
Mbour	92,1	81,0	38,6	87,3	37,6	59,8	79,9	36,0
Thies	93,0	74,9	53,3	72,9	24,1	71,6	58,0	25,1
Tivaouane	95,0	41,3	45,3	82,4	26,1	74,5	46,8	23,5

**Figure 9: Taux d'accomplissement des indicateurs dans les régions et départements**

La Figure 9 présente une comparaison des taux d'accomplissement de chaque critère sur les trois régions, et une comparaison des situations entre les départements de chaque région (en utilisant les désignations abrégées des composantes énumérées dans le Tableau 14).

Les points communs entre les trois régions sont les suivants : Les taux d'accomplissement des critères « 1.1 Mécanisme administratif », « 2.2 Diversification de productions alimentaires » et « 3.2 Activité écologique » sont relativement élevés, tandis que ceux du « 2.1 Alimentation », du « 3.1 Accès à l'énergie » et du « 4.2 Revenu familial » sont relativement faibles. On constate également que le taux d'accomplissement du critère « 4.1 Microfinance » est autour de 50% pour les trois régions. Un écart important est observé au

niveau des taux d'accomplissement du critère « 1.2 Organisation communautaire » entre les trois régions, la région de Fatick étant au premier rang, suivie des régions de Thiès et de Louga.

Il n'y a pas d'écart important entre les taux d'accomplissement des différents départements d'une même région (Figure 9-2~4). Cependant au niveau de la région de Thiès, le taux d'accomplissement du critère « 1.2 Organisation communautaire » du département de Tivaouane est remarquablement bas par rapport à ceux des autres départements, et le taux relatif au « 4.1 Microfinance » du département de M'bour est relativement élevé en comparaison avec les autres départements.

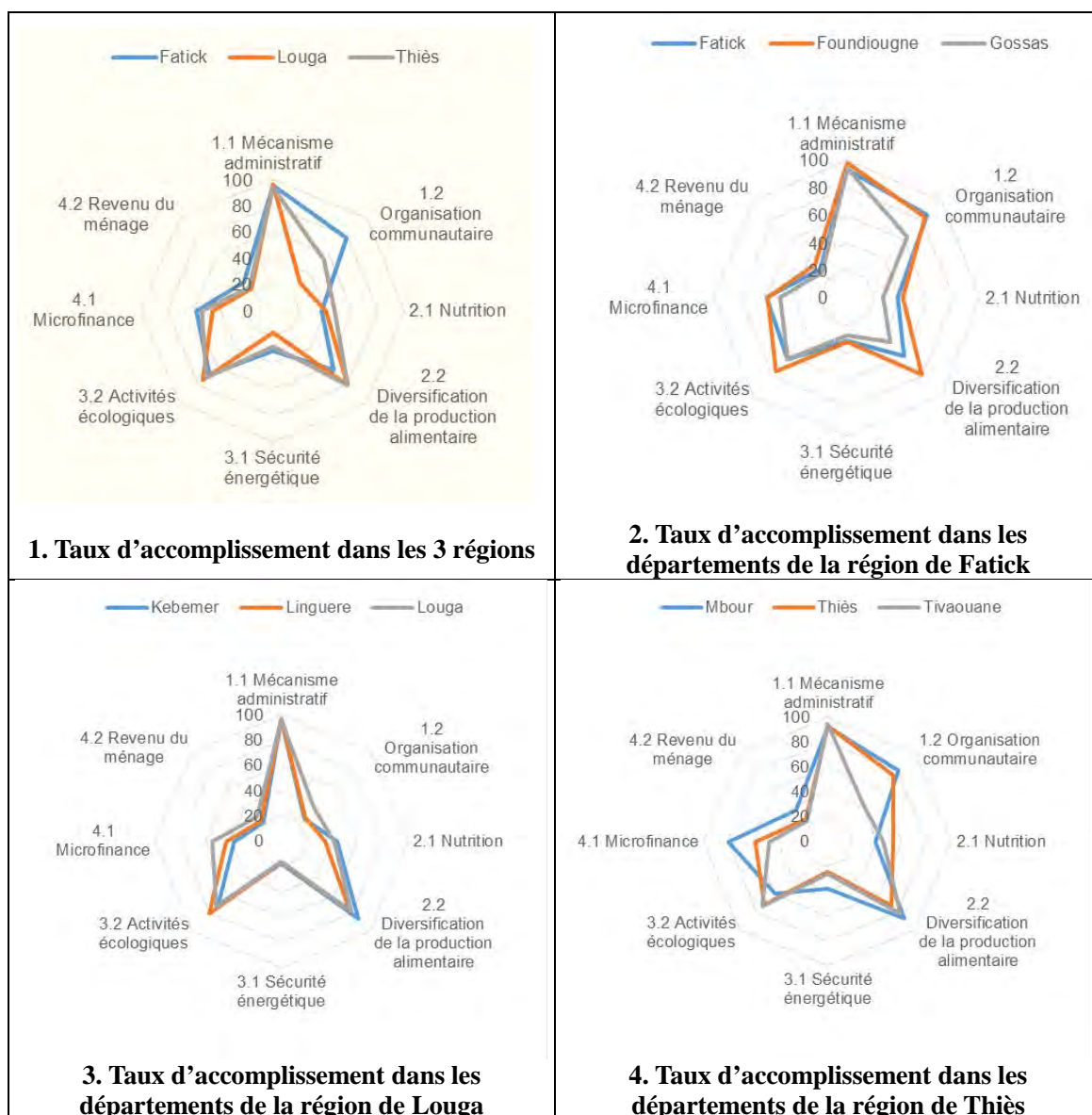


Figure 9: Taux d'accomplissement des indicateurs dans les régions et départements

## 2) Résultats de classification selon les grades d'écovillage par région et par département

Le Tableau 18 présente les résultats de classification des villages selon les grades d'écovillage, récapitulés par région et par département. Sur l'ensemble des trois régions, le nombre de villages classés au grade 2 est seulement de 97 (1,8%) (voir annexe 4). Or, il y a 5.270 villages dont 1.875 villages (35,6 %) classés aux grades 3 et 4 qui sont considérés comme prioritaires pour la transformation en écovillages (villages classés aux grades 3 et 4, dont les données sont montrées dans les colonnes qui se trouvent sur le côté droit du tableau). Les taux d'accomplissement, aussi bien pour le grade 2 que les grades 3+4, sont les plus élevés dans la région de Fatick (3,3 % et 59,2 % respectivement), suivi de la région de Thiès (2,0% et 43,7%) et de la région de Louga qui est à la dernière position (1,3% et 24,7%).

**Tableau 18 : Taux de certification écovillages dans les régions et départements**

Région/ Département	Nombre total de villages	Grade 2	Grade 3	Grade 4	Autres	Grade 3+4
	%	%	%	%	%	%
<b>Région de Fatick</b>	<b>824</b>	<b>27</b>	<b>59</b>	<b>429</b>	<b>309</b>	<b>488</b>
	<i>100,0</i>	<i>3,3</i>	<i>7,2</i>	<i>52,1</i>	<i>37,5</i>	<i>59,2</i>
Fatick	267	10	29	129	99	158
	<i>100,0</i>	<i>3,7</i>	<i>10,9</i>	<i>48,3</i>	<i>37,1</i>	<i>59,2</i>
Foundiougne	361	16	30	208	107	238
	<i>100,0</i>	<i>4,4</i>	<i>8,3</i>	<i>57,6</i>	<i>29,6</i>	<i>65,9</i>
Gossas	196	1	0	92	103	92
	<i>100,0</i>	<i>0,5</i>	<i>0,0</i>	<i>46,9</i>	<i>52,6</i>	<i>46,9</i>
<b>Région de Louga</b>	<b>2.918</b>	<b>39</b>	<b>51</b>	<b>669</b>	<b>2.159</b>	<b>720</b>
	<i>100,</i>	<i>1,3</i>	<i>1,7</i>	<i>22,9</i>	<i>74,0</i>	<i>24,7</i>
Kébemer	912	15	12	179	706	191
	<i>100,0</i>	<i>1,6</i>	<i>1,3</i>	<i>19,6</i>	<i>77,4</i>	<i>20,9</i>
Linguère	1.027	9	25	207	786	232
	<i>100,0</i>	<i>0,9</i>	<i>2,4</i>	<i>20,2</i>	<i>76,5</i>	<i>22,6</i>
Louga	979	15	14	283	667	297
	<i>100,0</i>	<i>1,5</i>	<i>1,4</i>	<i>28,9</i>	<i>68,1</i>	<i>30,3</i>
<b>Région de Thiès</b>	<b>1.528</b>	<b>31</b>	<b>66</b>	<b>601</b>	<b>830</b>	<b>667</b>
	<i>100,0</i>	<i>2,0</i>	<i>4,3</i>	<i>39,3</i>	<i>54,3</i>	<i>43,7</i>
Mbour	189	12	9	89	79	98
	<i>100,0</i>	<i>6,3</i>	<i>4,8</i>	<i>47,1</i>	<i>41,8</i>	<i>51,9</i>
Thiès	398	8	27	219	144	246
	<i>100,0</i>	<i>2,0</i>	<i>6,8</i>	<i>55,0</i>	<i>36,2</i>	<i>61,8</i>
Tivaouane	941	11	30	293	607	323
	<i>100,0</i>	<i>1,2</i>	<i>3,2</i>	<i>31,1</i>	<i>64,5</i>	<i>34,3</i>
<b>Total</b>	<b>5.270</b>	<b>97</b>	<b>176</b>	<b>1.699</b>	<b>3.298</b>	<b>1.875</b>
	<i>100,0</i>	<i>1,8</i>	<i>3,3</i>	<i>32,2</i>	<i>62,6</i>	<i>35,6</i>

Note : Pour septembre 2014.\*<sup>1</sup> Les communes avaient le statut de communauté rurale au moment de l'étude.

### **3-5 Développement de technologies contribuables à la transformation en écovillage**

Le PEJ a soutenu le développement de techniques/approches, en vue de promouvoir la transformation des villages en écovillage. Pour cet objectif, le PEJ a déployé trois (3) activités dont chacune est présentée brièvement ci-après :

- Elaboration du « Répertoire des techniques et des approches » ;
- Mise en œuvre des activités pilotes (AP)
- Elaboration de « l'Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages »

#### **(1) Elaboration du répertoire des techniques et des approches pour les écovillages**

Le Répertoire des techniques et des approches d'écovillages a été rédigé en prenant en considération les résultats des différents projets d'appui que la JICA et d'autres partenaires au développement avaient réalisés auparavant dans le domaine du développement rural et des techniques d'exploitation agricole. Une proposition a été préparée dans un premier temps en se basant sur les informations collectées sur Internet et au travers des interviews auprès notamment de l'ANEV mais aussi du MEDD, du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et d'autres départements ministériels concernés. Des avis et des commentaires des différents acteurs concernés sur les principes de la rédaction, sur la mise en page etc., ont été reçus à l'occasion des réunions des plateformes centrale et régionales qui se sont tenues en avril 2014 et ensuite lors de la réunion du CCC (Comité de pilotage) qui a été organisée le mois suivant (en mai 2014). La première ébauche du « répertoire des techniques et des approches d'écovillage » a été établie en prenant en considération les points de vue ainsi recueillis.

Une ébauche a été préparée et présentée aux membres de CCC (Comité de pilotage) et aux plateformes pour confirmation, afin d'améliorer la précision de son contenu. Une version révisée a été distribuée lors des premières réunions des plateformes tenues au début de la troisième année du projet. La version finale a été achevée en mai 2015 en reflétant les commentaires donnés par les participants aux dites réunions.

Il y a un total de 44 types de techniques et approches dans le répertoire. L'Annexe 8 montre la liste de technique et approche inscrit dans le répertoire.

#### **(2) Mise en œuvre des activités pilotes (AP)**

Des activités pilotes (désignées ci-après « AP ») ont été mises en œuvre ayant pour objectifs d'expérimenter des actions concrètes visant à contribuer à la transformation des villages en écovillages, de refléter dans le Répertoire des techniques et des approches

d'écovillage les expériences qui sont acquises à travers ces actions au titre du savoir-faire pour développer les écovillages en milieu rural, et de diffuser largement auprès des différents acteurs concernés les exemples des cas de mise en pratique des techniques et des approches répertoriées.

En plus des activités que le Projet a proposées en se fondant sur les connaissances existantes, les AP incluent les activités qui ont été sélectionnées en prenant en considérations les besoins exprimés par les différents acteurs au cours des réunions des plateformes. De manière plus concrète, quatre actions distinctes ont été choisies parmi plusieurs AP proposées par le Projet visant à relever les défis spécifiques de chacune des zones écogéographiques se trouvant dans les zones d'intervention du Projet, identifiés sur la base des données acquises à travers l'inventaire des villages. En outre, 29 activités au total ont été proposées au cours des réunions des plateformes régionales, parmi lesquelles une a été retenue après des examens effectués en suivant les critères concernant le degré d'implication des acteurs, la durabilité, la possibilité de généralisation, le niveau de financement, le degré de contribution au développement des écovillages, le nombre de villages ciblés etc. Il s'agit de la proposition faite par l'ONG Caritas Kaolack, l'activité intitulée « Promotion d'une source d'énergie alternative au charbon de bois dans la vallée de Senghor : AP5) ». Des villages au nombre de vingt-quatre répartis dans les trois régions cibles ont été sélectionnés pour la réalisation des AP, en prenant en considération les techniques et les approches à expérimenter et les caractéristiques et l'adéquation des lieux. En ce qui concerne l'AP3, tous les apiculteurs et toutes les associations des producteurs exerçant des activités dans la région de Fatick ont été ciblés.

Les AP ont débuté progressivement à partir de juin 2013, et ont continué jusqu'à la fin de l'année 2015. Une enquête de référence a été menée pendant la période de juin à août 2014 afin de cerner l'état de la situation des sites avant la réalisation des AP (pour les AP 1,2 et 4). Une enquête finale a été également réalisée pendant la période de septembre à octobre 2015 en vue d'évaluer et synthétiser les résultats de chaque AP. L'enquête de référence et l'enquête finale ont été réalisées par des sous-traitants locaux, respectivement.

Les paragraphes ci-après résument les contextes, les objectifs, les résultats attendus et les résultats obtenus, les leçons tirées et les perspectives futures de chaque AP.

**Tableau 19 : Aperçu des activités pilotes (AP)**

Désignation	Démarrage	Activités d'appuis dans le cadre du projet (Principaux organismes collaborateurs)	Acteurs de collaboration	Nombre des sites d'intervention
AP1 : Promotion de l'agriculture dans la zone des Niayes.	Juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de motopompes solaires (11 unités).</li> <li>▪ Installation de systèmes d'irrigation goutte à goutte (10 unités).</li> <li>▪ Utilisation du système de fonds revolving.</li> <li>▪ Actions pour la fixation des dunes.</li> </ul>	IREF, Institutions de microfinance, CBO, ANCAR	21 sites répartis dans 4 villages dans le Dép. de Tivaouane, Région de Thies (11 pour pompe solaire, 10 pour goutte à goutte)
AP 2 : Vulgarisation des biodigesteurs dans la zone sylvo-pastorale	Juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de biodigesteurs (10m<sup>3</sup>, 10 ménages).</li> <li>▪ Utilisation du système de fonds revolving.</li> </ul>	PNB-SN, DHR, DRA, DRDR, IRSV, BCO	10 sites dans la Région de Louga (4 dans le Dép.Linguère, 6 dans le Dép.Louga)
AP3 : Promotion de l'apiculture dans le Delta du Saloum.	Juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablissement de réseaux de collaboration des apiculteurs</li> <li>Expérimentation de techniques de production (PADA).</li> </ul>	PADA, IRSV, CCAF, DA IREF, CARITAS Kaolack,	Tous les apiculteurs dans la Région de Fatick
AP 4 : Aménagement de l'environnement intégré au sein d'écoles primaires.	Juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de biodigesteurs/cuisine (18m<sup>3</sup>) en connexion avec l'équipement de cantine scolaire</li> <li>▪ Production de matériel de sensibilisation pour l'éducation environnementale.</li> <li>▪ Appui au jardin maraîcher d'écoles (Inspection départementale).</li> </ul>	IA, IREF, IEF, DCAS PNB-SN, PAM, CGE, écoles	8 sites dans 3 Régions cibles (2 R.Fatick, 4 R.Louga, 3 R.Thiès)
AP 5 : Activité de production appropriée autour des bassins de rétention	Juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de fours à charbons et de briquettes de charbon.</li> <li>▪ Apprentissage de la production de briquettes de charbon</li> </ul>	CARITAS Kaolack, IREF, OCB	6 sites dans la Région de Fatick (Dép. Foundiougne)

### 1) AP1 : Promotion de l'agriculture dans la zone des Niayes

#### < Justification et Objectifs >

La zone de Niayes est une zone importante de production maraîchère, où les producteurs exercent leurs activités en bénéficiant d'un climat doux et d'une nappe d'eau souterraine peu profonde. Cependant, l'utilisation de pompes motorisées par la quasi-totalité des agriculteurs pour l'irrigation entraîne la détérioration de la rentabilité chez les producteurs en raison du coût très élevé du combustible, mais aussi les effets néfastes sur l'environnement par l'échappement du gaz contenant du CO<sub>2</sub>. De plus, le pompage d'important volume d'eau est en train de provoquer un affaissement de la nappe souterraine et la détérioration de la qualité de l'eau. Pour permettre aux associations des producteurs de légumes de faire face à ces défis, le Projet a appuyé la mise en place des pompes solaires (sur 11 sites) et des systèmes d'irrigation goutte à goutte (sur 10 sites). L'AP 1 a été réalisée en visant à vérifier l'efficacité de ces installations dans la réduction des consommations de combustibles, et à acquérir des connaissances pour leur généralisation future.

### < *Résultats attendus* >

- Un bon rapport coût-efficacité des pompes photovoltaïques est vérifié ;
- Le rendement agricole est augmenté par l'introduction de système d'irrigation au goutte-à-goutte (réduction de la quantité d'eau pompé, des coûts de carburant, le temps de travail et main-d'œuvre) et la gestion approprié de l'eau d'irrigation ;
- Des opérations avec l'institution financière privée sont effectuées ;
- Un modèle de production agricole à grande efficacité avec le respect de l'environnement naturel est apprécié pour la contribution de la promotion des écovillages.

### < *Résultats obtenus* >

Les systèmes de pompes solaires ont permis d'enregistrer des effets positifs, en termes entre autres de réduction de la consommation de combustibles pour le pompage, d'augmentation de la superficie emblavée, de diversification des espèces cultivées. Mais d'un autre côté, certains défis ont été identifiés, à savoir la baisse du débit ou l'arrêt de pompe à cause de l'engorgement dû probablement à la mauvaise qualité de l'eau de source, et l'accès à d'autres sources d'eau d'irrigation pendant la réparation du système. Il est difficile de calculer le rendement moyen car les espèces cultivés peuvent ne pas être les mêmes que celles de l'année précédente, et que les conditions diffèrent d'un site à un autre. Mais on peut tout de même résumer que les revenus ont tendance à augmenter d'une manière générale (le meilleur record enregistré est l'augmentation d'environ 200.000 yens sur une saison, ce qui représente un chiffre 10 fois supérieur à celui de l'année précédente, soit une augmentation de 710.000 FCFA par hectare<sup>20</sup>). Lors d'une enquête, en répondant à une question sur la réduction des coûts de combustibles, 63,6% des enquêtés (7 personnes sur 11) ont répondu que « les résultats escomptés sont atteints ». Presque la même proportion de répondants ont affirmé qu'ils étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » de la performance, de l'efficacité et du point de vue général, ce qui montre que, mis à part les producteurs qui ont subi à plusieurs reprises des pannes et d'autres problèmes, la majorité sont satisfaits des techniques introduites<sup>21</sup>. Par ailleurs, tous les enquêtés ont exprimé leur souhait d'élargir des terres cultivables<sup>22</sup>, en ajoutant toutefois que les conditions requises pour l'installation<sup>23</sup> et les pannes fréquentes constituent un goulot d'étranglement pour l'utilisation continue de ces systèmes.

---

<sup>20</sup> La superficie cultivée, les espèces cultivées et la saison de la vente diffèrent d'un bénéficiaire à un autre. Le chiffre présenté ici est la valeur moyenne des 5 cultivateurs dont les données étaient disponibles (No 3, 5,7,8,10). En moyenne, une superficie de 0,5ha est irriguée par la pompe solaire et 1,4 ha par l'arrosage à seaux.

<sup>21</sup> Voir l'Annexe 7

<sup>22</sup> Réponses valides sont au nombre de 9.

<sup>23</sup> Recommandation par l'associationm capacityé de rembresement, qualité de l'eau, superficie de champ, etc.



En ce qui concerne le système d'irrigation goutte à goutte, les volumes de récoltes ont été très variables selon les utilisateurs et en fonction des périodes d'emblavage. Il a été constaté que ce système ne convient pas à la culture des choux notamment pendant la saison chaude où les besoins en irrigation s'accroissent, entraînant une augmentation des charges de combustible. Par contre, il a été observé comme effets positifs la réduction des frais de personnel, l'augmentation de la superficie cultivée par saison, l'augmentation de nombre de cultures par an et la diversification des espèces cultivées en une saison. Lors de l'enquête sur le degré de satisfaction des utilisateurs, 50 à 70 % des enquêtés ont déclaré « satisfait » sur les questions concernant l'économie d'eau, la réduction du temps et la réduction des frais de personnel, mais quant aux questions sur la réduction de la consommation des combustibles et l'augmentation de la production, seulement un peu plus de 20 % des répondants ont exprimé leur sentiment de satisfaction<sup>24</sup>. Les utilisateurs souhaitent continuer d'exploiter les installations mises en place, mais ils considèrent apparemment qu'il reste des points à améliorer au niveau de la conception du système. Par ailleurs, en ce qui concerne l'introduction expérimentale de pourghère (*Jatropha curcas*) pour la fixation des dunes, aucun résultat concret n'a été obtenu, le taux de survie de plantation étant resté bas (sur deux sites).

Certains utilisateurs ont exprimé des avis négatifs sur les techniques introduites, fondés sur des expériences personnelles : Quatre d'entre eux ont interrompu l'exploitation de la pompe solaire en raison, entre autres, du fait que le débit escompté n'a été obtenu. Il y a eu aussi un cas où un panneau solaire a été volé, et des cas d'échec de la culture entraînant l'arrêt de l'utilisation du système d'irrigation goutte à goutte (chez 5 producteurs). Mais beaucoup d'autres ont affirmé que leurs attentes à l'égard de ces engagements sont toujours positives, en choisissant « c'est important pour l'avenir de la région » comme réponse à la question posée sur le concept des écovillages. D'après certains agriculteurs bénéficiaires, depuis que l'AP a commencé, les producteurs de villages voisins viennent leur demander des informations sur la pompe solaire, l'irrigation goutte à goutte etc, et l'échange des idées entre les membres d'association devient de plus en plus active. L'introduction des nouvelles techniques a généré également des effets secondaires chez les utilisateurs, au sens négatif pour certains et positif pour d'autres: Ceux qui n'ont pas pu obtenir de résultats satisfaisants des techniques introduites déclarent avoir subi des pertes économiques, tandis que ceux qui ont réussi à obtenir une récolte escomptée expliquent des aspects positifs comme « cela nous a permis de payer les frais de scolarité », « grâce à cela nous avons pu contribuer à la construction d'une mosquée » etc. (voir aussi plus bas, pour une description sur les transactions entre les utilisateurs et les institutions

---

<sup>24</sup> Voir l'Annexe 8

financières privées par le biais du système de crédit revolving).

**< Leçons tirées et perspectives d'avenir >**

Des problèmes de pannes, générant des impacts néfastes sur la production et qui ne peuvent pas être réparés dans le cadre des services d'entretien garantis par le fournisseur, ont été rencontrés. Il s'agit des pannes au niveau des pompes solaires causées par le problème de qualité de l'eau, des pannes au niveau des pompes d'irrigation goutte à goutte dues à l'utilisation de carburants mélangés, entre autres. Le Projet a pris des dispositions pour faire face à ces problèmes, en définissant une norme plus appropriée en matière de qualité d'eau et en organisant une formation en maintenance à l'intention des utilisateurs. Toutes ces dispositions devront être dûment prises en compte aussi lors de la mise en place de nouvelles installations à l'avenir. En ce qui concerne l'irrigation goutte à goutte, un grand nombre de cas d'échec de la culture des choux en saison chaude ont été enregistrés. Sur ce point, il aurait fallu faire un autre pas en avant dans le cadre de l'appui technique pour introduire une technique de la culture des légumes optimale et compatible avec les équipements installés, ce qui aurait dû permettre d'obtenir plus d'avantages en mettant en valeur au maximum les capacités de ces équipements.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, il est souhaitable de maintenir le cadre institutionnel entre les acteurs concernés (associations des producteurs, agriculteurs bénéficiaires, mutuelles de crédit) pour la généralisation des techniques (concernant les pompes solaires et l'irrigation goutte à goutte) par le biais du système du crédit revolving. A cet effet, il conviendra d'élargir la zone cible pour faire participer d'autres associations des producteurs des zones des Niayes, pour qu'à l'avenir, des organisations de producteurs (agriculteurs individuels) eux-mêmes puissent généraliser les techniques au moyen de leurs propres ressources financières. Pour ce faire, le Projet recommande de continuer à prendre des engagements ci-dessous énumérés. Cette recommandation, formulée en prenant en considération les leçons apprises qui sont décrites plus haut, est transmise à l'ANEV avec un rapport qui synthétise l'ensemble des éléments de cette AP, afin que l'ANEV poursuive ces activités d'appui. (voir 3-6(2))

- Suivi des équipements installés, intermédiation de services après-vente, appui technique pour l'installation de nouveaux équipements en utilisant le crédit revolving ;
- Renforcement des capacités des acteurs concernés ;
- Activités de sensibilisation visant à développer au sein d'autres associations de producteurs les approches utilisées et les résultats obtenus ;
- Collaboration avec le Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN) et avec d'autres partenaires.

## **2) AP2 : Vulgarisation du biodigester dans la zone sylvopastorale**

### **< Justification et Objectifs >**

Au Sénégal, l'élevage principalement extensif, s'exerce activement surtout dans la zone sylvo-pastorale dans la partie nord du pays. En zone rurale, les ouvrages hydrauliques (forages profonds, châteaux d'eau, réseaux de distribution) sont équipés en standard des abreuvoirs, où se réunissent des bovins, caprins et/ou ovins à la recherche d'eau. Dans ce contexte, le Programme National de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) met en œuvre depuis 2009 un programme de vulgarisation de biodigesteurs. En mettant en valeur ledit programme, le PEJ a réalisé l'implantation de biodigesteurs domestiques.

En collaboration avec ledit programme, la présente AP a envisagé la promotion de transformation des villages en écovillages dans la zone sylvopastorale, par le biais de l'utilisation des biodigesteurs contribuant à la réduction des coûts de combustibles, à l'allègement de la charge de travail liée à la collecte de bois de feu, et à la valorisation des ressources non exploitées.

### **< Résultats attendus >**

- La population comprend la possibilité de l'approvisionnement stable en biogaz, l'énergie alternative en bois ;
- L'effet économique du biodigester est reconnu par la population locale ;
- La possibilité des activités agricoles valorisant des résidus du biodigester peut être démontrée à la population ;
- Des opérations avec l'institution financière privée sont effectuées.

### **< Résultats obtenus >**

Neuf sur dix ménages où un biodigester a été installé produisent et utilisent le biogaz, hormis un ménage n'ayant pas pu construire la cuisine pour une raison personnelle. Huit d'entre ces neuf ménages bénéficient, dans une certaine mesure, du gaz généré dans leur vie quotidienne. Un parmi eux n'a pas pu l'utiliser suffisamment à cause du fait qu'il n'a pas été en mesure d'introduire des matières premières régulièrement. Au niveau d'un ménage qui est considéré comme "ménage modèle", le biogaz est généré avec une pression suffisante pouvant être utilisé pour la préparation des trois repas tous les jours, et le temps consacré à la cuisine a été réduit de 2 ou 3 heures. Toutefois, pour d'autres ménages, l'utilisation du gaz est limitée : certains l'utilisent seulement dans la matinée et d'autres l'utilisent uniquement le soir<sup>25</sup>.

Les ménages cibles utilisaient du bois de feu ou de la bouse de vache sèche comme

---

<sup>25</sup> Voir l'Annexe 9

combustibles avant l'introduction du biodigester. Lors de l'interview dans le cadre de l'enquête finale, ceux-ci ont exprimé qu'ils ressentaient effectivement une diminution des dépenses (une réduction de 10 à 40%). Cependant il y a d'autres qui ont répondu que le biodigester ne contribuait pas à la réduction des dépenses ou à l'allègement de la charge de travail, en citant comme raisons la difficulté d'introduire des matières premières, les coûts requis pour s'approvisionner en matières premières, entre autres. Beaucoup d'entre eux ont expliqué que l'approvisionnement en matières premières (bouses de vache) était difficile à la fin de la saison sèche et pendant la saison des pluies.

De manière générale, des impacts positifs ont été constatés en matière de réduction du temps consacré à la cuisine, de réduction des dépenses etc., mais il reste un certain nombre de défis à relever en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières. En effet, la disponibilité des bouses de vache dépend de plusieurs facteurs, entre autres de la pluviométrie de l'année précédente. L'insuffisance des pluies entraîne la diminution des troupeaux de bétail l'année suivante, ce qui rend difficile de trouver quotidiennement de la bouse de vache en quantité suffisante pour la préparation des trois repas par jour. Face à ces réalités, un grand nombre d'utilisateurs ressentent qu'il s'agit d'un travail beaucoup plus dur que ce qu'ils avaient imaginé. Par ailleurs, il a été observé que l'intervention prompte en cas de pannes constitue également l'un des défis à relever. En ce qui concerne la valorisation des résidus, quatre ménages ne se sont pas encore lancés dans la démarche, en expliquant que « nous n'exerçons pas l'agriculture », « nous ne connaissant pas le mode d'utilisation », ou « il n'y a pas de débouché pour la commercialisation », tandis que les six autres ménages commencent déjà à les exploiter. Il s'agit de l'utilisation à des fins agricoles (deux ménages), la vente (un ménage) et la cession à d'autres agriculteurs (trois ménages).

Au sujet du concept d'écovillage, tous les ménages enquêtés ont répondu que « ce concept est important ». Les enquêtés ont ajouté également qu'en participant à l'AP, ils ont plus d'opportunités qu'auparavant pour échanger avec les autres membres de l'association, et qu'ils sont plus motivés qu'avant à participer aux réunions de l'association. Quant à la question sur l'introduction du système de crédit revolving, sept ménages sur dix ont répondu « satisfait ».

Dans le cadre de la présente expérimentation, le degré de satisfaction des utilisateurs des équipements installés a été limité à cause du fait que les dépenses n'ont pas pu être réduites de façon considérable et que les différents défis à relever ont été révélés parmi lesquels la difficulté de l'approvisionnement en matières premières pour la production du biogaz. Néanmoins, les habitants des alentours ont témoigné de nouveau, lors des groupes de discussion menés au cours de l'enquête finale, d'un vif intérêt à l'égard de ces équipements.

### *< Leçons tirées et perspectives d'avenir >*

Les résultats ci-dessus présentés nous ont appris que, pour la généralisation des biodigesteurs domestiques, il faut prévoir un système de réparation pouvant intervenir promptement en cas de fuite de gaz et d'autres pannes des équipements. Il a été révélé aussi qu'il y aurait lieu de partager la charge de travail liée à l'approvisionnement en matières premières au sein de chaque ménage afin d'éviter le fardeau inéquitable (souvent l'approvisionnement est assuré par les femmes qui sont chargées à la fois de préparer les repas). Et pour ce qui est de la valorisation des résidus, un appui technique plus étroit s'avère nécessaire. Lors de l'enquête finale, la plupart des enquêtés ont exprimé leur volonté de continuer l'utilisation du biodigesteur sous réserve que de tels défis soient relevés, et presque la moitié de ceux-ci ont répondu « je recommande aux autres de l'introduire », et « je pense que les biodigesteurs seront généralisés dans la région ».

Désormais, l'objectif consiste à contribuer à la transformation des villages en écovillages dans la zone sylvopastorale par le biais de la généralisation des biodigesteurs, et ce tout en maintenant le cadre institutionnel entre les différents acteurs concernés (associations des habitants cibles, ménages bénéficiaires, mutuelles de crédit, le Programme National de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) ) et en faisant bon usage du crédit revolving. Pour ce faire, le Projet recommande de continuer à prendre des engagements ci-dessous énumérés. Cette recommandation, formulée en prenant en considération les leçons apprises qui sont décrites plus haut, est transmise à l'ANEV avec un rapport qui synthétise l'ensemble des éléments de cette AP, pour que l'ANEV poursuive ces activités d'appui.

- Suivi de la situation d'utilisation des installations construites, intermédiation de services après-vente, appui technique pour la construction de nouvelles installations en utilisant le crédit revolving ;
- Renforcement des capacités des acteurs concernés ;
- Activités de sensibilisation en collaboration avec le PNB-SN pour la généralisation des techniques ;
- Appui au PNB-SN pour la vulgarisation des biodigesteurs à travers les plateformes des écovillages. incitation du PNB-SN à adopter le système de crédit revolving impliquant des institutions de microfinance.
- Examen de la collaboration avec la Direction de l'élevage en vue d'assurer la disponibilité des matières premières pour la production du biogaz (bouses de vache).

### 3) AP3: Promotion de l'apiculture dans le Delta du Saloum

#### < Justification et Objectifs >

Le Delta du Saloum est riche en forêt de mangroves, mais les terres arables sont extrêmement limitées. Dans ces circonstances, l'apiculture est considérée comme activité économique à fort potentiel pouvant accompagner l'agriculture. En effet, le Programme d'Appui au Développement de l'Apiculture (PADA) lancé depuis 2014 place cette région comme un important pôle de production apicole. Cependant, bien que le miel de mangrove produit au Delta jouisse d'une bonne réputation sur le marché, la production est en léthargie.

Pour accroître la productivité du miel, il est crucial d'améliorer la production et la distribution des feuilles de cires gaufrées<sup>26</sup>, mais en réalité, cependant pour les apiculteurs résidant dans les zones rurales, l'acquisition de feuilles de cire gaufrées n'est pas une chose facile. A moins que l'ensemble de la communauté ne soit unie pour produire et assurer l'approvisionnement en cire d'abeille<sup>27</sup> brute, et qu'un système de distribution de feuilles de cires gaufrées ne soit établi. Par ailleurs, il arrive souvent que la cire ne soit pas récoltée par les apiculteurs qui ne connaissent pas bien la valeur de ce produit. Ainsi, l'établissement d'un système de fabrication et de collecte de la cire brute est considéré comme un enjeu prioritaire pour vulgariser les feuilles de cire gaufrées. Dans ces circonstances, le PADA n'ayant pas de données quantitatives sur la production de cire d'abeille, il n'est pas en mesure d'élaborer un programme de production.

Dans ce contexte, le PEJ a visé à définir des techniques apicoles en vue d'améliorer la productivité et parallèlement créer un cadre de concertation des acteurs de la filière apicole, servant à établir et proposer un modèle de promotion des écovillages axé sur le développement de la filière apicole au niveau du Delta du Saloum.

#### < Résultats attendus >

- Des techniques apicoles pour une meilleure productivité sont expérimentées
- Un cadre de concertation fonctionnel pour la promotion de ladite filière est mis en place dans la Région de Fatick
- Nécessité de renforcement des capacités des apicultures est examinée.
- L'indroduction de l'unité de gaufreuse et de lamineuse à cire est examinée.

---

<sup>26</sup> La cire gaufrée est fabriquée à partir de la cire d'abeille brute, elle se présente sous forme d'une plaque portant les empreintes de la structure du nid d'abeilles avec des creux ou relief laissé par un corps qu'on presse sur une surface. Elle est fixée sur le cadre pour la servir à faciliter la nidification des abeilles.

<sup>27</sup> La cire d'abeille est secrétée et fabriquée par les abeilles à miel, elle est le composant principal du rayon à miel.

### < Résultats obtenus >

Une enquête de références a été réalisée auprès de 60 particuliers et 37 groupements exerçant des activités apicoles dans la zone cible de l'AP<sup>28</sup>, en vue de diagnostiquer la situation actuelle de l'apiculture. Après avoir découpé la région de Fatick en trois zones<sup>29</sup> en se fondant sur les résultats de ladite enquête, le « Cadre de Concertation des Apiculteurs de Fatick (CCAF) » a été créé tout en obtenant le consensus des acteurs de chacune des zones découpées de la région. Depuis sa création, le CCAF a organisé neuf réunions au total, au cours desquelles un plan d'actions a été élaboré. Cet organe a par ailleurs effectué des visites auprès de différents organismes concernés et la collecte des informations en vue de trouver des partenaires d'appui. Les résultats de ces visites et les informations collectées ont été partagés entre les participants du réseau pour identifier de nouvelles actions à entreprendre. Toutes ces démarches ont permis de dynamiser les échanges d'idées entre les apiculteurs, et de faire connaître au public la présence du CCAF en tant que point de contact pour l'appui à la promotion de l'apiculture de la région. Les apiculteurs du département de Gossas, qui n'ont pas été ciblés au début, sont aussi membres aujourd'hui du réseau. Une telle situation laisse espérer un développement futur des activités. En outre, des presses à miel, des tenues de protection et des enfumoirs et d'autres matériels ont été fournis par le PADA.

En ce qui concerne le rucher expérimental réalisé avec le PADA, de manière générale, la sédentarisation des colonies n'a pas été réussie comme on aurait pu s'y attendre malgré des mesures prises suivant l'indication des techniciens du PADA qui consistaient entre autres à changer l'emplacement des ruches qui ne recevaient pas d'abeilles. Il y a eu aussi un nombre non négligeable de cas de fuite des abeilles à cause de l'envahissement des prédateurs (petits animaux sauvages, larves de papillons de nuit etc.). La sédentarisation des colonies n'ayant pas évolué, il n'a pas été possible de faire la comparaison de la productivité qui avait été prévue au début. Après l'identification des leçons apprises, la continuation de cette expérimentation a été confiée au PADA.

Les résultats de l'enquête finale montrent que tous les douze représentants du CCAF apprécient positivement les engagements pris dans le cadre de cette AP en vue du développement de l'apiculture dans la région. Bien que les résultats des interviews individuelles n'aient pas permis d'analyser la tendance des attentes à l'égard du CCAF, il a été constaté que la mise en place de cet organe est hautement appréciée (11 personnes ont répondu « très satisfait »

---

<sup>28</sup> Après la création du CCAF, plusieurs apiculteurs (individuels et groupements) qui n'avaient pas été ciblés ont exprimés leur souhait de participation. A cet égard une autre étude a été menée auprès de 27 apiculteurs individuels et 13 groupements, dont les données recueillies sont traitées comme données complémentaires.

<sup>29</sup> Fimela, Foundgioune et Toubacouta

ou « satisfait »). En répondant aux questions « souhaitez-vous partager des expériences avec d'autres personnes pour le développement des écovillages ? », « pensez-vous que le nombre d'adhérents au CCAF augmentera ? », et « pensez-vous que les habitants de la zone intéressés par l'apiculture seront plus nombreux ? », presque tous les enquêtés ont exprimés leurs idées comme « oui, je suis de cet avis » ou « je suis plus ou moins de cet avis ». Ceci permet de considérer que, même si les actions du CCAF qui viennent d'être entreprises n'ont pas encore d'impact du point de vue économique, les attentes à l'égard de l'établissement de relations de collaboration avec les autres partenaires à travers ce réseau deviennent de plus en plus fortes.

Il en est de même pour la vérification de la productivité, qui est hautement appréciée par les acteurs concernés (onze personnes ont répondu « très satisfait » ou « satisfait » de cette action), en dépit du fait qu'elle n'a pas permis d'obtenir de résultats concrets, ce qui témoigne que l'importance de cette action pour le développement de l'apiculture de la région est reconnue par ces acteurs. Aussi en ce qui concerne le fonctionnement futur du CCAF, il a été constaté que bien qu'il y ait certaines préoccupations d'ordre financier, un développement dynamique de ses activités est souhaité par les acteurs concernés. En outre, tous les représentants enquêtés ont donné des réponses favorables aux questions sur l'établissement de la collaboration avec les différents partenaires et le partage d'informations entre les apiculteurs, en affichant la volonté d'assurer la durabilité des activités futures.

A noter par ailleurs que lors de l'examen du plan d'actions du CCAF, l'introduction de l'unité de gaufreuse et de lamineuse à cire n'a pas été incluse dans la liste des actions prioritaires.

#### *< Leçons tirées et perspectives d'avenir >*

Comme expliqué ci-dessus, il a été confirmé que l'établissement du réseau des apiculteurs par le biais de la création du CCAF pourrait générer des impacts positifs sur le développement de l'industrie apicole. Il reste maintenant nécessaire d'assurer la continuité de toute la démarche, en passant par l'organisation périodique de concertations, l'agrément de l'organisation etc. Pour ce faire, il y a lieu de continuer à suivre les activités du CCAF, d'aider à la gestion de celui-ci, et d'apporter des appuis techniques en matière de développement de l'apiculture de la région, et ce, avec le soutien de l'ANEV et la collaboration du PADA à travers la plateforme régionale des écovillages.

Désormais, il est attendu que les apiculteurs s'engagent dans l'amélioration de la qualité de leurs produits à travers les activités continues du CCAF. Il serait aussi possible, en effectuant des activités de marketing en exploitant ce réseau, de trouver de nouveaux marchés et des débouchés commerciaux pour les produits dérivés de l'apiculture comme la cire d'abeilles



dont la valeur commerciale n'a pas été reconnue jusqu'aujourd'hui. Une telle démarche pourra contribuer à l'augmentation et la diversification des revenus des habitants de la zone, et par la suite au développement des écovillages.

#### **4) AP4 : Aménagement intégré de l'environnement autour de l'école**

##### *< Justification et Objectifs >*

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) s'occupe de la mise en œuvre des cantines scolaires dans les écoles de l'éducation de base en collaboration avec les plusieurs partenaires comme le Programme Alimentaire Mondiale (PAM)<sup>30</sup>. Le PAM fournit des vivres tels que le riz, la farine, les céréales et l'huile aux écoles ciblées, en supposant que chaque école prépare le petit-déjeuner (5 fois/semaine) et le déjeuner pour le mardi et le jeudi. La source d'énergie pour la cuisson est le plus souvent le bois de chauffe. Il est acheté par les parents d'élèves ou collecté par les parents (surtout les femmes) ou les élèves. S'il n'est pas disponible, la bouse de vache est aussi utilisée dans certaines zones. La mise en place d'un biodigester permettra d'alléger la charge des parents et des élèves pour l'achat et la collecte des combustibles, et de contribuer à la conservation des ressources naturelles.

Vu cette situation, la présente AP a été réalisée avec pour objectif d'apporter un appui à la cantine scolaire en même temps que d'offrir des occasions d'éducation pour les élèves et d'établir un modèle d'aménagement de l'environnement dans la région, par le biais de la mise en place de biodigesteurs. Les activités de cette AP contribuent également à la protection des ressources naturelles<sup>31</sup> par la réduction du déboisement de la forêt, ainsi qu'à la promotion de l'Education pour le Développement Durable (EDD) à travers l'utilisation du biodigester et la valorisation des résidus qui en résultent à diverses fins telles que le jardin potager scolaire.

##### *< Résultats attendus >*

- Les dépenses quotidiennes pour la mise en œuvre de cantine scolaire sont réduites par la mise en place du biodigester
- Les élèves sont sensibilisés sur la valorisation des énergies renouvelable et/ou la conservation des ressources naturelles par suite de l'éducation environnementale et l'apprentissage pratique de jardinage découvrant le processus de production de biogaz et la valorisation des résidus comme engrais organique
- Des leçons servant à l'élaboration des plans directeurs régionaux des écovillages et le répertoire des techniques et des approches pour la réalisation des écovillages sont tirées

---

<sup>30</sup> La cantine scolaire est en mise en oeuvre dans les 2 441 écoles élémentaires dans l'ensemble du pays sur 8 984 (28,8 %) en 2013. La répartition par la source de financement : Etat sénégalais : 375 écoles, PAM : 857 écoles et autres : 297 écoles (source : Annuaire de l'éducation 2012-2013)

<sup>31</sup> Composante 3.2 de Programme National des Ecovillages

### < Résultats obtenus >

Une enquête sur le terrain a été effectuée en vue d'identifier des sites optimaux pour la mise en œuvre de l'AP au niveau des écoles recommandées par les Inspections d'Académie et les Inspection de l'Éducation et de la Formation de la zone cible, qui bénéficient de l'appui à la cantine scolaire du PAM. Huit écoles ont été retenues, remplissant les critères définis tels que l'état de la situation de l'établissement, la situation du paiement des salaires, la disponibilité d'eau et de bouse de vache en quantité suffisante pour l'utilisation du biodigesteur etc. Un biodigesteur (du type 18m<sup>3</sup>) et une cuisine ont été construits au sein de ces huit écoles, en collaboration avec les Comités de Gestion d'École (CGE)<sup>32</sup>. Et par la suite, le remplissage en bouse de vache et de l'eau, qui constituent des matières premières pour la production du biogaz, a commencé en octobre 2014. Lors d'un essai qui a été effectué en préparant des repas au moyen du biogaz obtenu après le premier remplissage des matières premières, il a été révélé que la puissance du feu du réchaud fourni par le PNB-SN était insuffisante pour faire la cuisine avec une grande marmite destinée à la cantine scolaire. Le PNB-SN a prévu le développement d'un réchaud amélioré destiné à la cantine scolaire, mais ceci a accusé un grand retard. Le Projet s'est engagé alors de son côté dans le développement d'un réchaud à gaz méthane et l'amélioration de la grande marmite, ce qui a finalement permis de faire la cuisine au sein des écoles en utilisant parallèlement le bois de feu habituel et le biogaz, depuis la rentrée scolaire d'octobre 2015. A la date d'avril 2016, cinq écoles parmi les huit offrent les services de cantine scolaire avec des aliments fournis par le PAM, et deux parmi ces cinq utilisent le biogaz pour la cuisine et commencent à mettre en valeur les résidus qui en résultent dans le cadre des activités de jardin potager scolaire<sup>33</sup>.

Par ailleurs, le Projet a développé un support didactique de sensibilisation portant sur la maintenance adéquate du biodigesteur et sur la valorisation des résidus obtenus après la production du gaz à partir des bouses d'animaux. Un atelier de finalisation a été organisé en février 2015 pour obtenir un consensus des différents acteurs entre autres les directeurs des huit écoles concernées, les inspecteurs régionaux et départementaux de l'éducation, la direction des cantines scolaires du ministère de l'éducation et l'ANEV. Le support didactique de sensibilisation, après sa finalisation, a été distribué à large échelle auprès des acteurs concernés pour être utilisé efficacement tant pour l'éducation environnementale que pour la vulgarisation des biodigesteurs. En outre, le Projet a agi auprès des écoles pour que les objectifs que vise la

---

<sup>32</sup> Comité de Gestion d'École: Une organisation participative ayant pour mission la gestion de l'établissement scolaire, dont la mise en place dans les écoles primaires publiques est exigée par le décret.

<sup>33</sup> Deux écoles sont dans l'attente de l'achèvement du remplissage initial des matières premières. Trois écoles utilisent le gaz seulement pour bouillir l'eau, ayant des difficultés de s'approvisionner en matières premières quotidiennement. Et trois autres sont dans l'attente de la génération du gaz.

présente AP à savoir la réalisation des cantines scolaires en utilisant le biogaz, la pratique de l'éducation environnementale en exploitant le support de sensibilisation élaboré et la mise en valeur des résidus obtenus à l'issue de la production du gaz, soient pris en compte dans le plan d'activités annuel du CGE. Il convient de noter également que deux écoles ont commencé des activités de jardin potager scolaire pour la mise en valeur des résidus provenant du biodigesteur.

Toutes les connaissances techniques qui ont été acquises à travers les engagements ci-dessus ont été reflétées dans le Plan directeur régional des écovillages et dans le Répertoire des techniques et des approches, avec une description des activités menée dans le cadre de l'AP2.

#### *< Leçons tirées et perspectives d'avenir >*

Les activités de suivi après la mise en place des installations et les résultats de l'enquête finale nous ont permis de tirer des leçons, telles qu'elles sont décrites ci-dessous :

- Le remplissage initial du biodigesteur en matières premières a constitué un fardeau lourd<sup>34</sup>, pour les parents d'élèves et les habitants de la zones, plus qu'on l'avait imaginé. Aussi, certaines écoles ont des difficultés de s'approvisionner en matières premières pour l'usage quotidien du biogaz. Afin d'assurer une utilisation durable, il faudra que le CGE soit pleinement fonctionnel et que un grand nombre de parents d'élèves collaborent ainsi que la population locale pour la collecte et l'introduction des matières premières pour réduire la charge de travail par personne.
- Il a été difficile d'obtenir la puissance du feu pour assurer la préparation de tous les repas de la cantine scolaires avec du gaz produit par le biodigesteur installé (de 18 m<sup>3</sup>). Il conviendra d'introduire des foyers améliorés qui pourront rendre plus efficiente l'utilisation du bois de feu pour la cuisine, parallèlement à l'exploitation du biodigesteur, ce qui permettra de réduire à la fois la consommation du bois et la charge de travail. En même temps, il est souhaitable d'améliorer davantage le réchaud pour obtenir plus de puissance de feu.

Toutes ces leçons apprises et les connaissances techniques acquises seront remises dans les mains de l'ANEV qui poursuivra le suivi de la situation d'utilisation des installations, l'intermédiation de services après-vente, le monitoring de la mise en œuvre des jardins potagers scolaires et de l'éducation environnementale, et le suivi du développement du réchaud amélioré

---

<sup>34</sup> Un volume important de matières premières ont été requises, du fait que le biodigesteur d'une taille plus grande (18m<sup>3</sup>) que celui destiné à usage domestique (10m<sup>3</sup>) a été installé pour assurer la production du gaz en quantité suffisante à la préparation des repas de la cantine scolaire. Il y a des écoles qui ont attendu plus de huit mois avant que le remplissage initial s'achève, ne trouvant pas de matières premières à proximité et n'ayant pas obtenu suffisamment de compréhension et de collaboration de la part des parents d'élèves ou de la population locale.

du PNB-SN. Reste à espérer que les biodigesteurs seront mis en place au sein d'autres écoles qui ont un service de cantine scolaire et que cette démarche constituera un modèle d'écovillage et se développera dans d'autres régions du pays.

## **5) PA5 : Aménagement de la vallée du Senghor**

### **< Justification et Objectifs >**

Le Département de Foundiougne situé au sud de la région de Fatick bénéficie d'un réseau hydrographique dense comprenant des fleuves et rivières de tailles diverses. Pour utiliser efficacement ces ressources en eau, la construction de barrages et de bassins de rétention a été réalisée. Les activités productrices, telles que l'agriculture (riziculture, maraîchage, etc.) et la pisciculture, sont mises en œuvre aux alentours des ouvrages, ceci permet de générer des effets et bénéfices à un certain niveau.

Cependant, ces aménagements qui avaient pour objectif de promouvoir et développer des activités économiques, a favorisé la prolifération de *Typha australis* qui colonise les plans d'eau avec des conséquences graves sur les activités des populations locales (érosion de terres cultivables, réduction des zones de pisciculture, etc.).

La CARITAS-Kaolack a réalisé un (1) barrage anti-sel à l'embouchure de la vallée de Senghor et deux (2) barrages de retenue au milieu de la vallée. Cependant, depuis l'envahissement des zones d'aménagement par le Typha, les populations sont confrontées au phénomène de prolifération rapide de cette plante, et les besoins de mesures palliatives sont de plus en plus croissants.

Dans de telles circonstances, cette AP a été exécutée avec pour objectif d'établir un modèle de lutte contre la prolifération du Typha et un autre modèle de valorisation des installations hydrauliques et de gestion de la vallée. En profitant du potentiel de biomasse du Typha, l'AP a visé à mettre en place un mécanisme par lequel les organisations villageoises seront initiées aux techniques de production de briquettes de charbon comme source d'énergie alternative, et contribuer ainsi à la lutte contre la prolifération de Typha.

A noter également que cette AP a été programmée sur la base d'une proposition de Caritas Kaolack, qui avait été soumise et adoptée à la plateforme régionale de Fatick. Elle a été mise en œuvre en collaboration avec ladite ONG qui déployait déjà ses activités dans les villages cibles, en concluant un contrat de sous-traitance.

### **< Résultats attendus >**

- Vérifier l'applicabilité des techniques de carbonisation/compactage pour la lutte contre l'envahissement du typha dans la vallée de Senghor ;

- Capitaliser les réalisations (expériences) des différents projets et programmes sur l'installation et/ou la maîtrise d'eaux de barrage sont capitalisées. En outre, évaluer les impacts économiques ;
- Identifier des techniques intégrables dans le Répertoire des techniques et approches pour la transformation des écovillages

**< Résultats obtenus >**

La fabrication de briquettes de charbon a été expérimentée dans une zone où la prolifération de massettes (*Typha australis*) cause des dégâts importants. Cette activité s'est déroulée en collaboration avec la population de six villages qui se trouvent dans la vallée du Sanghor, où Caritas Kaolack dépolie ses actions depuis de longues années. En vue de vulgariser la technique de fabrication des briquettes par la carbonisation des tiges de typha, le four à charbons et des moules ont été développés et la sensibilisation et la formation ont été effectuées à l'intention de la population concernée. Les savoir-faire concernant le traitement de carbonisation et le moulage des briquettes ont été rassemblés dans un manuel et dans le Répertoire des techniques et des approches. L'utilisation de la pomme de cajou qui possède une haute adhérence et qui est facilement accessible dans la Vallée du fleuve Sanghor a permis d'obtenir un résultat satisfaisant: en effet, la briquette de charbon fabriquée en utilisant le jus de cajou est plus résistant et sa durée de combustion est beaucoup plus longue en comparaison avec un simple mélange d'argile et d'eau compressé, d'où la possibilité de commercialisation des briquettes est grandissante compte tenu aussi de sa facilité de transport.

**< Leçons tirées et perspectives d'avenir >**

Selon les résultats de l'enquête finale, cinq sur les six villages cibles apprécient positivement l'AP en disant que c'est une initiative qui répond aux besoins de la population locale, même si une partie d'entre eux ont déclaré que la collecte des tiges de typha est un travail dur (deux villages). Trois villages ont exprimé leur souhait de suivre encore une fois la formation en fabrication des briquettes pour examiner les matériaux liants et leur dosage. Certains expliquent que la charge de travail lié à la collecte des tiges de typha peut constituer un goulot d'étranglement notamment pour les femmes mais que cette charge est moins lourde que celle de la collecte de bois de feu, et beaucoup expriment leur intention de continuer les briquettes de charbon en considèrent que c'est une activité hautement significative. Par ailleurs, les habitants des cinq villages avoisinants montrent aussi leur intérêt pour l'utilisation des briquettes de charbon en tant que combustibles alternatifs. On peut résumer que, de manière générale, les attentes sont grandes en ce qui a trait à la commercialisation et la rationalisation de la production des briquettes de charbon.

Les propos recueillis lors des interviews auprès des représentants des villages nous ont laissé croire que la fabrication des briquettes de charbon est considérée, au-delà de la mesure d'élimination des typhas, comme une activité qui contribue à la protection des ressources forestières, et qui, par conséquent, a un impact sur l'aspect environnemental. Certains ont indiqué par ailleurs que les engagements pris dans le cadre du Projet ont contribué aussi au renforcement des capacités du CAC (Cadre d'Alliances et de Concertations). Beaucoup s'attendent également à l'impact socio-économique de ces activités par le biais de la commercialisation future des briquettes de charbon.

Les connaissances acquises à travers cette AP ont été rassemblées dans un rapport séparé pour être soumises à l'ANEV. Celle-ci poursuivra, en collaboration avec Caritas Kaolack, le suivi des activités (l'élimination des typhas et la fabrication des briquettes de charbon) et l'examen de la commercialisation de produits à base de typhas. On peut espérer aussi que ces techniques seront appliquées dans d'autres zones subissant des dégâts causés par des mauvaises herbes similaires, et que les différentes structures (PAPIL, BARVAROR, Direction des bassins de rétention etc.) partagent leurs expériences dans le cadre de la mise en application des techniques.

## **6) Fonds revolving dans le cadre des AP 1 et 2**

### *< Justification et Objectifs >*

Concernant les AP1 et 2, le « crédit revolving (fonds de roulement) » a été expérimenté. L'investissement initial du Projet pour l'installation des pompes photovoltaïques ou des systèmes d'irrigation goutte à goutte ou des biodigesteurs ménagers est disposé comme ligne de crédit au sein des mutuelles. Le cumul suffisant de fonds suite aux remboursements des premiers emprunteurs est réinvesti aux autres bénéficiaires en attente. Cette initiative a été conçue comme une idée pour améliorer la responsabilisation des bénéficiaires, la durabilité des activités et la vulgarisation autonome des activités. Parallèlement, elle vise à contribuer à l'amélioration des conditions de la composante 4 des indicateurs des écovillages : « Promotion du secteur privé et Financement durable » et plus spécifiquement celles de la composante 4.1 « Le village dispose de moyens d'accès à la microfinance pour la majorité de ses habitants et/ou OCB ».

Selon le mode appliqué dans cette expérimentation, le Projet a mis en place des ouvrages et a payé directement le frais d'installation des ouvrages à l'exécutant des travaux. Chacun des utilisateurs des ouvrages (bénéficiaires) de chaque AP a remboursé le montant correspondant à l'ouvrage installé avec un intérêt déterminé, selon le contrat signé entre l'ANEV et une institution financière de la microfinance. Le montant remboursé est géré par une institution

financière. Si le montant cumulé des remboursements atteint un niveau où de nouveaux investissements sont possibles, d'autres membres de l'OCB peuvent en bénéficier. C'est ainsi que le cycle de l'exploitation du fonds se poursuit. Le fond d'investissement initial fait des rotations au sein de l'institution MF et les groupes bénéficiaires<sup>35</sup>

Lors de l'exploitation du crédit revolving, nous avons accordé une attention aux trois (3) points suivants, en prenant en compte une bonne administration du crédit revolving ainsi que la pérennisation du système après l'achèvement du Projet :

- Le crédit revolving est géré par l'institution de MF et l'association des producteurs à laquelle appartiennent les bénéficiaires. Le Projet et l'ANEV sont chargés du conseil/surveillance (Le Projet/l'ANEV ne sont pas les responsables du contrat, ou de la gestion de fonds);
- Pour la sélection des bénéficiaires, la décision définitive est prise en tenant compte de la faisabilité technique, mais aussi, la solvabilité des bénéficiaires éligibles qui doit être évaluée par l'institution de MF au regard de la situation économique des bénéficiaires éligibles, en utilisant une liste de personnes inscrites dans une liste rouges pour cause d'obligation antérieure non respectée ;
- Chacune des parties prenantes peut avoir des incitations : la promotion du PNE pour l'ANEV, l'amélioration de la productivité agricole et les considérations environnementales pour les bénéficiaires, le revenu par l'intérêt pour les institutions de MF et ainsi de suite.

#### < Résultats obtenus >

Le crédit revolving a commencé son exploitation pour les pompes solaires de l'AP 1 depuis janvier 2014 ; pour le système d'irrigation goutte-à-goutte depuis août 2014; pour les biodigesteurs de l'AP 2 depuis avril 2014. Les résultats à la fin du mois d'octobre 2015 sont récapitulés dans le Tableau 21.

Les bénéficiaires de la pompe solaire de l'AP 1 sont 11 personnes<sup>36</sup>. Le nombre de remboursements est de 6 fois sur 3 ans. Les bénéficiaires sont présentement à la 4<sup>ème</sup> échéance. Le montant de remboursements à effectuer s'élève à 19.503.025 Fcfa dont 7.393.826 Fcfa a été remboursé. Le taux de remboursement à ce stade est de 37,9 %, le taux d'épargne par rapport au montant total du crédit revolving est de 23,0 %.

Ensuite, les bénéficiaires du système d'irrigation goutte à goutte de l'AP 1 sont 10

---

<sup>35</sup> Voir les rapports d'avancement de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années pour plus d'informations.

<sup>36</sup> Seulement deuxième échéance pour un site qui a été ajouté plus tard.

personnes. Le nombre de remboursements est de 4 fois sur 2 ans. Les bénéficiaires sont à la 3<sup>ème</sup> échéance. Le montant de remboursements à effectuer s'élève à 7.757.597 Fcfa dont 2.531.440 Fcfa a été remboursé. Le taux de remboursement à ce stade est de 32.6 %, le taux d'épargnes par rapport au montant total du crédit revolving est de 24.5%.

Par la suite, les bénéficiaires de biodigesteurs à usage familial de l'AP 2 sont 10 personnes. Selon le contrat, les bénéficiaires doivent verser des obligations chaque mois (36 fois) sur 3 ans. Les bénéficiaires sont à la 25<sup>ème</sup> échéance. Le montant de remboursements à effectuer s'élève à 3.150.000 Fcfa dont 392.665 Fcfa ont été versé. Le taux de remboursement à ce stade par rapport au montant de remboursement escompté est de 18,0 %, le taux d'épargnes par rapport au montant total du crédit revolving est de 12,5 %.

**Tableau 20 : Résultats de l'application à l'essai du système de crédit revolving (fin avril 2016)**

	Activité Pilote (PA)		
	PA1 :Pompes solaires	PA1 :Système d'irrigation goutte à goutte	PA2 :Biodigesteur
Institution Microfinance	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Sao- Notto (COOPEC-Sao) (Thiès)		Mutuelle d'Epargne et de Crédit –Epicentre de Koki (MEC-Koki) (Louga)
Nombre de sites	11 sites	10 sites	10 sites
Date d'installation	juillet 2013	septembre 2014	mars 2014
Nombre d'années de remboursement (période)	3 ans (janvier 2014 – janvier 2017)	2 ans (août 2014 – août 2016)	3 ans (avril 2014 – mai 2017)
Nombre de remboursements	6 fois (2 fois / an)	4 fois (2 fois / an)	36 fois (chaque mois)
Montant remboursé par bénéficiaire (moyenne)	2.920.320 FCFA	885.690 FCFA	315.000 FCFA
Taux d'intérêt (effectif annuel)	5%	5%	10%
Caution lors du contrat	10% du montant total des remboursements	10% du montant total des remboursements	10% du montant total des remboursements
Frais de gestion lors du contrat	2% du montant total des remboursements	2% du montant total des remboursements	1% du montant total des remboursements
Frais du contrat	1.000 FCFA	1.000 FCFA	1.000 FCFA
Epargne minimum obligatoire	non	non	1000 FCFA/mois
Nombre de remboursements avant août 2015 / Nombre total de remboursements	4/6 fois	3/4 fois	25/36 fois
Montant total du fonds du crédit revolving (FCFA) (A)	32.123.500 FCFA	10.343.462 FCFA	3.150.000 FCFA
Montant cumulé de remboursements jusqu'août 2015 (estimation) (FCFA) (B)	19.503.025 FCFA	7.757.597 FCFA	2.187.500 FCFA
Montant cumulé de remboursements jusqu'août 2015 (réalisé) (FCFA) (C)	<b>7.393.826 FCFA</b>	<b>2.531.440 FCFA</b>	<b>392.665 FCFA</b>
Taux effectif de remboursement jusqu'août 2015 (C/B)	<b>37,9%</b>	<b>32,6%</b>	<b>18,0%</b>
Taux d'épargne du fonds du crédit revolving (C/A)	23,0%	24,5%	12,5%

< *Leçons et perspectives* >

Pour recueillir des informations comparatives pouvant servir à évaluer les résultats de l'essai, le Projet s'est renseigné auprès de la Direction de la Réglementation et de la Supervision



du Système Financier Décentralisé (DRS/SFD) du Ministère de l'Economie et de Finance (MEF) . Cependant les informations sur l'initiative similaire du crédit revolving n'étaient pas systématiquement recueillies et gérées au Sénégal jusqu'à présent, et les informations de référence détaillées n'ont pas été obtenues. Le Projet a donc interrogé un personnel d'une ONG, Hanger Project, qui est dans une relation coopérative avec le Projet à travers la mise en œuvre de l'AP 2. D'après ce qu'il raconte, cette ONG a eu quelques expériences dans la mise en œuvre du crédit revolving dans les activités génératrices de revenus en faveur des femmes dans la région de Louga. Cependant, le taux de remboursement par les bénéficiaires restait à 20%. Depuis lors, cette ONG n'a pas entrepris l'initiative similaire<sup>37</sup>. Le personnel de l'ONG a analysé ce faible taux de remboursement inférieur au taux escompté. C'est probablement parce que l'application du crédit revolving a été laissée à l'initiative de l'OCB sous le contrôle de l'ONG. Par conséquent, les bénéficiaires ont tendance à penser que « Même si on ne rembourse pas, rien de grave. »

En se référant au cas sus-cité, les résultats de l'expérimentation du présent Projet ne peuvent pas être considérés comme très favorables, avec les taux de remboursement de 18,0% à 37,9% en arrivant au deuxième tiers de la période de sa réalisation. Certes, cependant, il laisse à améliorer dans l'efficacité de l'administration du fonds, à travers, par exemple, la sensibilisation des bénéficiaires, l'éducation en connaissances financière de base pour promouvoir le respect du délai imparti du remboursement par les bénéficiaires, le renforcement de l'appui/conseil, le système de suivi par les institutions financières, etc. Mais, nous pensons que le crédit revolving appliqué par le Projet mérite d'être apprécié, parce que le système permet la réduction du coût de l'appui et aussi il rend possible la vulgarisation des techniques grâce aux réinvestissements systématiques par d'autres bénéficiaires.

Au cours des interviews menées lors de l'enquête finale, certains utilisateurs de la pompe solaire mis en place dans le cadre de l'AP1 ont exprimé que le remboursement était difficile dû au fait que le montant à verser est élevé et que les périodes de versement ne correspondent pas aux périodes de récoltes et de ventes générant des revenus. Un haut degré de satisfaction n'a pas été exprimé par l'ensemble des bénéficiaires, mais d'un autre côté, certains d'entre eux ont témoigné de leur appréciation en estimant que c'est une bonne approche pour entreprendre en groupe, vu que les montants de contributions sont investis dans les activités des autres membres

---

<sup>37</sup> L'appui a été accordé à plusieurs groupements féminins, dans les activités selon les besoins de chaque groupement, telles que petite commerce (légume, arachide, alimentation par vente au détail), petit élevage, aviculture, gestion agricole, etc. L'ONG a injecté directement l'investissement initial du crédit revolving dans chaque groupement, en vue du développement autonome des activités. Une approche a été appliquée, par laquelle chaque groupement fait le prêt, le recouvrement et le placement à ses membres. Cependant, le détournement du fonds par un gestionnaire et le non remboursement par un membre sont survenus. Le taux de remboursement est resté à 20-25%.

du groupement des producteurs.

En ce qui concerne les utilisateurs du système d'irrigation goutte à goutte mis en place dans le cadre de l'AP 1, le degré de satisfaction à égard du crédit revolving a été relativement plus élevé (sept personnes sur neuf ont répondu « satisfait ») par rapport à celui concernant les techniques introduites. Ceci probablement en raison du fait que le montant de remboursement à chaque échéance est modéré en comparaison avec celui pour l'installation de la pompe solaire. Quant aux utilisateurs des biodigesteurs domestiques installés dans le cadre de l'AP2, sept ménages sur dix ont répondu « satisfait ».

L'an 2015, c'est l'année ciblée des politiques de la promotion du secteur MF du Sénégal. Actuellement, un nouveau programme de ce secteur est en cours de l'élaboration. Certes, la taille du marché MF a connu une extension constante grâce aux financements octroyés par des bailleurs de fonds en vue du développement de ce secteur. Cependant, la gestion du marché MF est chargée par des principales institutions MF et des clients de classe intermédiaire (couche de personnes ayant un revenu salarial) en milieu urbain. Autrement dit, les politiques de la promotion du secteur MF n'ont pas réellement amené la population rurale<sup>38</sup> de la couche pauvre aux conditions de vie améliorées à travers l'accès aux services MF, pourtant, ce qui a été visée initialement par les politiques du secteur. Dans ces circonstances, le personnel chargé de la MF du Ministère des Finances susmentionné a proclamé que les expériences du Projet du crédit de revolving méritent d'être valorisées dans l'application du nouveau programme du secteur MF comme une des approches visant la résolution de l'enjeu en milieu rural. D'ailleurs, l'utilisation du crédit revolving est prévue dans le PNB-SN qui veut promouvoir l'installation de biodigesteurs sur tout le territoire du pays. En effet, le PNB-SN envisage 10.000 ouvrages sur 4 ans avec l'appui du Fonds européen de développement (FED). Une attention particulière est accordée aux expériences du Projet.

Après l'achèvement de l'AP du Projet, la gestion du crédit revolving se poursuivra entre les institutions MF, les associations des producteurs et les OCB. Le suivi se poursuivra par l'ANEV. Désormais, il est souhaitable que l'ANEV s'engage continuellement à promouvoir la collaboration avec des partenaires le Projet s'emploie à synthétiser des informations plus détaillées et à les partager largement avec les structures concernées jusqu'à l'achèvement du Projet, pour que les connaissances et les expériences acquises à travers l'essai soient pleinement exploitées, en tant que des informations précises, dans des différentes initiatives du développement rural par l'ANEV, d'autres projets/programmes, le PNB-SN, le programme sectoriel MF du Sénégal, des bailleurs de fonds, entre autre JICA, etc.

---

<sup>38</sup> Voir Chapitre 2, 2-5 (1), 5).

### **(3) Elaboration de «l’Outil de capitalisation d’une démarche d’articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages »**

En intégrant une série de démarches conduisant à la budgétisation des activités des écovillages dans une collectivité locale, le Projet a élaboré un Outil de capitalisation d’une démarche d’articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages » (ci-après désigné « Outil » ) pour la promotion du PNE et du PDRE en collaboration avec les collectivités locales. Ce document doit servir d’outil pour faciliter l’implication des collectivités locales dans le PDRE, et pour chercher la conformité avec la réforme de la décentralisation du gouvernement du Sénégal.

#### **1) Objectifs et utilisateurs de l’Outil**

Ledit Outil, définissant le processus de planification et de budgétisation du plan de développement des collectivités locales, vise à devenir un outil de référence permettant aux acteurs concernés de comprendre ce qu’est le développement durable et en quoi consiste le projet écovillage. Le tableau ci-dessous présente les objectifs de ce document en faveur notamment des Agences Régionales de Développement (ARD) et des collectivités locales. Les utilisateurs prévus de cet Outil sont les Conseillers et les agents des collectivités locales, les populations locales et les agents techniques des départements ministériels concernés

**Tableau 21: Objectifs spécifiques de l’Outil**

<b>Structure cible</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>
ARD	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir l’autonomisation progressive des CL,</li><li>- Sensibiliser les CL pour une orientation résolue des politiques locales vers un développement durable,</li><li>- Rendre effective la différenciation des populations entre plans de développement départementaux (PDD) et plans de développement communaux (PDC), etc.</li></ul>
Collectivités locales (Département, commune)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aller vers une autonomisation progressive à travers un renforcement de capacités dans le cadre de la réalisation des plans de développement</li><li>- Promouvoir un développement porteur de durabilité environnementale, etc.</li></ul>

#### **2) Processus de l’élaboration de l’Outil**

Afin d’assurer l’efficacité et la facilité d’utilisation pour les collectivités locales, une ébauche de l’Outil a été élaborée dans un premier temps par le Projet avec ses homologues en prenant en considération l’avis des ARD (de Thiès et d’autres régions). Une analyse des tendances en matière de formulation des budgets a été effectuée pour clarifier les liens entre les activités relatives à la promotion des écovillages et les différentes rubriques budgétaires, et refléter les résultats dans l’Outil. C’est en mars 2016 qu’un atelier de présentation de l’ébauche de Guide a été organisé dans les trois régions cibles respectivement (voir le document en

annexe), en vue d'un échange d'idées entre les représentants des ARD, des acteurs des collectivités locales etc.

En suivant la proposition faite lors dudit atelier à savoir «utiliser le guide à titre expérimental pour qu'il soit un outil plus opérationnel», le processus d'élaboration présenté dans le Guide a été mis en pratique dans une commune, Malicounda dans la région de Thiès, où un plan de développement était en cours d'élaboration. Cette mise en pratique a consisté en une administration de questionnaire articulé autour des quatre (04) composantes du programme nationale des écovillages dont les résultats traités et analysés, ont été versé dans le rapport diagnostique du processus d'élaboration du PDC en cours dans cette commune. Parallèlement une enquête a été effectuée auprès des services techniques membres du Comité technique restreint en charge de l'élaboration des plans de développement des collectivités locales, pour recueillir des éléments d'amélioration du guide. Le Guide finalisé, reflétant les résultats de cette démarche, sera présenté à l'occasion d'une rencontre conjointe des trois régions qui est prévue pour le juin prochain 2016.

### 3) Généralité de l'Outil

Après une introduction générale, l'Outil présente dans son premier chapitre les grandes lignes du plan de développement des collectivités locales y compris le plan budgétaire et l'art de l'élaboration de ceux-ci. Le deuxième chapitre fournit des informations relatives au projet écovillages et explique comment les faire refléter dans le plan de développement (voir le document annexe «Techniques pouvant être adoptées pour répondre aux demandes fréquentes des collectivités locales»). Le tableau ci-dessous montre la composition et le sommaire de l'Outil :

**Tableau 22: Structure et aperçu de l'Outil**

Partie	Contenu
<b>Intoduction</b>	Chapitre 1 : Introduction
	11. Situation de la décentralisation au Sénégal (Acte III) 12. Objectifs et mode d'utilisation
<b>1ère partie : Preparation des plans de developpement des collectivites Locales</b>	Chapitre 2 : Élaboration de plan de developpement et budget des collectivités locales
	21. Aperçu la planification et les mandats des Collectivités Locales
	22. Mandat de chaque CL : Compétences des collectivités locales dans 9 domaines transférés (Département/ communes), Activités liées à l'écovillage fréquentes formulées par les collectivités locales
	23. Le processus d'élaboration du Plan de développement d'une Collectivité locale 24. Canevas Indicatif des Plans de Développement Locaux (PDD et PDC)
<b>2ème partie : Réalités et contraintes de la planification locale</b>	Chapitre 3 : Résultats d'enquêtes
	31. Synergie entre les Services Techniques du CTR et les collectivités locales 32. CRT dans l'élaboration des plans

Partie	Contenu
	33. Délais et contraintes des l'élaboration des plans de dÉveloppement des collectivités locales
<b>2ème partie :</b> Articulation des pd des cl avec le programme national des ecovillages	Chapitre 3 : Présentation du concept « Écovillages »
	31. Définition du concept d'Ecovillages 32. Composantes et critères d'appréciation
	Chapitre 4 : Valorisation des résultats du PEJ
	41. Collaboration avec les plateformes 42. Processus mis en cohérence du Programme Nationale des Ecovillages (PNE) avec Les Plans Locaux de développement (PLD) <sup>39</sup> 43. Techniques pour la promotion des écovillages <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des techniques des AP et répertoire</li> <li>- Contribution des techniques de l'écovillage aux secteurs prioritaires de développement des CL</li> <li>- Proposition de techniques diverses pouvant être adoptées pour répondre aux demandes fréquentes des collectivités locales</li> </ul>
<b>Annexe</b>	- Canevas du Plan annuel du budget - Fiche de collecte de données auprès de la planification locale (Services techniques)

#### 4) Document livrables

Les documents livrables réalisés pendant la période du projet sont les suivants :

- Rapport de Commencement (version japonaise et française)
- Rapport Intermédiaire (version japonaise et française)
- Rapport d'avancement No.1 (version japonaise et française)
- Rapport d'avancement No.2 (version japonaise et française)
- Plan Directeur Régional des Ecovillages de chaque région cible (version française)
- Guide pour l'établissement et l'administration des plateformes (version française)
- Répertoire des techniques et des approches d'écovillage (version française)
- Outil de Capitalisation d'une Démarche d'Articulation des Plans de Développement des Collectivités Locales (PDD, PDC) avec le Programme National des Ecovillages (version français)
- Documents livrables relatifs aux Activités Pilotes (version français, voir le tableau ci-dessous)

<sup>39</sup> Plan Local de Développement, de la communauté rurale avant l'application de l'Acte III

**Tableau 23 : Documents livrables relatifs aux Activités Pilotes (APs)**

<b>Activités</b>	<b>Matériel Pédagogique, Manuel, etc.</b>	<b>Rapport</b>
AP1 : Promotion de l'agriculture	- Manuel de Gestion & Maintenance - Manuel d'Irrigation et de Maintenance Systèmes d'Irrigation Goutte à Goutte dans la Zone des Niayes	- Rapport de Formation des Bénéficiaires de Système d'Irrigation Goutte à Goutte - Rapport d'Achèvement des Travaux d'Installation de Systèmes d'Irrigation Goutte à Goutte - Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 - Rapport synthétique sur l'Application du Crédit Revolving (en commun avec AP2)
AP2 : Vulgarisation des biodigesteurs	- Support pédagogique pour la vulgarisation des biodigesteurs (en commun avec AP4)	- Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 2 - Rapport synthétique sur l'Application du Crédit Revolving (en commun avec AP1)
AP3 : Promotion de l'apiculture		- Rapport d'activités de Mise en Place du Cadre de Concertation des Apiculteurs de Fatick - Rapport d'études sur les bonnes pratiques apicoles dans le Delta du Saloum - Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 3
AP4 : Aménagement de l'environnement intégré au sein d'écoles primaires	- Support pédagogique pour la vulgarisation des biodigesteurs (en commun avec AP2)	- Rapport Formation sur l'Utilisation et la maintenance des Biodegesteurs - Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 4
AP5 : Activité de production appropriée autour des bassins de rétention	- Manuel de Fabrication de Charbon de Paille de Typha australis	- Rapport d'activités bimestre 1 - Rapport d'activités bimestre 2 - Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 5

### **3-6 Renforcement des capacités des organismes et des personnes concernés et collaboration avec eux**

#### **(1) Principaux acteurs et renforcement de leurs capacités**

Le présent projet prévoit la participation de divers acteurs concernés par le développement des écovillages, pour lesquels le renforcement des capacités est escompté. Le Tableau 25 résume les principaux acteurs, leurs rôles, les capacités attendues et les actions adoptées par le projet pour le renforcement des capacités.

Les résultats des actions menées par le projet sont indiqués à la section de impact (voyez 3-9).

**Tableau 24 : Rôles attendus des principaux acteurs et les approches pour le renforcement des capacités**

Acteurs	Rôles et capacités attendus	Actions pour le renforcement des capacités
ANEV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser différents ministères au niveau central leur participation et l'apport de la contribution de leurs directions régionales</li> <li>- Définir une stratégie et mobiliser des ressources nécessaires pour la promotion des écovillages</li> <li>- Mener un plaidoyer pour le renforcement des allocations budgétaires du budget du ministère aux activités d'écovillage ; Poursuivre et renforcer les démarches de promotion du programme national des écovillages auprès des bailleurs des fonds partenaires</li> <li>- Aménager un cadre qui permettra d'élargir le concept écovillages au niveau régional</li> <li>- Institutionnaliser les différentes démarches concernant la promotion de la transformation des villages en écovillages</li> <li>- Elargir actualiser et gérer efficacement l'inventaire des villages</li> <li>- Capitaliser et démultiplier les activités relatives à la transformation des villages en écovillages</li> <li>- Diffuser les informations sur le processus de transformation des villages en écovillages en générale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et renforcement de la collaboration par l'intermédiaire de la plateforme centrale</li> <li>- Généralisation des plateformes régionales et renforcement de la déconcentration de la gestion des activités d'écovillages</li> <li>- Actualisation du programme national des écovillages</li> <li>- Renforcement des capacités des personnels homologues à travers différentes activités (Mise en œuvre des Ap, formation au Japon etc.)</li> <li>- Création d'opportunités de diffusion des informations (Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, COP 21, etc.) ;</li> <li>- Mise à disposition de documents de capitalisation pouvant aider à la démultiplication (Guide sur les plateformes, Répertoires des techniques, rapports synthétiques AP, etc.)</li> </ul>
Membres de la plateforme centrale (Gouvernement, Bailleurs de fonds, ONG etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire suivre auprès de leur entités déconcentrés (Services régionaux) les décisions et engagements relatifs aux écovillages ;</li> <li>- Renforcer les allocations de ressources pour les activités se rapportant à l'écovillage</li> <li>- Relayer la sensibilisation sur les écovillages auprès des bailleurs de fonds partenaires</li> <li>- Appuyer et conseiller l'ANEV dans la mise en œuvre du PNE ;</li> <li>- Diffuser des informations sur le processus de transformation des villages en écovillages en générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme centrale ;</li> <li>- Institutionnalisation de la Plateforme à travers le PNE et dans le schéma stratégique de mise en œuvre des activités du PNE</li> </ul>
Gouverneur de région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'organisation de réunions de la plateforme régionale ;</li> <li>- Veiller à l'animation des plateorme régionale en rapport avec la coordination des ARD ;</li> <li>- Faciliter la mobilisation des membres de la plateforme à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluations des activités des écovillages.</li> </ul>	Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme régionale ;
Animation de la plateforme régionale (ARD Coordination et, IREF Secrétariat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concourir à l'organisation de réunions de la plateforme régionale</li> <li>- Assurer un rôle de communication avec le Gouverneur de région (ARD)</li> <li>- Mener des activités en collaboration avec l'ANEV</li> <li>- Mobiliser les membres de la plateforme régionale à une implication à la mise en œuvre des PDRE</li> <li>- Mobiliser les collectivités locales pour les inciter à participer (ARD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme régionale ;</li> <li>- Renforcement des capacités par une formation sur le tas à effectuer lors de la réalisation des différents livrables</li> </ul>

Acteurs	Rôles et capacités attendus	Actions pour le renforcement des capacités
Point focal régional de l'ANEV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les réunions périodiques de la plateforme régionale</li> <li>- Assurer un secrétariat adéquat à l'animation de la Plateforme régionale</li> <li>- Accompagner l'ANEV à la mise en œuvre au suivi des activités en collaboration avec l'ANEV</li> <li>- Synthétiser les différentes informations collectées ;</li> <li>- Capitaliser et diffuser des techniques efficaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme régionale</li> <li>- Renforcement des capacités par une formation sur le tas à effectuer lors de la réalisation des différents livrables</li> <li>- Renforcement des capacités à travers les différents AP</li> </ul>
Membres de la plateforme régionale (y compris le conseil départemental)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer et conseiller l'ANEV dans la mise en œuvre du PNE ;</li> <li>- Promouvoir le programme national des écovillages auprès des bailleurs des fonds partenaires</li> <li>- Diffuser des informations sur le processus de transformation des villages en écovillages en générale (notamment au niveau des villages cibles des activités)</li> <li>- Capitaliser et intégrer les activités et expériences des autres acteurs qui concourent à la mise en œuvre du PDRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme régionale</li> <li>- Diffusion des informations sur les techniques efficaces à travers les différents AP</li> </ul>
Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser des informations sur l'écovillage aux acteurs concernés</li> <li>- Intégrer les activités d'écovillage dans les activités de chaque collectivité locale</li> </ul>	Accompagnement à l'articulation des PDD avec le PNE et de documents budgétaires (surtout l'intégration des activités pour la promotion de l'écovillage)
Commune (ex-communauté rurale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser des informations sur l'écovillage aux acteurs concernés</li> <li>- Intégrer les activités d'écovillage dans les activités de chaque collectivité locale</li> <li>- Diffuser des informations sur l'écovillage au niveau des villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités à travers l'organisation de réunions périodiques de la plateforme régionale</li> <li>- Accompagnement à l'articulation des PDD avec le PNE et de documents budgétaires (surtout l'intégration des activités pour la promotion de l'écovillage)</li> </ul>
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer leurs connaissances sur l'écovillage</li> <li>- Participer activement au processus de transformation des villages en écovillages ;</li> <li>- Diffuser des informations et sensibiliser les populations des villages voisins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de technique à travers les AP</li> <li>- Renforcement des capacités à travers la participation à la gestion des AP.</li> </ul>

\* Depuis le mai 2014, une nouvelle politique de décentralisation a apporté des changements dans le découpage local, entre autres : 1) les conseils régionaux sont supprimés, et leurs rôles sont transférés aux conseils départementaux, et 2) les communautés rurales sont devenues des communes.

## (2) Transfert à l'ANEV des résultats et activités des AP et leur pérennisation

Depuis le début de l'an 2016, le présent Projet procède à la passation des AP à l'ANEV, et une réunion à cette fin a été tenue en janvier dernier. L'ANEV a par la suite commencé à constituer une organisation en désignant officiellement des agents pour la reprise en main de chaque AP.

Le 19 janvier 2016, vingt-quatre personnes se sont réunies parmi lesquels des agents de l'ANEV travaillant au niveau central et régional, des représentants des ARD de Thiès et de



Louga et des représentants du bureau de la JICA au Sénégal, pour une discussion sur le sujet du transfert à l'ANEV des AP, dont les activités ont été menées jusque-là principalement par le Projet. Après une allocution du Directeur Général de l'ANEV et du Conseiller technique du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, les membres de l'équipe du Projet et leurs homologues sénégalais ont fait des exposés sur les critères d'appréciation des écovillages, les grandes lignes du Projet, les contenus des cinq AP et leurs perspectives futures, etc.

En plus des points focaux mis en place par l'ANEV, deux autres personnes ont un lien direct avec le présent Projet jusqu'ici. Ces deux personnes, avec les membres de l'équipe du Projet, ont également expliqué les expériences et les impressions qu'elles ont acquises au cours de la mise en œuvre des activités. Après cette réunion, en date du 22 février, le Directeur Général de l'ANEV a désigné des agents y compris les deux personnes sus-citées pour la poursuite des AP, comme présentés ci-dessous.

- AP 1, AP 2, AP 4 : Monsieur Falou NDIAYE ( Chargé des Projet Energie à l'ANEV)
- AP 3, AP 5 : Monsieur Oury DIALLO (Chef de Zone chargé des régions de Fatick, Kaolack, et Kaffrine) ;
- Crédit revolving (AP 1, AP 2) : Madame Yacine Mbodj KONE (chargée de la comptabilité de l'ANEV)

Désormais les trois personnes ci-dessus joueront des rôles centraux dans la vulgarisation des techniques des différentes AP. Le processus de passation des activités avance avec prudence notamment pour l'AP1 et l'AP2 qui concernent les fonds collectés auprès de la communauté locale<sup>40</sup>. Un état consolidé de la situation des fonds revolving a été signé en janvier dernier par l'ANEV et les institutions de micro-finances faisant le point les ces fonds ainsi que les activités y afférents et la situation de remboursement des prêts de microcrédit. Ce document a été partagé avec les associations des producteurs bénéficiaires, afin que tous les acteurs soient informés que la responsabilité concernant les AP a été officiellement transférée du Projet à l'ANEV.

### **(3) Collaboration avec ARD et collectivités locales pour la promotion des écovillage**

#### **1) Sensibilisation des acteurs des collectivités locales intervenant dans les activités de promotion des écovillages/ Identification de la tendance d'évolution des partenaires de développement**

Vu la nouvelle tendance en matière de décentralisation de l'ACT III, différentes actions ont été entreprises pour promouvoir la participation à la plateforme régionale des personnes

---

<sup>40</sup> COOPEC Sao et MEC/Koki

concernées du conseil départemental. A l'occasion de chaque réunion de la plateforme régionale, depuis celle de décembre 2014, le projet invite les acteurs des conseils départementaux concernés afin de leur fournir des informations concrètes sur la politique d'écovillage et les techniques et les approches y afférentes afin de les inciter à y participer, et de leur demander de donner davantage d'orientations aux communes.

Les ateliers d'échange des expériences relatives à l'écovillage ont été organisés à l'intention des personnes chargées de l'élaboration des plans annuels de tous les départements et de toutes les communes des trois régions cibles. Ces ateliers se sont tenus dans les trois régions cibles aux mois d'octobre et de novembre 2015 dont les grandes lignes sont présentées dans l'Encadré 6. Ce séminaire a été une occasion de partage des expériences relatives à l'élaboration du plan de développement des collectivités locales, l'échange des opinions sur les domaines prioritaires dans le cadre des budgets des collectivités, l'échange sur les intérêts de chacun des acteurs et sur les expériences, les programmes futurs et les besoins existants en matière de collaboration avec les différents partenaires de développement etc. Les participants ont été demandés à remplir un questionnaire à la fin de la séance. (Box 4)

#### **Box 4: Grandes lignes de l'atelier d'échange des expériences relatives à l'écovillage**

##### **1) Objectifs**

- i) Renforcer les capacités de chaque collectivité locale en matière d'élaboration de plans au travers des orientations données par l'ARD.
- ii) Fournir aux collectivités locales des informations utiles (ayant trait aux techniques, aux réseaux... ) pour une appropriation du concept écovillage et pour l'élaboration de plans prenant en compte ce concept ;
- iii) Faire connaître aux personnes concernées des collectivités locales les activités d'écovillage à travers la cérémonie de certification d'écovillage.

##### **2) Description sommaire de l'atelier**

- Personnes cibles : personnes chargées de l'élaboration des plans annuels des départements et des communes se trouvant dans chaque région d'intervention.
- Lieu et date : Dans chaque région d'intervention (prévu entre fin octobre et mi-novembre)
- Principaux programmes :
  - 1er jour : Orientations sur l'élaboration de plans, par l'ARD.
  - 2e jour : Activité de sensibilisation sur l'écovillage / Cérémonie de certification d'écovillage / Présentation des collectivités locales qui vont travailler en collaboration avec le projet.

En tenant compte du processus d'élaboration du budget exercice de chaque collectivité locale, des séminaires régionaux de sensibilisation en faveur des acteurs des collectivités locales ont été organisés, ayant pour objectif d'encourager leur implication dans la promotion des PDRE.

En outre, le Projet a identifié la tendance d'évolution des structures administratives et des partenaires au développement par l'intermédiaire de la plateforme régionale, et s'ils sont intéressés d'éventuels partenaires pour appuyer les activités des écovillages à l'initiative des collectivités locales. Il a appuyer les activités des écovillages à l'initiative des collectivités locales. PDRE. En outre, le Projet a appuyé les activités des écovillages à l'initiative des collectivités locales.

- Appui du PNDL à trois collectivités locales (département et deux communes<sup>41</sup>) dans chaque région du pays pour l'élaboration du plan de développement, (phase test) : Enveloppe d'un montant de 2.500.000 FCFA dégagée pour chaque collectivité concernée. ;
- Appui du Programme d'appui à la décentralisation et au développement local" (PRODDEL /GIZ) à neuf communes de la région de Fatick (le nombre totale des communes de la région est de 41) pour l'élaboration du plan de développement et production d'outils pour l'élaboration de plans à l'intention des collectivités locales (Guides relatifs à l'appui aux communautés locales, à l'établissement de plans, à l'élaboration des budgets) etc.

Après avoir confirmé les natures et les tendances des activités d'appui réalisées par ces partenaires au développement afin d'assurer la synergie des actions, le Projet s'est engagé dans une démarche de sensibilisation auprès des collectivités locales et d'élaboration d'un guide portant sur les modalités de collaboration dans le cadre des projets de développement des collectivités locales et du Programme national des écovillages, tout en prenant en considération également les réponses à l'enquête relatée plus haut. (voir le document annexe 11)

## **2) Appui aux collectivités locales pour que les activités de promotion des écovillages soient intégrées dans la plan budgétaire annuel des collectivités locales de l'exercice prochain**

Préalablement à la mise en œuvre de cette activité, pendant la période d'octobre à novembre 2015, l'équipe du Projet a participé en tant qu'observateur à des réunions sur l'élaboration budgétaire d'un certain nombre de communes en vue de connaître la réalité du processus d'élaboration des budgets. Les informations recueillies au cours de ces réunions ont été examinées avec les résultats de l'analyse des budgets des collectivités locales des trois années consécutives 2013-2015 (document annexe 12). Les points ci-dessous ont été identifiés à l'issue de cet examen :

- Le budget devrait être élaboré sur la base d'un plan communal de développement, cependant, beaucoup de communes n'arrivent pas à établir leur plan de développement

---

<sup>41</sup> Une commune urbaine et une autre commune nouvellement créée (ex communauté rurale)

du fait des difficultés d'ordre financier et technique<sup>42</sup>.

- Par conséquent, le budget annuel est en grande partie fondé sur la planification de l'année précédente avec un minimum de modifications, les besoins de la population locale ne pouvant être pris en considération qu'à travers des opinions exprimées par un nombre limité de personnes à savoir des chefs de villages, des représentants d'OCB, des représentants de certains services techniques etc.
- La répartition des budgets représente presque les mêmes tendances chaque année dans toutes les communes : La majeure partie des fonds sont affectés à un certain nombre de domaines prioritaires, entre autres l'éducation et la santé.

Les observations ci-dessus nous ont emmenés à conclure qu'il est nécessaire de créer un mécanisme permettant la prise en considération des éléments requis pour la transformation des villages en écovillages dans les plans de développement des collectivités locales, et ce par le biais de l'appui dans l'élaboration de leurs plans. L'idée est qu'une fois que les activités liées au développement des écovillages sont inscrites dans les plans de développement, la réalisation de ces activités devra être nécessairement prise en compte dans les budgets annuels. Un examen a alors été fait pour déterminer une approche qui permettrait d'encourager les collectivités locales à s'engager dans l'élaboration de leurs plans de développement tout en réduisant les charges de travail et les coûts, en même temps que d'assurer la cohérence entre les plans de développement, le Programme national des écovillages et les Plans directeurs régionaux des écovillages. Il s'agit donc d'un mécanisme par le biais duquel les écovillages seront développés au fur et à mesure que les collectivités locales font avancer leurs plans de développement.

La première démarche a consisté à compiler les idées ci-dessus décrites dans « l'Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages (version draft) » (voir 3-5-(3) pour plus de détail). Ensuite, un séminaire intitulé « Atelier de partage sur les mécanismes d'articulation entre les Plans de Développement des collectivités locales et le Programme National des Ecovillages » a été organisé<sup>43</sup> en invitant les mêmes participants que ceux qui ont assisté au séminaire sur l'échange des expériences relatives à la promotion des villages en écovillages relaté plus haut. Au cours dudit séminaire de sensibilisation, les idées concrètes ont été présentées telles qu'elles sont décrites ci-dessus en suivant la version draft du Guide pour recueillir des opinions des participants. Ceci a été en même temps une occasion de partager aux participants l'approche méthodologique élaborée qui devra faciliter l'intégration des éléments contribuant à la

---

<sup>42</sup> A titre de mesure provisoire, certaines communes inscrivent des recettes et des dépenses dans le plan budgétaire annuel, en établissant un « plan annuel d'investissements » à part, pour y inscrire des budgets à exécuter uniquement en cas d'apport d'un appui ad hoc de partenaires de développement ou d'autres structures externes.

<sup>43</sup> Ce séminaire a eu lieu le 23 mars 2016 à Thiès, le 24 mars 2016 à Louga et le 25 mars 2016 à Fatick respectivement.

promotion des écovillages dans les plans de développement des collectivités locales, en incitant les collectivités locales à contribuer elles-mêmes au développement des écovillages.

Ensuite, une partie de l'outil a été envisagée d'être mise en pratique au niveau de la commune de Malicounda<sup>44</sup> dans le département de Mbour, région de Thiès où le plan de développement était en cours d'élaboration depuis avril dernier avec l'appui du PNDL, et des leçons qui ont été tirées au cours des échanges effectués par le projet avec les acteurs chargé de dérouler ce processus. Les informations recueillies ont été reflétées dans la version finale du Guide. La version finale du Guide sera partagée avec les acteurs concernés à l'occasion de l'atelier final qui est prévu pour le mois de juin prochain, et sera distribuée à toutes les collectivités des régions concernées.

A travers tous ces engagements, le Projet a réussi à construire une base à partir de laquelle l'ANEV pourrait appuyer les collectivités locales dans l'établissement de leurs plans de développement tout en assurant la cohérence avec le Projet écovillages, et par la suite les activités de promotion de la transformation des villages en écovillages pourront être prises en compte dans les budgets annuels à partir de l'année prochaine.

### **3) Suivi de l'état d'intégration des activités de promotion des écovillages par les collectivités locales**

A travers les activités telles que la participation aux réunions de l'élaboration du budget et l'acquisition des documents budgétaires, le Projet a confirmé l'état d'intégration des activités de promotion des écovillages, dans le projet de budget de chaque collectivité locale ciblée ayant été impliquée dans la formulation du budget. Les documents budgétaires collectés à l'occasion de la participation aux réunions sur l'élaboration des budgets etc., ont été analysés pour confirmer si les activités relatives à la promotion de la transformation des villages en écovillages sont prises en considération. Les paragraphes suivants décrivent les résultats de cette analyse.

#### **i) Analyse des budgets des collectivités locales de la période 2013-2015**

Cinquante-sept documents budgétaires au total (période allant de 2013 à 2015) des collectivités locales des trois régions cibles ont été analysés en vue de connaître les tendances budgétaires. L'identification des rubriques pouvant concerner les activités de transformation des villages en écovillages a été faite pour les prendre en compte dans la préparation de l'outil. Les principaux résultats de cette analyse sont résumés ci-dessous: (voir le document annexe 12 pour plus de détails)

Le montant total moyen des budgets par habitant des collectivités locales de la région de

---

<sup>44</sup> Seulement l'étape relative à l'état des lieux de la démarche participative a été expérimentée, en raison du programme des travaux de l'autre partie et le délai d'exécution du présent Projet.

Thiès est à peu près au même niveau que celui de la région de Louga. Ce chiffre est 30 pourcent plus élevé que celui de la région de Fatick. L'écart entre les régions n'est donc pas grand, mais par contre, on observe un écart beaucoup plus important au niveau départemental et communal: la différence entre les chiffres maximum et minimum au niveau départemental atteint parfois près du triple.

On constate que les montants de budgets, au niveau de sept communes où les documents budgétaires sont disponibles, ont eu tendance à diminuer à partir de l'année 2013, mais en augmentation à nouveau en 2015. En moyenne 1,23% de plus par rapport à l'année 2013.

Quant aux dépenses, celles du secteur de l'éducation et du secteur de la jeunesse et des sports sont les plus fréquentes dans toutes les trois régions (fréquence :1,00), des budgets correspondants étant inscrits chaque année dans toutes les communes. Le secteur des routes (89%) et celui de transactions financières (89%) sont au deuxième rang suivis du secteur de la santé, de l'hygiène et des activités sociales (84%). La fréquence est aussi élevée pour les équipements administratifs (79%), les activités de développement (agriculture, élevage et pêches : 72%) et le secteur du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (61%). Tout ceci semble refléter les besoins en développement dans les milieux ruraux.

On constate la tendance suivante en ce qui concerne les nombres des rubriques du budget inscrites dans les 57 documents budgétaires qui correspondent aux activités de promotion des écovillages<sup>45</sup>: Les rubriques dans le cadre des travaux d'adduction d'eau et de reboisements sont importantes en nombre (40 et 30 respectivement). Dans plus de 50% des cas, les dépenses afférentes à ces travaux sont inscrites dans le plan budgétaire. Les rubriques qui se placent au deuxième rang sont les équipements divers (au nombre de 19) et l'extension du réseau des lignes électriques (17). Pour les autres rubriques, il n'y a que moins de 10 % des cas qui sont pris en compte dans le budget (voir la figure ci-dessous). D'après ces données, stratégiquement, il est possible de promouvoir la transformation des villages en écovillages au niveau des collectivités locale en mettant l'accent sur les activités liées aux rubriques qui sont souvent inscrites dans leurs bilans.

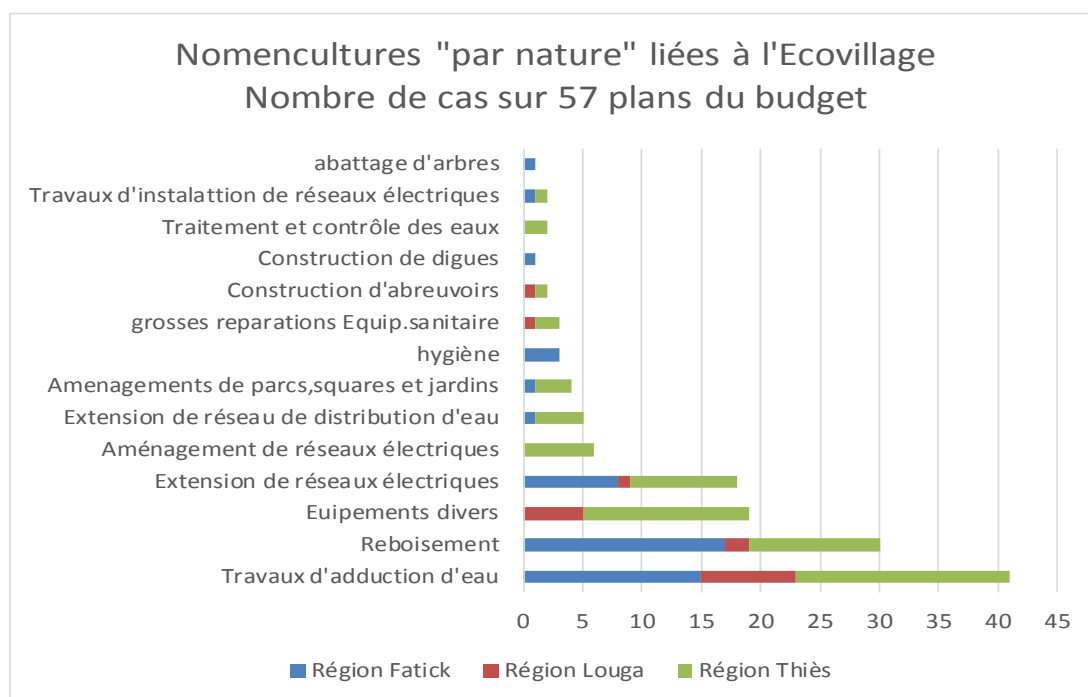
## **ii) Analyse des budgets des collectivités locales de l'année 2016**

Le Projet a demandé de lui fournir le budget de l'année 2016 auprès de 67 collectivités locales (dont 19 de la région de Thiès, 26 de la région de Fatick et 22 de la région de Louga) qui avaient participé au séminaire organisé à leur intention en mars 2016. En date de mai 2016, 29 collectivités locales ont présenté budget tandis que pour la majorité des autres, le document est en cours de révision après l'examen au niveau du Conseil Communal ou en attente de

---

<sup>45</sup> Cela signifie que certaines activités d'écovillage pourraient s'inscrire dans ces rubriques, mais non que tous les postes de ces rubriques correspondent aux activités de transformation des villages en écovillages.

l'approbation par l'autorité<sup>46</sup>. Il serait souhaitable que le budget soit établi au plus tard au mois d'avril. Il est évident que le problème se trouve dans la lenteur des processus au niveau de chaque collectivité. (à cet égard, l'outil élaboré par le Projet pourra jouer un rôle très significatif pour rationaliser ces processus).



**Figure 10 : Nomenclatures "par nature" liées à l'Ecovillage**  
- Nombre de cas sur 57 plans du budget -

Le Projet a confirmé les comptes des secteurs qui sont étroitement liés aux composantes d'écovillage à savoir le reboisement (protection des ressources naturelles) et les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (la sécurité alimentaires etc.) dans les rubriques des dépenses et des investissements qui figurent dans les documents budgétaires 2016 des 35 communes sus-mentionnées. Il a été constaté que le reboisement était inscrit dans les budgets de 15 communes, le secteur de l'agriculture était inscrit dans les budgets de 4 communes et l'élevage dans les budgets de 8 communes, les montants totaux par secteur s'élevant à 25.040.000 FCFA, à 10.500.000 FCFA et à 24.520.000 FCFA respectivement, soit un grand total de 60.070.000 FCFA (correspondant à environ 10.350.000 yens japonais).

#### (4) Renforcement de capacité des personnels de l'ARD et des collectivités locales

Suite à la prolongation de la période d'exécution du Projet, la collaboration avec les collectivités locales (départements et communes) en plus des organismes administratifs

<sup>46</sup> L'adoption des plans budgétaires est faite au niveau du Conseil départemental / communal, et l'approbation est faite par le préfet / sous-préfet

régionaux a été envisagée, afin d'élargir au niveau de la population locale la portée les activités de promotion des écovillages qui étaient, à l'exception des activités pilotes, limitée jusque-là au niveau régional. Les résultats de cet engagement sont synthétisés dans le « Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages ». Le tableau ci-dessous résume les activités qui ont été menées en collaboration avec les collectivités locales dans le cadre du Projet.

**Tableau 25 : Activités en collaboration avec les collectivités locales / Activités d'appui**

<b>Période</b>	<b>Activités en collaboration avec les collectivités locales / Activités d'appui</b>
Septembre	Interviews sur le processus d'élaboration des plans budgétaires auprès de dix collectivités locales dans les trois régions cibles du Projet.
Octobre à novembre 2015	Séminaire pour le partage des expériences à l'intention de toutes les collectivités locales des trois régions cibles du Projet (115 collectivités ont assisté à ce séminaire)
Novembre 2015 à mars 2016	Participation aux examens des budgets et aux réunions d'élaboration du plan de développement dans 8 collectivités réparties dans les trois régions cibles du Projet.
Février à mai 2016	Etablissement de l'outil d'articulation entre les plans de développement des collectivités locales et le Programme National des Ecovillages
Mars 2016	Séminaire de sensibilisation sur les écovillages à l'intention de toutes les collectivités locales des trois régions cibles du Projet (69 collectivités ont assisté à ce séminaire)
Mai 2016	Enquête sur les quatre composantes d'écovillage auprès de 12 personnes concernées dans la commune de Malicounda de la région de Thiès, et analyse des résultats de cette enquête.
Mai 2016	Enquête et collecte d'informations auprès des membres du Comité technique des trois régions cibles (5 personnes par région) en vue de l'amélioration de l'outil, et analyse des résultats de cette enquête.

### **1) Résultats obtenus à travers la collaboration avec l'Agence Régionale de Développement (ARD)**

Les activités ci-dessus mentionnées ont été mises en œuvre suite aux concertations et sur la base du consensus avec l'ARD. Les informations et les propositions fournies par cette Agence ont été très significatives dans la plupart des cas. Notamment lors des différentes interviews et enquêtes, le choix des personnes et des organismes à cibler a été fait en se basant sur les informations présentées par l'ARD. Il convient de noter également que c'est l'ARD qui a pratiquement animés les séminaires sus-mentionnés en faisant des exposés sur le processus de planification déroulé dans les collectivités auprès des représentants celles-ci qui y ont assisté. Tout ceci témoigne d'une bonne collaboration entre le Projet et l'ARD qui existe depuis le commencement du Projet. La collaboration avec l'ARD est indispensable dans le cadre du



développement régional. Le fait qu'elle dispose de bonnes connaissances sur le concept d'écovillage est un atout majeur pour la poursuite des activités de promotion des villages en écovillages après l'achèvement du Projet.

## **2) Résultats obtenus à travers la collaboration avec les collectivités locales**

Les collectivités locales qui ont travaillé en collaboration avec le Projet à travers les activités présentées ci-dessus à savoir les différentes enquêtes et la participation aux examens des budgets sont au nombre de 22, et le nombre d'acteurs concernées des collectivités locales qui ont participé aux séminaires s'élève à 196 au total. Lors des interviews sur les processus d'élaboration budgétaire, toutes les 10 collectivités enquêtées ont répondu avec empressement aux questions posées et 5 d'entre elles ont invité l'équipe du Projet à assister aux séances d'examen du budget. Peut-être que cette invitation a été faite non seulement dans l'espoir d'établir une relation de collaboration avec les activités du Projet mais aussi de recevoir un appui financier, mais dans tous les cas, il est certain que la compréhension des acteurs des collectivités locales sur les composantes d'écovillage, le classement en grades etc., a été approfondie à ces occasions. Alors que pour le moment l'élaboration des plans de développement à 6 ans avec l'intervention soit du Programme National de Développement Local (PNDL) ou du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PRODEL) se fait presque exclusivement dans les collectivités ciblées par ces deux programmes, les séminaires susmentionnés ont permis aux représentants d'autres collectivités d'approfondir leurs connaissances en la matière. En outre, le Projet a mis à la disposition de ces participants le « Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages » (version provisoire). On peut considérer comme résultat acquis le fait que les acteurs concernés des collectivités locales ont obtenu, à travers ces séminaires, des connaissances qui leur permettront d'élaborer leurs propres plans de développement en s'appuyant principalement sur leurs propres ressources humaines et dans la limite des budgets disponibles, et qu'ils ont pu apprendre à ces occasions la manière d'intégrer dans les rubriques budgétaires les activités contribuant à la réalisation des écovillages.

### **(5) Formation intervillageoise en exploitant les sites d'AP**

En vue de répandre les effets obtenus par les écovillages certifiés vers les villages avoisinants, des formations intervillageoises ont été mise en œuvre. Il s'agit d'inviter au village ayant abrité des AP et/ou de transformation en écovillages les agriculteurs des villages voisins, pour leur offrir une occasion de prendre connaissances des actions prises dans le cadre de l'AP. Cette occasion peut contribuer à la fois à augmenter la motivation des agriculteurs bénéficiaires de l'AP.

Cette formation sous forme de visites d'échanges, s'est déroulée en août 2014, au cours de la

deuxième année du projet. Le village de Keur Mbir Ndao dans le département de Tivaouane de la région de Thiès, où un nombre important d'agriculteurs participent à l'AP1, a été désigné comme village hôte. Dix-sept personnes provenant de cinq villages bénéficiaires de l'AP ont été invités ainsi que les représentants de six associations des producteurs venant de cinq différents villages avoisinants qui manifestaient toujours leurs intérêts pour cet événement. En outre, en vue de profiter de cette occasion pour favoriser la compréhension des leaders de la prise de décisions envers les engagements pris pour la transformation des villages en écovillages, le projet a invité le gouverneur de Thiès qui s'est fait représenter par son adjoint chargé du développement, les membres des PF des trois régions (7 personnes), les principaux membres du Comité de pilotage en même temps, membres du comité de surveillance de l'ANEV (6 personnes) et des médias (7 personnes). Le nombre total des participants a atteint plus de 100. Plus concrètement, au cours de cet événement, une visite des jardins maraîchers équipés de pompes à énergie solaire, une présentation des biodigesteurs, un exposé sur les procédures d'utilisation du fonds revolving ont, entre autres, été effectués suivis d'un échange d'idées qui s'est tenu dans la place publique du village. En outre, les personnels homologues du projet qui avaient participé à la formation au Japon ont fait un exposé sur un engagement pris au Japon (concernant un réseau local établi à Misato, dans la préfecture de Saitama, pour la réalisation de la production agricole en prenant en considération la préservation de l'environnement).

Deuxième formation intervillageoise au cours de la troisième année a été réalisée en utilisant la même approche que celle qui avait été adoptée à la deuxième année, en vue de favoriser l'apprentissage des acteurs. Deux villages de la région de Thiès faisant l'objet des activités pilotes ont été choisis pour tenir cette formation le 27 mai 2015, rassemblant 100 personnes parmi lesquelles 75 habitants des villages hôtes, 25 visiteurs venant des villages avoisinants ainsi que des représentants de la PF, un conseiller technique du MEDD et des représentants de l'Ambassade du Japon et autres organismes concernés. La journée de la formation a commencé par une visite des installations de biodigesteur domestique du village de Kéry. Ensuite, les participants se sont déplacés au village de Keur Mbir Ndao où ils ont visité un site de culture légumière avec un système de pompage solaire et d'irrigation goutte à goutte. Une explication a été donnée sur place par l'utilisateur sur l'historique de l'installation, son appréciation par rapport à l'efficacité et les difficultés qu'il a rencontrées en utilisant le système, et son impression sur l'utilité du fonds revolving. Après une séance de questions-réponses, les participants se sont réunis à la place publique du village pour suivre une démonstration de la fabrication de briquettes de charbon qui est un des thèmes de l'AP 5 visant à la mise en valeur des tiges de massettes. La journée s'est clôturée par une séance d'échange d'idées.

Cette formation a été conçue de façon à ce que les homologues du projet la réalisent par leur

action propre dans la mesure du possible. Ceci avait pour but de renforcer les capacités des acteurs concernés, dans la perspective de la phase post-projet. L'accent a été mis également sur la vulgarisation et la sensibilisation au sein du gouvernement et dans les autres régions du pays, en invitant à y prendre part les membres de la plateforme centrale ainsi que les chefs d'IREF qui sont les principaux membres des plateformes des quatre autres régions (Saint-Louis, Matam, Tambacounda et Kédougou) pour lesquelles l'ANEV a lancé la mise en place de sa propre initiative et qui se poursuit.

Les visites des sites a permis aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances sur l'écovillage, et apprendre les techniques déployées sur les sites de l'AP. De plus, il a été constaté que la motivation vis-à-vis de l'AP a grandement augmenté chez les acteurs du village hôte. Cela a aussi été une occasion de diffuser de l'information sur la politique d'écovillage à l'échelle nationale surtout pour la première formation : un grand nombre de journalistes ont été présents (la Télévision RDV, Journal Le soleil, Radio RFM, etc..) pour faire un reportage sur les activités de notre projet.

#### **(6) Formation au Japon**

Une formation a été réalisée au Japon au cours de la deuxième et la troisième année du projet, ayant pour objectif de faire connaître aux participants des activités économiques et communautaires qui sont mises en œuvre en prenant en considération l'environnement au niveau local et au niveau de la population.

Des exemples d'expérience des collectivités locales, des entreprises privées, des ONG etc., ont été présentés. Les participants ont exprimé dans leur rapport leur souhait de mettre en valeur au Sénégal les connaissances utiles qu'ils ont apprises au cours de cette formation concernant entre autres l'importance de la participation des populations dans le cadre des travaux publics, l'efficacité de la production d'énergie solaire, les techniques en matière de combustibles biomasse.

Une autre formation au Japon a été réalisée à l'instar de la deuxième année, avec pour objectif de faire prendre connaissance aux participants des engagements pris par le Japon au titre des actions de développement visant à une conciliation de l'écologie et de l'économie au niveau régional et au niveau des populations, des activités économiques fondées sur la prise en compte de l'environnement, et des activités communautaires de préservation de l'environnement. Durant les différentes visites, le degré de compréhension des participants était élevé ainsi que leur satisfaction. Ceux-ci ont exprimé leur appréciation sur les techniques d'agriculture basée sur le recyclage comme « nous avons pu capitaliser les connaissances sur les techniques d'agriculture du Japon qui sont utiles pour la transformation des villages en écovillages au Sénégal », et ont aussi donné une mention sur le mode d'exécution des travaux publics du Japon en transition vers la réalisation participative, comme très intéressants. Nous voudrions réfléchir sur une démarche impliquant les

populations locales.

**Tableau 26 : Contenu de la formation réalisée au Japon**

Période (séjour au Japon)	Participants	Principaux thèmes abordés et résultats obtenus
Du 17 au 28 février 2014	Directeur général de l'ANEV, Point focal du projet (2 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de la stratégie de l'Etat et des organismes administratifs locaux relative à la conciliation de l'écologie et de l'économie (Préfecture de Kanagawa, Conseil pour la promotion de l'agriculture de Santome etc.),</li> <li>- Présentation des expériences en matière de techniques d'agriculture permettant l'utilisation efficace des ressources,</li> <li>- Visite technique portant sur les technologies d'énergies renouvelables (KYOCERA Corporation, usine à SAKURA et Senami Biomass Energy Plant-Senami Nangoku Fruits) etc. et</li> <li>- Visite des lieux de mise en pratique de ces techniques. (Ecole de la nature de Goto, Société Reinforce (Toilettes Eco-San) etc)</li> </ul>
Du 01 au 12 juin 2015	Secrétaire Général de l'ANEV et le chargé des énergies renouvelables (deux personnes au total)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite technique portant sur l'administration environnementale et la promotion de l'agriculture (préfecture de Saitama, région de Santome etc.) /</li> <li>- Apprentissage sur les travaux publics et la participation des populations locales (WIDE CO., LTD.)</li> <li>- Visite technique portant sur les technologies d'énergies renouvelables (KYOCERA Corporation, usine à SAKURA et Senami Biomass Energy Plant-Senami Nangoku Fruits) etc.</li> </ul>

**(7) Réalisation de collaboration avec des autres structures**

Outre la production et la validation des documents livrables, le Projet a examiné de façon positive l'établissement de la collaboration effective avec les différents organismes nécessitant l'attribution de budgets. Les raisons peuvent être résumées comme suit :

- 1) Les agents de l'ANEV seront conscients de leur responsabilité (sens de l'appropriation) dans la mise en œuvre du projet par le fait qu'un budget est attribué par un autre organisme ;
- 2) La poursuite des activités du Projet sera assurée par les budgets attribués ;
- 3) La transformation des villages en écovillages avance sur l'ensemble du territoire national en mettant en valeur les budgets attribués par d'autres organismes ;
- 4) La collaboration entre l'ANEV et d'autres organismes sera renforcée.

Le tableau ci-dessous montre les activités réalisées en collaboration avec d'autres organismes au cours du Projet, nécessitant l'attribution de budgets :

**Tableau 27 : Collaboration réalisée et prévues du Projet**

Partenaire	Contenu de la collaboration	Budget acquis
PADA*	Séparateur cire-miel (1 unité): Installée dans le village de Toubacouta, région de Fatick	1unité : 25.000.000 Fcfa
PNB-SN	Mise en place prioritaire de biodigesteurs dans les trois régions: 100 unités / an (pendant 4 années consecutives)	(Prévision) • 50.000.000Fcfa =200.000000Fcfa au total pour les 4 années
BAD	Développement sur la base d'un protocole conclu avec l'Office du Lac de Guiers	(Appui financier prévu après la signature du protocole)

\*Le PADA a fourni les mêmes équipements au village de Fimela

Par ailleurs, l'ANEV et le Projet ont préparé plusieurs protocoles pour développer la collaboration avec différentes structures, comme le montre le tableau ci-dessous. A noter que la plupart de ces protocoles ont été signés entre l'ANEV et les structures concernées afin d'assurer la continuité des activités après l'achèvement du Projet.

**Tableau 28: Protocoles relatifs aux activités pilotes conclus entre le Projet / ANEV et différentes structures**

Structures de Protocole	Secteur, PA	Date de signature	Régions cibles, etc.
<b>(i) Project / Programme</b>			
ANEV / MFPA <sup>1)</sup> , Direction de l'Artisanat (DA) chargé de l'OVOP <sup>2)</sup>	Echange d'expériences, assistance technique pour la population, etc. (apiculture, etc.)	24.04.2013	
ANEV / Coopérative d'Epargne et de Crédit de SAO-Notto	Crédit revolving (Système pompe solaire)	09.06.2013 (5 ans), modification 05.06.2014	Région de Thiès, Zone des Niayes
ANEV / The Hunger Project	Sécurité alimentaire, promotion de l'Education, etc.	11.01.2014	
ANEV / Mutuelle d'Epargne et de Crédit Epicentre Koki	Crédit	31.01.2014 (3 ans)	Région de Louga
ANEV / MEN <sup>3)</sup> / PAM / PNB-SN	Promotion de la cantine scolaire/ Biodigester / jardin scolaire	Avril 2014 (5 ans)	
ANEV / Coopérative d'Epargne et de Crédit de SAO-Notto	Crédit revolving (Système Goute à Goute)	05.06.2014 (5 ans)	Région de Thiès, Zone des Niayes
ANEV / PAPIL	Développement économique durable et conservation de l'environnement (valorisation de typha)	07.06.2014	Région de Fatick
ANEV / PADEN	Promotion de l'écovillage/ horticulture, énergies	2014.6.10	Zone des Niayes

Structures de Protocole	Secteur, PA	Date de signature	Régions cibles, etc.
PEJ/AGROSEN/PNB-SN	Biodigesteur / matériels pour la cantine scolaire	03.09.2014	8 écoles dans 3 régions
PEJ/CAPCI	Assistance pour le entretien et installation des motopompes	08.09.2014	10 sites de la zone des Niayes
<b>(ii) Organisation communautaire de base</b>			
ANEV – COOPROFEL	Pompe solaire, crédit revolving	09.06.2013 (5 ans)	Keur Nbir Ndao
ANEV – UMN	Pompe solaire, crédit revolving	09.06.2013 (5 ans)	Keur Nbir Ndao
ANEV – CLCOP <sup>4)</sup> de Boulal	Biodigesteur, crédit revolving	31.01.2014 (3 ans)	Commune de Boulal
ANEV – GIE <sup>5)</sup> Bokk Jom de Thiamène	Biodigesteur, credit revolving	07.12.2013 (3 ans)	Commune de Thiamène
ANEV – Union Locale des GPF/ Thiamène	Biodigesteur, credit revolving	31.01.2014 (3 ans)	Commune de Thiamène
ANEV – GIE Sahel agricole de Keur Momar Sarr	Biodigesteur, credit revolving	31.01.2014 (3 ans)	Commune de Momar Sarr

1) Ministère de la Formation Professionnelle, de Apprentissage et de l'Artisanat

2) One Village One Product

3) Ministère de l'Éducation Nationale

4) Cadre Locale de Concertation des Organisation de Producteurs

5) Groupement d'Intérêt Économique

### 3-7 Tenue de la réunion du CCC (Comité de pilotage)

En vue d'assurer la gestion adéquate et efficace du Projet, un comité intitulé Comité Conjoint de Coordination (C.C.C, désigné aussi comme Comité de pilotage) a été créé. Ce comité, composé principalement des représentants du côté du Japon et des représentant des organismes de prise de décision politique du gouvernement du Sénégal, ont tenu des réunions périodiquement. En outre, un atelier de lancement a été organisé au début du Projet à l'occasion duquel se sont réunis, en plus des membres du C.C.C, les représentants des autres organismes et des partenaires de développement concernés à Dakar et dans chaque région cible du Projet. De la même manière, un atelier final a été organisé à la fin du Projet à Dakar (à l'intention des acteurs travaillant à Dakar) et à Thiès (à l'intention des acteurs au niveau régional) respectivement. Le Tableau 30 présente la description de ces réunions et ateliers.

**Tableau 29 : Organisation des réunions du CCC et des séminaires**

	Date (Nombre de participants)	Résultats des discussions
Atelier de lancement	05.12. 2012 (Fatick, 58 participants) 07.12. 2012 (Louga, 41 participants) 11.12. 2012 (Thiès, 53	Le contexte et l'aperçu du Projet ont été expliqués aux différents acteurs concernés entre autres les membres du CCC, les partenaires de développement, les ONG, les organismes régionaux etc, en leur présentant le rapport initial. Les participants ont exprimé leurs expériences, leurs points de vue, les défis à relever etc., sur la plantation de Jatropha et l'installation de biodigesteurs qui font partie des activités pilotes du Projet. Aussi, l'importance de la disponibilité des sources de financement, de la collaboration

	<b>Date (Nombre de participants)</b>	<b>Résultats des discussions</b>
	participants) 13.12.2012 (Dakar, 53 participants)	avec les associations des habitants, de l'apport continuuel d'appuis par les organismes administratifs pour la promotion et la pérennisation des éovillages ont été les sujets de discussions.
Première réunion du CCC	10.07.2013 (25 participants)	Après l'allocation d'ouverture du Conseiller Technique (CT) du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et celle du Directeur Général de l'ANEV, une explication a été donnée par l'équipe du Projet et leurs homologues de l'ANEV sur les grandes lignes du Projet. Par ailleurs, il a été confirmé que les huit composantes d'écovillage, qui étaient pris en compte jusque-là dans le cadre de l'examen sur la certification d'écovillage et l'examen des critères pour la promotion des écovillages, seraient réorganisées en quatre composantes suivant la révision en mai du Programme national des écovillages.
Deuxième réunion du CCC	15.05.2014 (26 participants)	L'établissement de la collaboration avec multiples partenaires a été hautement apprécié. L'ANEV a exprimé son intention de réaliser l'inventaire des villages en dehors des régions cibles du Projet avec ses propres budgets. Cette déclaration a donné lieu à des commentaires très favorables de la part des autres membres du CCC, qui ont estimé que cela marquerait le début du processus de développement autonome. Par ailleurs, il y a eu des propositions et des suggestions sur la collaboration avec les autres partenaires de développement concernés, sur l'organisation de la visite technique des sites par les membres du CCC etc.
Troisième réunion du CCC	02.06.2015 (16 participants)	Le rapport a été fait sur l'état d'avancement des activités du Projet, les résultats obtenus, les défis à relever et les mesures à prendre. La version provisoire du « Répertoire des techniques et des approches » et le projet de « Plan directeur régional des écovillages » des trois régions ont été présentés pour recueillir des commentaires. Les membres ont échangé des idées sur les défis et les difficultés rencontrés au cours de la réalisation des AP. L'importance de la généralisation des connaissances acquises dans les trois régions cibles et leur extension vers les autres régions a été soulignée. En outre, la nécessité de prendre des engagements pour impliquer davantage les collectivités locales à la suite de l'« Acte III » portant sur la décentralisation a été signalée. A cet égard, la prolongation de la période d'exécution du Projet a été recommandée.
Quatrième réunion du CCC	15.10.2015 (16 participants)	Le rapport a été fait sur l'état d'avancement des activités du Projet et les résultats obtenus. Explication a été donnée sur la prolongation de la période d'exécution du Projet et les activités complémentaires à mettre en œuvre. Les participants ont manifesté leurs attentes à l'égard de la vulgarisation et le développement des résultats du Projet après son achèvement.
Atelier final	21.06.2016 (Thiès, XX participants) 24.06.2016 (Dakar, XX participants)	La version provisoire du rapport final a été présenté, aussi aux membres du CCC qu'aux autres acteurs concernés parmi lesquels les partenaires de développements, les ONG, et les organismes au niveau régional. Les participants ont échangé leurs idées sur le contenu, et leurs commentaires ont été pris en compte dans la finalisation du rapport.

### **3-8 Activités publicitaires en utilisant différents médias**

En vue de faire connaître le présent projet et l'écovillage au grand public, divers supports publicitaires ont été produits et employés, tels que des calendriers, des agendas, des panneaux publicitaires etc. Des kakémonos présentant des activités d'écovillage ont été placés dans les locaux de l'ANEV et du MEDD ainsi qu'au bureau de la JICA au Sénégal, et exposés à l'occasion des différents ateliers. Autres panneaux ont été installés à quatre endroits le long des routes nationales (dans la ville de Thiès, à proximité de l'entrée du village de Notto Gouye Diama dans la région de Thiès, dans la ville de Fatick et dans la ville de Louga).

En outre, dans le cadre des activités publicitaires du projet Ecovillage de la JICA, des efforts ont été fournis pour la médiatisation, par exemple inviter des journalistes (7 maisons de Dakar, et 3 maisons de la région) à l'occasion de la formation inter-villageoise.

Du côté de l'ANEV, elle avait ouvert son site web avant le commencement du projet, mais ne pouvait pas mettre à jour les pages à cause de l'absence d'administrateur du site. Le projet a entamé à cet égard un appui technique pour permettre de construire un nouveau site consacré spécialement aux sujets liés à l'écovillage. Il est attendu de l'ANEV qu'elle poursuive ce processus amorcé sur ressources propres en vue de la production d'un manuel sur lequel du personnel propre sera formé pour gérer le site sans recourir à une aide externe.

D'autres activités relatives à la publicité du Projet sont présentées dans les paragraphes suivants :

#### **1) Participation au sommet mondial des écovillages**

Le premier sommet mondial des écovillages s'est tenu à Dakar du 10 au 14 décembre 2014 (Organisateurs : Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, GEN-Africa et GEN international) pour lequel le Premier Ministre, le MEDD et l'ANEV ont assuré un rôle d'hôte. Cent vingt personnes provenant de 40 pays y ont pris part (selon le site web de GEN). Au cours de ce sommet, l'ANEV a fait une présentation d'environ une heure sur la politique de promotion des écovillages du Sénégal, avec la description de l'ANEV, du Projet Ecovillages PNUD-FEM et du présent projet. En ce qui concerne le présent projet, sa présentation a porté sur l'établissement et l'administration des Plateformes centrale et régionales d'écovillage, la réalisation de l'inventaire des villages, les engagements ayant trait au fonds revolving etc.

#### **2) Participation à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes**

Deux personnes homologues du projet (Conseil technique du MEDD<sup>47</sup> et Chef Division

---

<sup>47</sup> Il a été nommé le Secrétaire Général de l'ANEV après le retour de cette mission



de la Gestion des Ressources Naturelles de l'ANEV) ont été invitées à participer à « La troisième conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques catastrophes » qui s'est tenue à Sendai (du 14 au 18 mars 2015). Cette conférence leur a offert une occasion de présenter les engagements pris dans le cadre du présent projet. Les résultats obtenus à travers l'installation des biodigesteurs, l'utilisation du fonds revolving etc., ont attiré l'intérêt des participants.

Le projet a profité de cette occasion pour organiser un atelier à la JICA-SENDAI sur le thème « Etablir la résilience pour l'avenir des milieux ruraux », et la visites de différents lieux dont une école primaire locale qui représente un modèle d'éducation environnementale, le site de l'activité de préservation du marais Kabukuri, le site d'une recherche conjointe entre l'Université de Tohoku et Obayashi Corporation (Watarimachi). Ce qui a permis aux homologues invités d'échanger des idées sur l'environnement et le développement durable.

### **3) Réalisation de la visite du site des députés à l'Assemblée nationale**

Un site de l'API (Notto Gouye Diama dans le département de Tivaouane de la région de Thiès) a reçu la visite d'une délégation composée de 8 députés à l'Assemblée nationale, membres de la Commission Environnement / Aménagement du territoire, avec 5 journalistes (Chaîne nationale, Le soleil, APS, personnel chargé des relations publiques de la JICA). Cette invitation, réalisée le 17 octobre 2015 comme une action de plaidoyer, avait pour but de permettre aux visiteurs de comprendre la notion d'écovillage ainsi que sa pratique, et de les motiver à promouvoir sa réalisation.

### **4) Participation à la COP 21, la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre le changement climatique**

Le personnel du Projet et ses homologues de l'ANEV ont participé à la COP 21, « la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre le changement climatique ». Cette conférence a eu lieu à Paris entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015.

Le COP 21 avait pour objectif de définir les modalités de constitution d'un nouveau cadre de lutte contre le réchauffement de la planète d'après l'an 2020, remplaçant le Protocole de Kyoto. Le Projet écovillages a participé à cette conférence en vue de présenter les activités d'écovillage aux pays voisins (souhait exprimé par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable) et de faire connaître à un large public ses engagements contribuant à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, entre autres l'introduction des biodigesteurs.

Plus concrètement, la présentation du Projet a été faite à l'occasion de « side event » dans différents pavillon afin de diffuser les informations publicitaires auprès des participants des

autres pays. En outre, des clés USB, des calendriers et des plaquettes relatant les activités du Projet et d'autres outils de présentations ont été distribués au stand.

Ils ont présenté les initiatives pour promouvoir des écovillages et les résultats du PEJ. Ils y ont fait également largement la promotion du Projet pour diffuser les informations.

### 3-9 Autres impacts positifs

#### (1) Saisie du nombre des écovillages

Comme cela a été expliqué dans le chapitre 2, le présent projet et le projet du PNUD/FEM s'engagent dans le processus de certification d'écovillage avec l'ANEV. Le Tableau 31 ci-dessous présente l'évolution des nombres de villages certifiés à travers ledit processus.

**Tableau 30 : Evolution des nombres d'écovillages certifiés par l'ANEV**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 <sup>48</sup>	Total
Projet ANEV / PNUD/FEM	3	4	3	3	73	107	85	278
Trois régions cibles du présent projet	-	-	-	-	26	96	-	122
<b>Cumul</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>112</b>	<b>315</b>	<b>400</b>	<b>400</b>

Source : ANEV

Il convient de noter que l'ANEV a lancé sur ses propres ressources le processus d'élargissement de l'inventaire des villages dans les régions de Tambacounda, de Kédougou, et de Matam. Avec les résultats de cet inventaire, l'objectif de 500 écovillages devraient être largement atteints à l'horizon 2017 avec la certification des villages classés grade 2 sur l'ensemble du territoire national.

En dehors de la certification d'écovillage pour laquelle l'ANEV intervient officiellement, il existe d'autres activités d'appui concernant l'écovillage. Parmi les interventions de grande envergure, on peut citer celle de Global Ecovillage Network (GEN) avec quarante sites sont désignés « Ecovillage » par le GEN-Sénégal et un site par le GEN-Africa.

#### (2) Elargissement des activités par le budget de l'ANEV

L'ANEV accélère le développement d'écovillage à l'échelle nationale avec son propre budget en diffusant les résultats obtenus et l'approche développée dans le cadre du présent projet. Voici quelques exemples :

##### 1) Mise en place de plateformes régionales .

Cinq plateformes régionales sont programmées dans les régions de St Louis, de Tambacounda, de Matam et de Kaolack Kaffrine en 2016, et trois autres dans les régions de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda déjà lancées en 2015. Le Guide de création et

<sup>48</sup> Prévision de réalisation

d'administration de la plateforme d'écovillages est l'outil principal mise en place de ces plateformes régionales

## **2) Etablissement de l'inventaire des villages.**

L'inventaire des villages a été lancé dans trois régions à savoir les régions de Tambacounda, de Matam et de Kédougou pendant les années 2014 et 2015, avec un budget de l'ANEV. Il est prévu en outre de le réaliser dans les autres régions du pays pour couvrir le plus rapidement possible l'ensemble du territoire national. Il est souhaité que les PTF exploitent l'inventaire des villages afin de consulter les informations fondamentale liées à la réalisation des écovillages, clarifier les besoins de population et entamer des activités avec efficacité.

## **3) Mise en valeur des expériences de l'AP1**

L'ANEV consacre annuellement des ressources à l'installation de pompes solaires sur les sites de transformation en écovillage (12 sites au cours des deux dernières années) en utilisant la même approche que celle qui a été utilisée dans le cadre de l'AP1. Des agents homologues formés dans le cadre des activités du présent projet ont assuré le rôle de supervision des travaux :

L'année 2014 : le village de Thiasky de la région de Matam, le village de Dar Salam de la région de Tambacounda, le village de Dindéfela de la région de Kédougou, le village de Masarinko de la région de Fatick, et le village de Lompoul de la région de Louga.

L'année 2015 : le village de Keur Mbin Ndao de la région de Thiès (fonds revolving promu par le présent projet), le village de Sob de la région de Kaolack, le village de Gougna de la région de Tambacounda, les villages de Colomba, de Bessire et de Mpack de la région de Ziguinchor, et le village de Kambona de la région de Kolda.

## **4) Appui supplémentaire pour les écoles cibles de l'AP4**

Du matériel agricoles ont été fournis à toutes les écoles qui avaient fait l'objet de la réalisation de l'AP 4 au cours de l'année 2015 avec les ressources propres de l'ANEV, les intrants (semences maraichères) devront suivre incessamment.

## **(3) Impact à l'ANEV par la collaboration avec des autres structures**

Le présent Projet considère que l'approche la plus efficace pour la continuité des activités après son achèvement consiste à assurer l'acquisition des fonds nécessaires. A cet effet, en plus de l'affectation des budgets de l'ANEV (voir (2) ci-dessus), les budgets d'autres organismes ont été obtenus à travers les activités de renforcement de collaboration (voir 3-6 (7)), comme expliqué plus haut.

En toute certitude, l'acquisition des budgets d'autres organismes auront des impacts importants pour l'ANEV sur les points énumérés ci-dessous :

- 1) Au fur et à mesure que l'ANEV diffusera des informations sur les résultats de la collaboration avec les autres organismes, il y aura de plus en plus d'opportunités pour trouver de nouveaux partenaires avec qui elle pourra développer encore davantage ses activités.
- 2) L'ANEV sera en mesure de promouvoir la transformation des villages en écovillages avec les budgets d'autres organismes.
- 3) Les capacités des agents de l'ANEV pourront être renforcées à travers la collaboration avec d'autres organismes.
- 4) Si l'ANEV utilise des budgets d'autres organismes, ceux-ci procéderont certainement au suivi et évaluation des activités réalisées. Cela motivera l'ANEV à s'engager encore plus dans la mise en œuvre de ses tâches (ceci se traduira par une amélioration de la qualité du travail)

## **Chapitre 4 Perspective**

### **4-1 Plateforme centrale**

#### **(1) Durabilité du point de vue de l'administration**

L'aménagement du système organisationnel est déjà terminé en ce qui concerne la plateforme centrale, puisqu'il y a eu une mention dans le programme national des écovillages justifiant que c'est une entité officielle et qu'elle a été institutionnalisée. Il est souhaitable désormais que les réunions de la plateforme centrale soient organisées à l'initiative de l'ANEV. Reste à espérer que les budgets destinés à l'organisation des réunions de la plateforme centrale seront exécutés conformément à ce qui est défini dans le Programme national des écovillages.

#### **(2) Durabilité du point de vue financier**

Un système organisationnel permettant d'éviter des charges financières est établi, puisqu'actuellement les perdiem et les frais de transport ne sont pas payés aux membres de la plateforme qui participent à la réunion. Mais d'habitude, au Sénégal, lorsque la réunion dure une journée entière, l'organisateur prend en charge au moins le repas à midi. D'ailleurs, lorsque l'ANEV a pris l'initiative de convoquer la réunion, elle a payé sur ressources propres le déjeuner et autres frais qui en ont résulté. Il est faisable que l'ANEV offre un repas de midi si la tenue des réunions est juste pour quelques jours par an.

Afin d'alléger ses charges financières, l'ANEV pourra organiser l'ordre du jour de manière à ce que la réunion se termine avant midi, en offrant un repas léger. Il est envisageable également que le l'ANEV négocie avec des partenaires potentiels, avec qui une collaboration est prévue, pour l'attribution d'un budget.

### **4-2 Potentialité de développement autonome des plateformes régionales**

#### **(1) Vérification du degré d'accomplissement des critères d'écovillage (ayant trait au classement en grade) et établissement d'un système de suivi de la transformation en écovillage de la région (actualisation de l'inventaire)**

Le processus de vérification du degré d'accomplissement des critères d'écovillage a été conçu en supposant la démarche suivante :

- Les points focals demandent l'organisation d'une réunion de la plateforme régionale à temps opportun, au moment de la mise à jour de l'inventaire des villages; par exemple au mi-temps de PNB (2019) ou à la fin de PNB (2022). Cela permettra de vérifier les progrès réalisés vers l'accomplissement des critères d'écovillage en analysant les activités rapportées par les acteurs de la région concernés et membres de la plateforme.
- Examiner et classifier les différentes activités qui sont engagées dans chaque région par les membres de la plateforme régionale et qui ont trait aux critères d'appréciation des écovillages,

en précisant aussi les villages cibles (y compris les activités des partenaires de développement, des ONG etc). Les points focaux régionaux de l'ANEV, de concert avec l'ARD, joueront un rôle central dans ce processus. (Période objet de l'examen : à partir de la date de la dernière mise à jour de l'inventaire des villages)

- Etablir un tableau récapitulatif des villages qui ont récemment atteint certains des critères d'écovillage suite aux activités relatées ci-dessus, en précisant les composantes concernées.
- Les agents de l'ANEV qui en sont chargés mettent à jour la base de données d'inventaire des villages, sur la base des nouvelles informations confirmées au niveau de chaque région.
- Partager les données mises à jour avec les régions concernées
- 

## **(2) Possibilité de convoquer régulièrement des réunions des PF**

La tenue régulière des PF est possible dans la mesure où l'ANEV continue de faire appels aux membres, puisqu'il existe déjà un système organisationnel établi permettant de convoquer une réunion par le biais d'une communication téléphonique avec l'ARD. Il reste à inciter davantage les membres régionaux à y participer, et rendre les plateformes régionaux encore plus significatives. Pour cela, l'ANEV fournira aux régions, de manière constante, des informations récentes et utiles concernant le développement des écovillages.

## **(3) Durabilité du point de vue financier**

Il n'y a pas d'inquiétude particulière à propos de la continuité des réunions ordinaires du point de vue financier. Comme dans le cas de la plateforme centrale, les plateformes régionales se tiennent sans paiement des perdiem ni des frais de transport. La distribution des avis de convocation et autres tâches relatives à la préparation sont assurées gracieusement par l'ARD. Cependant, en ce qui concerne le comité technique des plateformes régionales qui sera convoqué pour la mise à jour des PDRE, on considère qu'il est nécessaire de prévoir des perdiem pour les membres qui devront participer au travail pendant une période donnée, et que dans ce cas, il est attendu de l'ANEV qu'elle dégage un budget à cette fin. Cela est faisable si l'attribution des budgets est faite comme prévue, car il y a une mention explicite en ce sens dans les prévisions budgétaires de la mise en oeuvre du programme national des écovillages.

## **4-3 Etablissement de l'inventaire des villages et le système de certification**

### **(1) Cohérence avec les autres programme d'écovillages**

Actuellement, au Sénégal, il existe d'autres organismes que l'ANEV qui développent des activités d'écovillage. Certains d'entre eux utilisent des critères et des approches qui sont différents de ceux que l'ANEV utilise (ex : GEN), ce qui pourrait entraîner des confusions au

sein des acteurs et de la population locale. Ces activités elles-mêmes sont appréciables pouvant servir de moteur à l'accélération de la transformation des villages en écovillages, mais pour que l'Etat sénégalais propulse le développement des écovillages, il est souhaitable d'établir un système organisationnel permettant à tous les acteurs de travailler aux mêmes fins en se basant sur une compréhension commune.

## **(2) Mise à jour des plans directeurs régionaux d'écovillages (mise à jour de l'inventaire des villages)**

Pour la mise à jour des plans directeurs régionaux des écovillages et de l'inventaire des villages, comme expliqué plus haut, les résultats du suivi assuré par la plateforme devront être utilisés efficacement.

Ce qui est le plus important pour la mise à jour est la gestion des données. La mise à jour occasionnelle au niveau de la région peut entraîner des perturbations. Il faudra bien noter que la plateforme a pour sa mission de collecter des données et la mise à jour de ces données doivent être assurée par des agents de l'ANEV ayant subi une formation en la matière de la gestion de site-web. Quant à la diffusion des informations, il faut, en principe, utiliser le réseau Internet afin de minimiser les coûts.

Vu la nécessité d'installer un serveur de grande capacité pour la diffusion sur Internet de l'inventaire des villages, l'ANEV prévoit un budget de 1 million de Fcfa pour l'année 2016. Il est prévu par ailleurs que la tâche y afférente sera assurée par trois agents ayant subi une formation en matière de gestion du site Web concerné. Toutefois, soucieux de renforcer les capacités de l'ANEV, le Projet suggère à celle-ci de sélectionner un certain nombre d'agents familiers avec la manipulation de l'ordinateur parmi ceux qui sont recrutés récemment, et d'organiser à nouveau la formation à leur intention.

## **(3) Vulgarisation dans les autres régions**

Jusqu'à présent, l'ANEV a lancé le processus de création de plateformes régionales avec ses propres ressources dans les différentes régions<sup>49</sup>, mais elle n'est pas encore en mesure de leur apporter des appuis en matière d'administration. Les homologues du Projet se déplacent vers ces régions au besoin pour appuyer leur gestion. D'un autre côté, les activités d'écovillage commencent déjà à être vulgarisées et à se développent dans les autres régions avec les appuis d'organes administratifs et de partenaires au développement tels que le PNB-SN (dans l'ensemble du pays), le PADA (notamment dans la région sud), la BAD (dans la région de Saint-Louis), les associations de producteurs des zones concernées, le PAM, le Ministère de

---

<sup>49</sup> L'année 2014: Les régions de Saint-Louis, de Matam, de Tambacounda et de Kédougou / L'année 2015 : Région de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda

l'éducation nationale. En outre, les députés à l'Assemblée nationale qui ont visité des sites pilotes d'écovillages expriment leur souhait de promouvoir la transformation des villages en écovillages dans leur région.

Vu la faiblesse des ressources au niveau de l'ANEV, la mise en place des points focaux au niveau régional s'avère indispensable pour la vulgarisation des activités dans les différentes régions. La subdivision du pays en zone avec à la tête de chacune d'elle un chef de zone qui sera assisté par des animateurs, va en droite de cette nécessité de déconcentration pour un meilleur déploiement des activités de l'ANEV à travers tout le pays.

Il y a lieu de dynamiser la plateforme régionale de chaque région, de renforcer et de développer la collaboration avec les autres organismes. Garder contact avec les députés à l'Assemblée nationale, et développer des activités dans leur région soit par le propre fonds de l'ANEV ou avec de potentiels partenaires (cela peut permettre de bénéficier d'avantage de facilités offertes par ces députés).

#### **(4) Collaboration avec les collectivités locales**

Les activités d'écovillage sont connues aujourd'hui par les acteurs des collectivités locales (départements et communes) à large échelle grâce à l'organisation des deux séminaires consécutifs. Toutefois les collectivités locales, qui doivent assurer l'élaboration des plans de développements départementaux / communaux et des budgets annuels ne disposent pas de suffisamment de ressources financières causant le retard dans l'élaboration notamment des plans de développement. Sur ce point, il est estimé que la mise en valeur de l'inventaire des villages réalisé par le Projet pourra contribuer à réduire les dépenses, les effectifs et le temps.

Le présent Projet met à la disposition de l'ANEV un outil intéressant de renforcement de sa relation avec les collectivités locales à travers l'inventaire des villages, qui peut ainsi aider à promouvoir la transformation des villages en écovillages au moyen des budgets des collectivités locales. Il s'y ajoute l'élaboration et la validation de «l'Outil de capitalisation d'une démarche d'articulation des Plans de Développement des collectivités locales avec le Programme National des Ecovillages» etc.). En considérant qu'une base est établie pour que la collaboration entre l'ANEV et les collectivités locales continue et se développe davantage, l'objectif consiste désormais à poursuivre la promotion des écovillages en renforçant ces relations avec une utilisation rationnelle et efficace de ces différents outils

#### **(5) Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes**

Un réseau reliant le Projet et différents organismes a été établi au cours de la réalisation des activités du Projet. L'acquisition des budgets s'est aussi matérialisée. Les agents homologues de l'ANEV qui se sont engagés directement dans la réalisation du Projet, ont pu



accumuler un savoir-faire en matière de collaboration avec différents organismes, et pourront renforcer davantage la collaboration avec les autres organismes partenaires en s'appuyant sur les expériences acquises au cours du Projet.

Aussi, les protocoles que l'ANEV a conclus avec les différents organismes pendant la réalisation du Projet restent toujours valables, constituant une base solide pour le renforcement de la collaboration entre les organismes concernés.



# ANNEXE

- Annexe 1 : Contexte et Actualité de la Décentralisation au Sénégal
- Annexe 2 : Réunions de la plateforme centrale
- Annexe 3 : Réunions des plateformes régionales
- Annexe 4 : Liste des villages classés grades 2
- Annexe 5 : Liste des techniques/approches
- Annexe 6 : Liste des villages cibles des Activités Pilotes (AP)
- Annexe 7 : Résultats de l'AP 1 : Efficacité du Pompe solaire
- Annexe 8 : Résultats de l'AP 1: Efficacité du Système d'irrigation Goute à Goute
- Annexe 9 : Résultats de l'AP 2 : Vulgarisation du biodigesteur dans la zone sylvopastoral
- Annexe 10 : Proposition de techniques diverses pouvant être adoptées pour répondre aux demandes fréquentes des collectivités locales
- Annexe 11 : Résultat de l'enquête auprès des collectivités locales
- Annexe 12 : Analyse des budgets de CL 2013 -1015
- Annexe 13 : Liste de documents collectés



## **Restructuration organisationnelle par 'ACTE-III de la décentralisation**

### **1. La vision et les objectifs de 'ACTE-III de la décentralisation'**

La vision du Chef de l'Etat, qui guide la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, est d'« organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 ». A cet égard, l'objectif général consiste à élaborer une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires. Spécifiquement les objectifs poursuivis sont :

- ✓ construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- ✓ assurer la lisibilité des échelles de gouvernance territoriale en clarifiant les relations entre les acteurs et en articulant les compétences à transférer aux ressources techniques, financières et humaines ;
- ✓ améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et de la gouvernance budgétaire pour un véritable développement économique et social de nos territoires.

Et puis, une bonne politique de l'aménagement du territoire induit l'intégration de la dimension territoriale dans les planifications économiques et sociales, et le rééquilibrage des investissements selon le principe d'équité et de solidarité. A cet égard les paramètres suivants sont à prendre en compte :

- ✓ Les potentialités et vocations des territoires sont des opportunités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de territoires ;
- ✓ Promotion du partenariat public privé avec une information territoriale fiable et des projets de territoire pertinents ;
- ✓ Centralité du territoire, support de la territorialisation des politiques publiques<sup>51</sup> ;
- ✓ Organisation en pôles de développement économiques.

### **2. Les résultats de l'ACTIII de la décentralisation**

#### 1) La communalisation intégrale

Toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement seront érigées en communes, premier ordre de collectivité locale au Sénégal. Cette option répond à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes des populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial.

Le statut communal se renforce avec la communalisation intégrale, et ainsi la « communauté rurale » disparaît dans l'architecture de notre décentralisation.

Alors de nouvelles opportunités sont ainsi offertes aux collectivités locales de base, notamment celles du monde rural, d'améliorer, par des équipements, la plateforme minimale des infrastructures socio-économiques de base, de recruter du personnel qualifié, d'accéder facilement aux financements des partenaires au développement et de la coopération décentralisée. En outre, cela permet un meilleur aménagement de l'espace rural.

Enfin, la communalisation intégrale permettra à notre pays d'harmoniser son architecture avec ce qui se fait au niveau de la sous-région voire de l'Afrique.

#### 2) Communautarisation du département

Le département est érigé en collectivité locale en même temps il reste circonscription administrative. Le découpage des départements au Sénégal recoupe, dans bien des cas, le tracé des anciens royaumes ou provinces. La recherche, d'un espace vécu comportant une homogénéité socio- culturelle et économique et un fort sentiment d'appartenance, justifie le désir de réinvestir le département afin d'en faire un vecteur

<sup>50</sup> Il est décrit principalement basée sur la page d'accueil du Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (le 22 octobre 2015) <http://matcl.sn/spip.php?article29>

<sup>51</sup> Loi No 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

pour une bonne politique de décentralisation.

En comparaison au découpage régional, il est ici recherché des valeurs idéelles et symboliques très fortes porteuses de sentiments d'appartenance et d'identification. Les liens sociologiques entre l'acteur et son espace sont des opportunités pour construire de nouveaux espaces politiques fondés sur une autonomie réelle, une démocratie et une participation citoyennes et une administration de proximité. Ce niveau correspond donc à une réalité historique et offre l'avantage de former des entités territoriales intermédiaires favorisant une gouvernance locale et un développement territorial mettant en synergie des communes partageant un vécu et des potentialités spécifiques dans une dynamique d'intégration rural-urbain.

### 3) La suppression de la région, collectivité locale, et la création des pôles de développement économique

L'aménagement du territoire répond à un impératif de rééquilibrage des investissements sur les territoires en fonction des spécificités mais avec une vision globale du développement, prenant en compte l'équité, la solidarité, notamment dans le traitement des villes, des zones rurales, transfrontalières et éco géographiques. La réorganisation territoriale doit répondre aux enjeux et objectifs de développement. L'organisation actuelle des régions, collectivités locales, présente des faiblesses du point de vue de leurs possibilités à vraiment se prendre en charge dans les domaines du développement économique et social. C'est ce qui justifie leur suppression. Il faut réorganiser le territoire en pôles de développement en fonction des réalités éco géographiques.

## 3. Les acteurs et leurs responsabilités

Dans le cadre d'un processus multi-acteurs, la solidarité, la synergie des interventions dans le cadre d'une production et de la territorialisation des responsabilités restent des indicateurs importants pour une action territoriale performante. Il faut à cet égard :

- ✓ Gouverneur (région, département, arrondissement) : Une réhabilitation de la déconcentration à travers les autorités administratives dans leur rôle d'interlocuteurs territoriaux
- ✓ Conseiller (département et Commune) : Un renforcement de la décentralisation avec plus de responsabilité des territoires notamment des élus, la société civile et le secteur privé local

## 4. Financement

Pour l'accélération de l'Acte III de la décentralisation, les propositions suivantes sont ainsi formulées :

- ✓ Pour la fiscalité locale, associer les Collectivités locales (CL) aux opérations des différentes phases de la chaîne fiscale : maîtrise et fiabilité de l'assiette, recouvrement, contentieux etc.
- ✓ Une collaboration des sociétés concessionnaires de l'eau, de l'électricité et de téléphone avec les CL ;
- ✓ Une décentralisation de la chaîne fiscale en créant des centres fiscaux dans les départements ;
- ✓ La mise en place d'un fonds de solidarité des CL à alimenter par la TRIMF, la taxe sur les exploitations minières, une quote-part sur les péages d'autoroutes, quais et bacs, les nuitées d'hôtel, les transferts d'argent etc.
- ✓ L'amélioration des critères de répartition du FDD<sup>52</sup> et du FECL<sup>53</sup> (population, superficie, enclavement, statistiques scolaires et sanitaires, pauvreté etc.) ;
- ✓ L'augmentation du FDD et du FECL<sup>54</sup> (indexation progressive de la TVA jusqu'à 15 %) ;
- ✓ La réduction des délais de mise à disposition des ressources du FDD ;
- ✓ La généralisation du BCI<sup>55</sup> aux compétences transférées ;
- ✓ L'exploitation au maximum des opportunités de la coopération décentralisée ;
- ✓ L'emprunt avec tout l'encadrement et l'appui nécessaires par l'Etat ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de mise en cohérence des interventions des PTF ; pour optimiser

---

<sup>52</sup> Voir Note 5

<sup>53</sup> Fonds de Dotation de la Décentralisation

<sup>54</sup> Fonds d'Équipement des Collectivités Locales

<sup>55</sup> Budget consolidé d'investissement

leur impact et assurer leur équité territoriale

## 5. Changement de plan directeur relatif au développement suite à la restructuration des collectivités locales

La suite de cette restructuration, le plan directeur (plan de six ans) relatif au développement de la collectivité locale est également modifiée. Le Plan Régional de Développement (PRD) est interrompu. Le Plan de Développement Départemental (PDD) est remplacé et l'autorité pour la planification est donnée à la préfecture. En outre, suite à l'intégration de communautés basées comme les communes, Plan Départemental d'Investissement Communal (PIC) et du Plan Local de Développement (PLD) qui est élaboré par communautés rurales sont intégrées dans le Plan de Développement Communal (PDC). Egalement, il est encouragé à formuler le Plan annuel d'Investissements comme plan d'action annuel du PDC (plan de 6 ans). Considérant la plupart des communautés ne sont pas en mesure de commencer la planification en raison de l'insuffisance du budget, il est également essayé de formuler PAI sans PDC afin de montrer les besoins et les priorités de la commune comme mesure temporaire<sup>56</sup>.

Tableau : Changement de plan directeur pour le développement (6ans) de la collectivité locale à la suite du changement du Code des Collectivités locales

(Ancien) Loi No 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales			(Actuel) Loi No 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales a formulé		
Circonscriptions administratives	Collectivité locale	Plan directeur développement	Circonscriptions administratives	Collectivité locale	Plan directeur développement
Région	Région	<b>Plan Régional de Développement (PRD)</b>	Région	Non	Non
Département	Non	Non	Département	Département	<b>Plan de Développement Départemental (PDD)</b>
Arrondissement	Non	Non	Arrondissement	Non	Non
Commune	Commune	Plan Départemental d'Investissement Communal (PIC)	Commune	Commune	<b>Plan de Développement Communal (PDC)</b>
Communauté Rural	Communauté Rural	<b>Plan Local de Développement (PLD)</b>			

## 6. Défi de la politique et de mesures par le gouvernement

Ce nouveau système de gouvernement local était tout juste commencé, et plusieurs défis sont effectivement soulignés. Le gouvernement donne un soutien financier et technique aux collectivités locales pour leur fonctionnement et la mise en œuvre du projet de développement à travers Programme Nationale du Développement Local (PNDL). En outre, le gouvernement appuie des collectivités locales partiellement à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PRODDEL<sup>57</sup>) qui GIZ a mis en place depuis 2004, mais il est demandé de prendre la mesure positive pour des défis ci-dessous.

- ✓ Le manque d'expérience administrative locale et la capacité administrative immature
- ✓ Le manque du fonds et ressources humaines de gouvernement local
- ✓ Le manque de fonctionnaires des administrations locales, la capacité des législateurs locaux
- ✓ Problèmes liés au transfert de l'autorité (peu développé du droit, de la compréhension de la loi dans l'administration locale, le coût du problème d'exercice des droits, etc.)

<sup>56</sup> Interview au chef de l'ARD, Thiès (le 12 novembre 2015)

<sup>57</sup> Il a mis en œuvre des activités du développement des capacités et amélioration de l'environnement à Kaolack, Kaffrine, Fatick. Suite de la décentralisation, il prend en charge 9 communes pour la planification de leurs plans de développement (9 communes sur 41 : environ 20%). En outre, il élabore des outils de planification pour les collectivités locales (guide pour le soutien de la communauté, guide pour la planification, un guide pour la planification budgétaire)

## 【Annexe 2 : Réunions de la plateforme centrale】

**Tableau : Réunions de la plateforme centrale tenues**

Période		Nbre de participants	Sujets de discussions	Résultats des discussions
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	Le 13 août 2013	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réunion est tenue au titre de la réunion de lancement.</li> <li>- Une présentation a été faite sur l'objectif et les rôles à jouer par les différents organismes participants, et leur coopération a été demandée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ont convenu de collaborer au maximum dans la mesure de leur possibilité.</li> </ul>
<b>2<sup>e</sup> année</b>	Le 17 décembre 2013	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur les activités de la 2e année.</li> <li>- Exposé sur le contenu de l'AP proposée.</li> <li>- Rapport sur l'avancement de l'AP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports ont été validés.</li> </ul>
	Le 30 avril 2014	32	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé sur le contenu de l'AP proposée.</li> <li>- Rapport sur l'avancement de l'AP.</li> <li>- Présentation de l'ébauche du guide pour l'établissement et l'administration des plateformes.</li> <li>- Présentation d'un draft du plan directeur régional des écovillages (PDRE).</li> <li>- Présentation d'un prototype du répertoire des techniques et des approches.</li> <li>- Exposé sur l'orientation en matière de certification des écovillages.</li> <li>- Rapport sur la formation réalisée au Japon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports ont été validés.</li> <li>- Les attentes à l'égard de la création de nouvelles opportunités de participation à l'AP ont été exprimées par les membres des plateformes régionales.</li> <li>- Il a été conseillé de prendre en considération les avis des régions lors de l'élaboration des PDRE.</li> </ul>
	Le 28 août 2014 (à la fois la réunion d'avancement)	46	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur l'avancement de l'AP.</li> <li>- Présentation de la deuxième ébauche du guide pour l'établissement et l'administration des plateformes.</li> <li>- Présentation du deuxième draft du PDRE (région de Thiès).</li> <li>- Présentation de l'ébauche du répertoire des techniques et des approches.</li> <li>- Exposé sur le processus concret de certification des écovillages.</li> <li>- Rapport sur la formation intervillageoise réalisée.</li> <li>- Exposé sur l'outil de visualisation de l'inventaire des villages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a été souligné de nouveau qu'une collaboration intersectorielle peut contribuer à la promotion du programme national.</li> <li>- Les attentes à l'égard de la durabilité des actions menées par le projet et de leur développement dans les autres régions et dans les autres secteurs ont été exprimées.</li> <li>- Il a été conseillé de tenir des discussions approfondies au niveau du comité technique des plateformes régionales pendant le processus d'élaboration des PDRE.</li> </ul>
<b>3<sup>e</sup> année</b>	Le 15 mai 2015	29	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur l'état d'avancement des AP ;</li> <li>- Rapport sur l'historique de l'élaboration du PDRE (région de Thiès), présentation de sa version finale et la validation ;</li> <li>- Présentation de la version finale du répertoire des techniques et des approches d'écovillage, et sa validation ;</li> <li>- Présentation du programme de la formation intervillageoise ;</li> <li>- Explication des orientations en matière de réalisation de la certification d'écovillage ;</li> <li>- Rapport sur la participation à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur les risques et catastrophes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance de collaborer avec les collectivités locales a été mentionnée, compte tenu de la nouvelle politique de décentralisation (ACTE III)</li> <li>- Les documents livrables ont été validés, et la nécessité de les faire connaître à un large public a été mentionnée.</li> <li>- Le plan directeur régional proposé a été approuvée.</li> </ul>



**[Annexe 3 : Réunions des plateformes régionales]**

**Tableau : Réunions des plateformes régionales tenues**

Région	Date	Nbre de participants	Sujets de discussions	Remarques
<b>Première réunion (Première année)</b>				
Fatick	12 mars 2013	17	- Collaboration avec différents partenaires au développement ayant des expériences, et partage des leçons tirées	- Les zones cibles pour les AP sont identifiées dans une certaine mesure
Louga	05 mars 2013	22	- Etablissement d'un consensus sur les objectifs et les modalités d'administration de la plateforme régionale	- Toutes les régions concernées ont exprimé leur souhait de faire bénéficier d'appuis les zones qui n'en bénéficient pas encore
Thiès	06 mars 2013	27	- Explication générale de la part des membres du projet	- Il a été convenu que l'ANEV prendrait à sa charge les frais d'organisation des réunions
<b>Deuxième réunion (Première année)</b>				
Fatick	06 août 2013	22	- Présentation des résultats de l'inventaire des villages	- Le président de la réunion (ARD), a été absent pour raison de santé. Il a été remplacé par un représentant de l'IREF
Louga	03 août 2013	25	- Etablissement d'un consensus sur les modalités et le processus de sélection et des activités pilotes	- Cinq organismes parmi lesquels des ONG ont participé
Thiès	02 août 2013	35		- Il y a une forte possibilité de collaborer avec Caritas qui a déjà mené des activités dans cette région depuis 18 ans, et qui dispose d'un personnel permanent sur place
				- Participation est faible : en dehors des membres de l'administration, il n'y a qu'une seule ONG
				- Il a été suggéré d'envisager la possibilité d'administrer la plateforme de cette région principalement par le organismes d'administration
				- En plus des membres de l'administration, cinq autres organismes parmi lesquels des ONG ont participé
<b>Troisième réunion (Deuxième année)</b>				
Fatick	11 décembre 2013	22	- Rapport sur les activités pilotes	- Questions-réponses relatives au biodigesteur à l'école primaire
Louga	12 décembre 2013	25	- Rapport sur l'avancement de la réalisation des produits livrables	- Une discussion a été tenue sur l'administration de la plateforme
Thiès	10 décembre 2013	35	- Explication sur les points essentiels du PDRE	- Il a été rappelé que le plan directeur régional devait différer d'une région à une autre
				- Des renseignements sur le biodigesteur sont demandés
				- La possibilité de réaliser l'AP-1 dans cette région
				- Des mentions sur les caractéristiques de chaque région dans les PDRE sont souhaitées
				- L'opportunité de participation aux AP est souhaitée
				- Des renseignements sur les contenus des AP sont demandés
				- La participation au PDRE est souhaitée
<b>Quatrième réunion (Deuxième année)</b>				
Fatick	28 avril 2014	15	- Rapport sur les activités de l'ANEV	- Un intérêt a été exprimé à l'égard de l'AP-5
Louga	29 avril 2014	19	- Confirmation des composantes d'écovillages et des critères d'appréciation	- Davantage de partage d'information est souhaité
			- Rapport sur l'avancement de l'inventaire des villages	- La clarification du processus d'élaboration du PDRE a été demandée, et une explication a été donnée
			- Rapport sur la formation réalisée au Japon	- Un PDRE permettant aux femmes et aux jeunes de participer activement est souhaité
			- Rapport sur l'avancement de l'élaboration du PDRE	- L'ensemble des membres de la plateforme souhaitent participer aux activités en général des écovillages

Région	Date	Nbre de participants	Sujets de discussions	Remarques
Thiès	29 avril 2014	19		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités sont appréciées</li> <li>- La durabilité et le développement des activités ont fait l'objet de discussions</li> <li>- La participation des membres de la plateforme à l'élaboration du plan directeur des écovillages est souhaitée</li> </ul>
<b>Cinquième réunion (Deuxième année)</b>				
Réunion conjointe des trois régions (tenue à Thiès)	26 août 2014	33 dont 23 de Thiès, 5 de Louga et 5 de Fatick	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur les activités de la deuxième année</li> <li>- Rapport sur l'avancement de la réalisation des produits livrables</li> <li>- Rapport sur la collaboration avec les autres organismes</li> <li>- Rapport sur l'avancement de l'élaboration du PDRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un intérêt particulier a été exprimé à l'égard de l'AP1, mais il a été rappelé qu'il faudrait prêter une attention aux problèmes de qualité d'eau</li> <li>- Des questions ont été posées concernant le biodigester (maintenance, durée de vie, etc.)</li> <li>- Il a été demandé de faire en sorte que les membres de la plateforme puissent participer à l'établissement du PDRE et que leurs avis soient pris en compte</li> </ul>
<b>Sixième réunion (troisième année)</b>				
Fatick	Le 17 déc. 2014	14		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il été demandé d'organiser une visite technique sur les sites d'autres régions ;</li> <li>- Les participants ont compris l'importance de faire appel aux collectivités locales ;</li> <li>- Un commentaire a été formulé sur le contenu du PDRE (concernant les caractéristiques des départements), et le projet a demandé de son côté la fourniture d'informations sur ce sujet.</li> </ul>
Louga	Le 16 déc. 2014	17	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité technique.</li> <li>- Appel à la participation des conseils départementaux.</li> <li>- Présentation de la première ébauche du plan directeur régional des écovillages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une collaboration a été amorcée avec un projet de la Banque africaine de développement.</li> <li>- Une proposition a été faite d'agir auprès des conseils municipaux</li> <li>- Un appui supplémentaire concernant le biodigester a été demandé.</li> <li>- Il a été souhaité que des dispositions soient prises pour que les membres de la plateforme régionale puissent participer à l'établissement du plan directeur, ce qui a été fait.</li> </ul>
Thiès	Le 19 déc. 2014	24		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La direction régionale de l'élevage a demandé l'installation de biodigesteurs.</li> <li>- L'ENDA a demandé des renseignements sur le fonds revolving.</li> <li>- La mention sur les caractéristiques des départements dans le plan directeur des écovillages a été appréciée.</li> </ul>
<b>Septième réunion (troisième année)</b>				
Fatick	Le 11 mai 2015	19	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de la version finale du guide pour les PF</li> <li>- Distribution de l'ébauche du « Répertoire des techniques et des approches »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de biodigesteurs dans le département de Gossas a été proposée ;</li> <li>- La prise en considération des questions budgétaires et des aspects techniques dans le PDRE a été appréciée (ONG) ;</li> <li>- Une mention complémentaire dans le PDRE a été demandée, et le travail de révision a commencé par la suite.</li> </ul>
Louga	Le 13 mai 2015	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution des guides sur le biodigester.</li> <li>- Rapport sur la tenue du Comité technique pour l'élaboration du PDRE, et distribution de la deuxième ébauche dudit plan directeur régional.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un doute a été exprimé sur le remboursement du fonds de l'AP2 ;</li> <li>- Des matières substituables aux bouses de vache ont fait l'objet d'une discussion ;</li> </ul>
Thiès	Le 11 mai 2015	18		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un doute a été exprimé sur la performance du système d'irrigation goutte à goutte ;</li> <li>- Les expériences tirées sont à être bien répertoriés dans les documents y afférents.</li> <li>- Un accord a été atteint sur le contenu du PDRE.</li> </ul>

## 【Annexe 4 : Liste des villages classés grades 2】

( ) : Nombre de village, Au total 97 villages dans 3 régions cibles

Région	Département	Commune	Villages	
Fatick (27)	Fatick (10)	Diaoulé (1)	Maroute 1	
		Fimela (2)	Djilor, Dagan Bambou	
		Loul Sessène (2)	Nobandane, Sing Boyar	
		Niakhar (1)	Poleck	
		Tattaguine (4)	Bacobof, Mbellongoute, Ngohe Ndongor, Tattaguine Escale,	
	Foundiougne (16)	Diossong (2)	Ndiaffe NdiaffePassy, Aly Dieye	
		Djilor (3)	Keur Waly Ndiaye, Ndour Ndour, Nguekhokh	
		Bassoul (1)	Bassoul	
		Keur Saloum Diane (2)	Keur Babou Ndiye, Thiarene Babou	
		Nioro alassane Tall (5)	Diamaguene, Keur Amath Seune, Ndioufene Bambara, Simong Bambara, Simong Diene	
		Toubacouta (3)	Bany, Dassilame Serere, Dielmon	
	Gossas (1)	Mbar (1)	Mbam Djigane	
	Louga (39)	Kébémér (15)	Mbacke Cadior (1)	Darou Mbacke Cadior
Sam Yabal (1)			Sam Yabal	
Kab Gaye (2)			Siwal Romnane, Teureul	
Ndande (3)			Andoulaye, Mbediene, Ndande	
Thieppe (1)			Gal Damel Salif	
Loro (3)			Loro Thieckene, Mbamba Nguirane, Ndamé Thylla	
Ngourane Ouolof (1)			Ngaye Diawar	
Sagatta Gueth (2)			Thiory, Yerou Babou	
Thiolom Fall (1)			Thiolom Fall	
Linguère (9)		Ouarkhokh (3)	Doundodji Mbidate, Ndiayene Thiotto, Warkhokh Farba	
		Affe Djoloff (2)	Darou Salam Niant, Tringuel	
		Dealy (2)	Sam Fall, Touba Sam	
		Thiamene Pass (1)	Taiba Nianghene	
		Tessekere Forage (1)	Tessekere Wolof	
Louga (15)		Gande (1)	Gadou Baye	
		Keur Momar Sarr (1)	Louboudou	
		Syer (1)	Boky Nedo	
		Mbediene (5)	Diokoul Dieng, Ndawene Alle, Ndawene Dethialao, Paar Cisse, Yabtil Diop	
		Niomre (2)	Niomre Lô, Tieng 2	
		Leona (4)	Keur Koura, Leona, Ngoufat 1, Ngoufat 2	
		Ngueune Sarr (1)	Ngueune Sarr	
Thiès (31)		Mbour(12)	Ndiagianao (8)	Both Escale, Cothiane, Fao, Godaguene, Ndiandiaye, Ngethie I, Thiandene, Titine
			Malicounda (2)	Malicounda Sérère, Warang Soce
			Ndiass (1)	Thicky
			Sindia (1)	Djilakh
		Thiès (8)	Tassette (1)	Tassette Sérère
			Dieyene Sirakh (5)	Keur Thiecome, Mbardiack, Ndieyene Sirakh, Ndingler Ball, Niama
	Touba Toul (2)		Thilla Boubou, Thilla Ounte	
	Tivaouane (11)	Darou Khoudoss (6)	Diamballo, Keur Bakary Sarr, Mboro Ndeundecat, Merina Samb, Ngaye Ngaye, Thisse Iii	
		Koul (1)	Mbeuleukhe	
		Mérina Dakhar (1)	Koure Mbatar Ii	
		Mbayene (1)	Diemoul Ouolof	
		Thilmakha (1)	Ndia Ndongo, Ndongo	

**【Annexe 5 : Lites des techniques/approches présenté et la relation avec les critères écovillages concernés et les zones écogéographiques appropriées】**

N°	Techniques/Approches	Critères d'appréciation d'écovillage								Zone écogéographique					
		1-1	1-2	2-1	2-2	3-1	3-2	4-1	4-2	VFS	ZN	ZSP	BA	SO	Casa
1	Mise en place du comité de développement communautaire	✓	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Adoption d'une approche intégrée	✓	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Elaboration d'une convention locale	✓			✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
4	Elaboration d'un calendrier culturel			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5	Jardin potager			✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6	Production de semences améliorées			✓	✓				✓				✓		✓
7	Irrigation au goutte-à-goutte			✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8	Paillage/ mulching			✓			✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
9	Conservation farming (Agriculture de Conservation)			✓			✓			✓	✓	✓	✓	✓	
10	Compostage			✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11	Zai			✓			✓					✓	✓		
12	Amendement du sol au phosphate naturel			✓	✓				✓	✓	✓			✓	✓
13	Traitement phytosanitaire avec le bio pesticide de <i>Azadirachta indica</i> (Neem)			✓			✓			✓	✓	✓	✓	✓	
14	Bassins de rétention			✓	✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓
15	Transformation des céréales locales			✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
16	Transformation du niébé			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17	Transformation et conservation des légumes			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
18	Transformation artisanale de l'arachide en huile			✓				✓	✓				✓	✓	
19	Transformation et conservation de la mangue			✓	✓				✓		✓			✓	✓
20	Conservation et transformation des PFNL			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21	Transformation de lait		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
22	Ensilage			✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23	Production de poulets de chair			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24	Apiculture/Production de miel		✓		✓		✓							✓	✓
25	Pisciculture intensif en étangs			✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
26	Pénéiculture (élevage de la crevette impériale)			✓	✓		✓			✓			✓	✓	✓
27	Irrigation par le pompage solaire			✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
28	Biodigesteur			✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓	
29	Brique de biocharbon			✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓		
30	Foyer amélioré			✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
31	Fours solaires					✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
32	Paniers autocuiseurs					✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓

N°	Techniques/Approches	Critères d'appréciation d'écovillage								Zone écogéographique					
		1-1	1-2	2-1	2-2	3-1	3-2	4-1	4-2	VFS	ZN	ZSP	BA	SO	Casa
33	Forêt communautaire	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
34	Production de plants forestiers						✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
35	Régénération Naturelle Assistée (RNA)			✓	✓	✓	✓				✓		✓	✓	
36	Aires marines communautaires protégées				✓		✓		✓	✓	✓		✓		✓
37	Périmètres écologiques d'ANEV				✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
38	Brises-vent			✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
39	Reboisement de la mangrove			✓	✓		✓						✓		✓
40	Fixation des dunes			✓		✓	✓				✓	✓			
41	Cordons pierreux			✓			✓			✓			✓	✓	
42	Demi-lunes améliorées			✓			✓			✓	✓	✓	✓	✓	
43	Digue anti sel			✓	✓		✓		✓	✓			✓		✓
44	Crédit revolving		✓					✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓

### Critères d'appréciation des écovillages :

Composante 1. Bonne gouvernance locale

1.1 (1) Des mécanismes fonctionnels de remontée des informations du village vers le conseil rural et/ou les services techniques déconcentrés existent.

1.2 (2) Un nombre d'organisations communautaires de base (ou autres types d'organisation) supérieur à deux (2) fonctionnels et dont l'expérience est de plus de deux (2) ans, existent dans les villages.

Composante 2. Sécurité alimentaire

2.1 (3) Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a pu se nourrir correctement avec une fréquence de trois (3) repas par jour.

2.2 (4) Des actions de diversification de productions (agro-sylvo-pastorales) alimentaires existent dans le village.

Composante 3. Energies renouvelables et préservation des ressources naturelles

3.1 (5) Sur au moins deux (2) années, durant les trois (3) dernières années, la majorité des ménages du village a eu facilement accès à la quantité minimale d'énergie nécessaire à un bon cadre de vie. (Les ménages du village peuvent trouver une source d'énergie suffisante en moins d'une heure.)

3.2 (6) Des activités de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (les activités de reboisement réussies, utilisation de foyers améliorés, ou source d'énergie alternative, etc.) existent.

Composante 4. Promotion du secteur privé et Financement durable

4.1 (7) Le village dispose de moyens d'accès à la micro-finance pour la majorité de ses habitants et ou OCB.

4.2 (8) La majorité des habitants et/ou OCB du village ont assez de revenus pour couvrir leurs besoins sociaux de base.

### Zone écogéographique :

VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

ZN : Zone de Niayes

ZSP : Zone Sylvopastorale

BA : Bassin Arachidier

SO : Sénégal Oriental

Casa : Casamance

**【Annexe 6 : Liste des villages cibles des Activités Pilotes (AP)】**

AP	Région	Département	Arrondissement	Commune	Village	Nombre de site	Zones écogéographiques	
AP1	Pomp e solaire  GàG	Thiès	Tivaouane	Pambal	Notto Diama  Gouye	Notto Gouye Diama	4	Niayes
						Kery	2	Niayes
						Keur Mbir Ndao	4	Niayes
						Keur Mbir Ndao	8	Niayes
						Ngadiaga	1	Niayes
Notto Gouye Diama	1	Niayes						
AP2	Louga	Linguère	Sagatta Djolof	Boulal	Boulal	4	Sylvopastorale	
		Louga	Coki	Coki	Thiamène	2	Sylvopastorale	
			Keur Momar Sarr	Keur Sarr  Momar	Keur Momar Sarr	2	Sylvopastorale	
					Diokoul	1	Sylvopastorale	
					Loboudou	1	Sylvopastorale	
AP3	Fatick	(Pas de spécification)						
AP4	Fatick	Gossas	Colobane	Colobane	Darou Marnane	1		
			Ouadiour	Ouadiour	Thiabé Diène	1		
	Louga	Kébémér	Sagatta	Kanene Ndiob	Kanene Ndiob	1		
			Sagatta	Ngourane Ouolof	Kir Diom	1		
		Linguère	Sagatta Djolof	Déaly	Déaly	1		
			Yang Yang	Kamb	Ndothie	1		
	Thiès	Thiès	Thienaba	Touba Toul	Néourane	1		
		Mbour	Sessene	Sandiarra	Soussane	1		
AP5	Fatick	Foundiougne	Toubacouta	Toubacouta	Daga Béra	1		
					Keur Babou Diouf	1		
				Nioro Tall  Alassane	Santhie El Hadji	1		
					Senghor	1		
					Ndiop Thiaréne	1		
					Touba Mourid	1		

**[Annexe 7 : Résultats de l'AP 1 :Efficacité du Pompe solaire]**

Tableau 1 : Echantillon de résultats culturaux de l'expérimentation du solaire pour six sites

Données	Avant le solaire		Après installation du solaire				Observations
	Système traditionnel seulement*		Système solaire seulement		Système traditionnel seulement		
<b>Site N. 03 (non désistant)- Notto Gouye Diama</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	P. de terre Oignon	Chou Oignon	P. de terre Oignon	Chou Oignon	P. de terre Oignon	Chou Oignon	-
Surfaces cultivées (ha)	1.5	1.5	0.3	0.3	1.2	1.2	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	3, 295, 000	2,742,000	3,238,000	2,672,000	Il n'y a pas de séparation de dépenses/récoltes/recettes après installation du solaire (solaire + motopompe)		
Recettes totales (FCFA)	4, 700, 000	3,900, 000	4,762,500	3, 935,000			
Solde (FCFA)	1, 405, 000	1,158, 000	<b>1,523,500</b>	<b>1,263,000</b>			
<b>Site N. 05 (non désistant) – Kery</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Pomme de terre	Piment	Pomme de terre	Chou	Pomme de terre	Chou	-
Surfaces cultivées (ha)	0.4	0.4	0.6	0.6	0.2	0.2	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	692, 500	727, 500	694, 500	685, 500	Il n'y a pas de séparation de dépenses/récoltes/recettes après installation du solaire (solaire + motopompe)		
Recettes totales (FCFA)	1,890, 625	2,000,000	4, 466,000	2, 700,000			
Solde (FCFA)	1,198,125	1,272,500	<b>3,771,500</b>	<b>2,014,500</b>			
<b>Site N. 07 (non désistant) – Keur Mbir Ndao</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Tomate	Chou	Oignon	Chou	Oignon	Chou	-
Surfaces cultivées (ha)	0.36	0.36	0.6	0.6	0.15	0.15	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	645,000	647,000	593,000	563, 000	Il n'y a pas de séparation de dépenses/récoltes/recettes après installation du solaire (solaire + motopompe)		
Recettes totales (FCFA)	1,200, 000	950,000	2, 945,000	2,700,000			
Solde (FCFA)	555,000	303,000	<b>2,352,000</b>	<b>2,137,000</b>			
<b>Site N. 08 (non désistant) – Keur Mbir Ndao</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	
Type de culture	Tomate	Chou	P. de terre oignon	Chou Haricot	Tomate	Chou	Après l'installation du solaire seule le goutte-à-goutte a été arrosé avec une motopompe
Surfaces cultivées (ha)	0.20	0.20	0.25	0.20	0.25	0.25	
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	279, 000	285,000	740,500	334,475	367,280	408,050	
Recettes totales (FCFA)	380, 000	385, 000	2, 019,725	746,025	1, 236, 000	200, 250	
Solde (FCFA)	101, 000	100, 000	<b>1,279,225</b>	<b>411,550</b>	868, 720	<b>- 207, 800</b>	
<b>Site N. 10 (non désistant) – Keur Mbir Ndao</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Tomate	Chou	Tomate	Chou	Oignon	Chou	-
Surfaces cultivées (ha)	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	1,298,750	1,097,250	1,400,000	1,458,750	772,500	1,108,125	-
Recettes totales (FCFA)	1,650,000	1,488,000	2, 062,500	2,250,000	927,500	1,600,000	-
Solde (FCFA)	351,250	390,750	<b>662,500</b>	<b>791,250</b>	155,000	491,875	-
<b>Site N. 11 (non désistant) – Keur Mbir Ndao</b>							
<b>Campagnes</b>	-	-	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Tomate Chou	Chou Navet	Poivron Navet	Tomate Chou	-	-	-
Surfaces cultivées (ha)	0.8	0.8	0.25	0.45	-	-	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	924, 500	775,000	698,6670	Pas encore de récolte	-	-	-
Recettes totales (FCFA)	200,000	900,000	1,750,000	-	-	-	-
Solde (FCFA)	<b>-724, 5000</b>	125,000	<b>1,051, 335</b>	-	-	-	-

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

Tableau 2 : Comparaison des frais de carburant par campagne

Sites	Dépenses en carburant (FCFA)				Observations
	Avant		Après		
	1 <sup>e</sup> Campagne.	2 <sup>e</sup> Campagne.	1 <sup>e</sup> Campagne.	2 <sup>e</sup> Campagne.	
1	-	-	-	-	Reconnait une baisse d'au moins 1.5 L/jour
2	-	-	-	-	Juge la baisse pas significative
3	800, 000	800, 000	700, 000	700,000	Problèmes de débits
4	-	-	-	-	Reconnait une baisse quoiqu' insignifiante
5	240, 000	280, 000	52,000	52,000	Surface cultivée augmentée
6	640,000	640,000	400,000	400,000	(estimations)
7	160,000	160,000	0	48,000	Surface cultivée augmentée
8	78, 000	80, 000	153, 5000	205,000	Frais liés exclusivement au goutte-à-goutte; surfaces cultivées augmentées
9	200,000	240,000	0	0	-
10	337,500	202,500	67,500	67,500	surface cultivée augmentée
11	364,500	300,000	0	En cours	-

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

Tableau 3 : Appréciations des résultats par les bénéficiaires du solaire (N= 11 sites)

Attentes majeures des bénéficiaires	Appréciation des bénéficiaires (enquêtes)
Réduction de la consommation de carburant	Positive (63.6%)
Réduction de la pollution du sol et de la nappe par la motopompe	Positive (54.5%) et 36% sans aucune attente
Allègement de l'investissement initial en bénéficiant du crédit revolving	Positive (63.6%)
Contribution comme pionniers dans le solaire	Positive (63.6%) et 9 % sans aucune attente

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016



## 【Annexe 8 : Résultats de l'AP 1 : Efficacité du Pompe solaire】

Tableau 1 : Résultats culturaux de l'expérimentation du goutte-à-goutte

Données	Avant le GàG		Après installation du GàG				Observations
	Système traditionnel seulement*		Système goutte-à-goutte seulement		Système traditionnel seulement		
<b>Site N. 01 (désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	-	-	Tomate	Chou	-	-	-
Surfaces cultivées (ha)	-	-	0.25	0.25	-	-	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	-	-	484, 850	405, 450	-	-	-
Recettes totales (FCFA)	-	-	690, 200	77, 500	-	-	-
Solde (FCFA)	-	-	<b>205, 350</b>	<b>327, 500</b>	-	-	-
<b>Site N. 02 (non désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	Extension faite pour d'autres cultures comme le poivron et l'oignon avec des recettes satisfaisantes.
Type de culture	Tomate	Chou	Tomate	Chou	Tomate	Chou	
Surfaces cultivées (ha)	0.20	0.20	0.25	0.25	0.20	0.20	
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	279, 000	285, 000	367, 280	408, 050	256, 800	235, 600	
Recettes totales (FCFA)	380, 000	385, 000	1, 236, 000	200, 250	828, 000	315, 000	
Solde (FCFA)	<b>101, 000</b>	<b>100, 000</b>	<b>868, 720</b>	<b>-207, 800</b>	<b>79, 4000</b>	-	
<b>Site N. 03 (non désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Oignon Pomme. de terre poivron	Chou	Oignon Pomme de terre Poivron	Chou	Oignon	Chou	-
Surfaces cultivées (ha)	0.7	0.7	0.25	0.25	0.20	0.20	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	889, 625	708, 500	256, 000	185, 000	392, 000	455, 000	-
Recettes totales (FCFA)	1, 406, 250	1, 046, 000	503, 375	205, 000	580, 500	660, 000	-
Solde (FCFA)	<b>516, 625</b>	<b>337, 500</b>	<b>247, 375</b>	<b>20, 000</b>	<b>188, 500</b>	<b>205, 000</b>	-
<b>Site N. 04 (non désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Tomate	Chou	Tomate	Chou	-	-	-
Surfaces cultivées (ha)	-	-	0.20	0.25	-	-	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	-	-	289, 500	246, 000	-	-	-
Recettes totales (FCFA)	-	-	640, 000	305, 680	-	-	-
Solde (FCFA)	-	-	<b>350, 500</b>	<b>59, 680</b>	-	-	-
<b>Site N. 06 (non désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	-	-	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	-	-	Navet	Oignon	-	-	-
Surfaces cultivées (ha)	-	-	0.25	0.50	-	-	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	-	-	105, 300	334, 000	-	-	-
Recettes totales (FCFA)	-	-	15, 000	900, 000	-	-	-
Solde (FCFA)	-	-	<b>-90, 0000</b>	<b>566, 000</b>	-	-	-
<b>Site N. 08 (désistant)</b>							
<b>Campagnes</b>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	-
Type de culture	Poivron Piment	-	Poivron Tomate	Chou	Oignon Aubergine	Chou	-
Surfaces cultivées (ha)	0.25	-	0.25	0.25	0.25	0.25	-
Frais Totaux; main d'œuvre y compris	500, 875	-	244, 000	308, 000	430, 375	335, 575	-
Recettes totales (FCFA)	802, 500	-	309, 000	18, 000	592, 850	475, 500	-
Solde (FCFA)	<b>301, 625</b>	-	<b>65, 0000</b>	<b>-290, 000</b>	<b>162, 475</b>	<b>139, 925</b>	-

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

Tableau 2 : Volumes d'eau consommés au niveau des sites goutte-à-goutte

Sites	Jours/intervalle (N)	06 Nov. 2014	17 janvier 2015	17 Février 2015	20 Mars 2015	23 Avril 2015	23 Mai 2015	20 juin 2015
		Selon date installation	72 jours	31jours	31 jours	34 jours	30 jours	28 jours
1	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	841/37j 22.72	8.06	8.12	10.03	8.97	1.03	0.00
2	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	375/32j 11.71	14.95	2.06	11.16	11.47	15.93	7.64
3	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	-	492/82j 6.00	9.64	4.87	1.11	6.43	9.75
4	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	150/20j 7.50	8.98	1.09	0.00	5.50	9.73	9.50
5	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	-	1007/92j 10.94	21.7	0.00	0.00	0.00	0.00
6	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	373/30j 12.43	13.25	14.12	1.80	0.00	0.00	0.00
7	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	133/15j 8.8	7.12	4.25	2.06	0.70	0.33	0.00
8	Consommation (m <sup>3</sup> /J)		(165/34j) 7.79	7.16	0.00	6.88	4.90	1.14
10	Consommation (m <sup>3</sup> /J)	-	1420/88j 16.13	24.12	22.35	5.35	1.80	0.00

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

- Ce tableau ne mentionne pas les périodes sans arrosage, paramètre à intégrer dans l'analyse. Une analyse approfondie de ce tableau est requise.
- Pour les sites 3, 5 et 10, les écritures du compteur étaient illisibles en Novembre car il avait de l'eau dans le compteur. Cela a été réparé après ; pour le site 8, le compteur a été remplacé en décembre 2014 (défectueux).
- Pour non-respect des directives techniques au début (Novembre), un maximum de 22, 72m<sup>3</sup>/jour/0.25 ha a été atteint pour le site 1 entraînant ainsi une hausse considérable de la consommation de carburant dont s'est plaint le bénéficiaire. Cela a été rectifié par la suite.
- Un arrosage avec le solaire a été constaté au niveau du site 2, ce qui explique les valeurs dépassant les 13 m<sup>3</sup>/0.25 ha pour ce site.
- Un branchement au château d'eau a été constaté, au site 10, ce qui explique de plus grands volumes d'eau consommés.

Tableau 3 : Appréciations des résultats par les bénéficiaires (N=09 sites)

Attentes majeures des bénéficiaires	Appréciation des bénéficiaires (enquêtes)
Réduction de la consommation de carburant	Négative (77.7 %)
Réduction de la consommation d'eau	Positive (66.6%)
Réduction du temps d'arrosage	Positive (55.5%)
Réduction des frais de main d'œuvre	Positive (77.7 %)
Meilleures rendements agricoles	Négative (77.7 %)
Appui technique pour l'amélioration des techniques culturales	Négative (66.6 %)
Allègement de l'investissement initial en bénéficiant du crédit revolving	Positive (66.6%)
Contribution comme pionniers dans le goutte-à-goutte	Positive (50%)

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 1 : Promotion agricole dans la zone des Niayes, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

## 【Annexe 9 : Résultats de l'AP 2 : Vulgarisation du biodigester dans la zone sylvopastoral】

Tableau 1 : Résultats de l'expérimentation du biodigester

Attentes des bénéficiaires	Résultats de suivi	Appréciation des bénéficiaires (enquêtes) et justification
Production de gaz	Pression comprise entre 4 et 12kPa en cas de chargement régulier. La cuisson est globalement assurée pour le déjeuner ou dîner et le petit déjeuner ; Cuisson de tous les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) assurée pour le site 10 qui peut être considéré comme un site modèle en termes d'efficacité.	Négative Pas assez de gaz pour assurer les trois repas comme promis même en cas de chargement régulier.
Rapidité de la cuisson	Gain de temps de 2 à 3 h/jour en cas de chargement régulier	Positive
Réduction de dépense	Réduction appréciable en cas de chargement régulier allant de 10 (site 1) à 100% (site 10) en passant par 30-40% (sites 5, 6, 7, 8, 9 et 10).	Nuancée Baisse voire inexistence de dépenses d'achat de combustibles; Achat de bouse fraîche (site 5) ; Augmentation de la facture d'eau.
Diminution de la charge de travail	Chargement lourd ; manque de solidarité dans la gestion du biodigester.	Négative Chargement quotidien lourd (5 seaux de 20L de bouse fraîche /jour)
Utilisation agricole de l'effluent	Sur les 9 sites fonctionnels, une seule utilisation est effective (site 10).	Négative Pas de pratique agricole en général; effluent encombrant.
Vente du compost	Aucune vente significative n'a été effectuée (site 7 ; environ 5000F).	Négative Pas de débouchés.
Point Lumineux	Pour les sites qui en avaient le plus besoin ; elles n'ont pas été montés (sites 8 et 10). La nécessité n'existe pas pour les autres sites (électricité)	Nuancée Lampes difficiles à allumer ; Retards dans l'installation
Contribution à l'expérience de développement du biodigester	Appréciations globalement positives ; Impact important de l'élaboration des supports didactiques pour la sensibilisation.	Positive Passion ; existences d'avantages (hygiène, rapidité de la cuisson en cas d'urgence, etc.) ; formation-suivi-sensibilisation

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 2 (AP2) :Vulgarisation du biodigester dans la zone sylvopastorale, Projet Eco-village/JICA, Janvier 2016

Tableau 2 : Evaluation et analyse des résultats obtenus

○ : positive, X : negative

Volet	Résultats attendus (RA)	Résultats obtenus (RO)	Difficultés rencontrées (DR)
Fonctionnement du biodigesteur	<b>RA<sub>1</sub></b> Diminution des frais d'achat de combustibles (bois, charbon de bois, gaz butane)	<b>RO<sub>1</sub></b> : ○ Réduction moyenne de 27% allant de 0 (2 sites) à 100% (1 site) en passant par 10% (1 site), 30% (3 sites) et 40% (1 site).	<b>DR<sub>1</sub></b> Défaut de chargement ; défauts techniques (fuites et bouchage) ; coût de l'eau.
	<b>RA<sub>2</sub></b> Réduction de la pression sur les ressources végétales	<b>RO<sub>2</sub></b> : ○	<b>DR<sub>2</sub></b> Production irrégulière de gaz
	<b>RA<sub>3</sub></b> Allègement de la charge de travail pour les femmes et les enfants (recherche de bois)	<b>RO<sub>3</sub></b> : ○ Moins de corvée de bois sur de longues distances.	<b>DR<sub>3</sub></b> Manque de solidarité ; chargement lourd
	<b>RA<sub>4</sub></b> : Diminution du temps de travail pour la cuisson	<b>RO<sub>4</sub></b> : ○○○	<b>DR<sub>4</sub></b> Chargement irrégulier
	<b>RA<sub>5</sub></b> Obtention de point lumineux dans la cuisine	<b>RO<sub>5</sub></b> : ○○	<b>DR<sub>5</sub></b> Retards dans l'installation ; concurrence avec la cuisson
	<b>RA<sub>6</sub></b> Valorisation agricole du compost	<b>RO<sub>6</sub></b> : X Excellents résultats pour le site 10 (○○○)	<b>DR<sub>6</sub></b> Pratique agricole quasi inexistante
	<b>RA<sub>7</sub></b> Obtention de revenus avec la vente du compost	<b>RO<sub>7</sub></b> : X	<b>DR<sub>7</sub></b> Absence de débouchés ; manque de maîtrise des techniques de compostage.
	<b>RA<sub>8</sub></b> Amélioration de la conscience en matière de bioénergies et de préservation des ressources naturelles.	<b>RO<sub>8</sub></b> : ○○○ Impact positif de la formation et des supports didactiques.	<b>DR<sub>8</sub></b> Absence de diffusion des supports au niveau des non bénéficiaires.
	<b>RA<sub>9</sub></b> Implication des groupements dans le suivi et la sensibilisation ;	<b>RO<sub>9</sub></b> : ○○	<b>DR<sub>9</sub></b> Absence de mesures réglementaires (sanctions, incitations).
	<b>RA<sub>10</sub></b> : Existence de possibilités de démultiplication (volonté de continuer) ;	<b>RO<sub>10</sub></b> : ○○	<b>DR<sub>10</sub></b> Moins la pénibilité du chargement, c'est surtout la gratuité de certains biodigesteurs qui constitue un facteur de blocage.
	<b>RA<sub>11</sub></b> Meilleure organisation des groupements (communication, échanges)	<b>RO<sub>11</sub></b> : ○○○ Amélioration considérable des échanges	<b>DR<sub>11</sub></b> Attente de directives venant du Projet (attentisme).

Volet	Résultats attendus (RA)	Résultats obtenus (RO)	Difficultés rencontrées (DR)
Expérimentation du crédit revolving	<b>RA<sub>1</sub></b> : Acceptation du Crédit revolving par les bénéficiaires de l'activité pilote	<b>RO<sub>1</sub></b> : ○○○ > 90%	<b>DR<sub>1</sub></b> : -
	<b>RA<sub>2</sub></b> : Compréhension des avantages et des enjeux du revolving au sein des groupements	<b>RO<sub>2</sub></b> : ○○○ Importantes sensibilisations du projet	<b>DR<sub>2</sub></b>
	<b>RA<sub>3</sub></b> Remboursement régulier et possibilité financière de démultiplication	<b>RO<sub>3</sub></b> : X Financement possible d'un (1) biodigester sur cinq (5) attendus à ce stade.	<b>DR<sub>3</sub></b> Suivi défaillant de la Mutuelle ; frustrations pour non remboursement d'autres ; pas de moyens de pression ; chargement lourd ; déficit de production.
	<b>RA<sub>4</sub></b> Mise en place et consolidation du dispositif de mise en œuvre et de suivi/accompagnement de la gestion du Crédit Revolving ;	<b>RO<sub>4</sub></b> : ○○	<b>DR<sub>4</sub></b> Meilleure implication des groupements et de la Mutuelle
	<b>RA<sub>5</sub></b> Appropriation du suivi/recouvrement par la Mutuelle ;	<b>RO<sub>5</sub></b> : X	<b>DR<sub>5</sub></b> Irrégularité voir absence d'appels pour le recouvrement ; manque de proximité (communication) avec les bénéficiaires ; instabilité au niveau de la Mutuelle.
	<b>RA<sub>6</sub></b> Bonne gouvernance et transparence dans la gestion des fonds aussi bien au sein des groupements que du Conseil d'administration (CA) de la Mutuelle	<b>RO<sub>6</sub></b> : ○○	<b>DR<sub>6</sub></b> Absence de membre du CA chargé du suivi du revolving
Impacts	<b>RA<sub>1</sub></b> Connaissance du biodigester par la population locale	<b>RO<sub>1</sub></b> : ○○ Presque 100% par rapport à la technologie et à ses avantages (enquêtes ménages)	<b>DR<sub>1</sub></b> Fonctionnement (33%) et exigences d'entretien (17%) moins connues (enquêtes ménages)
	<b>RA<sub>2</sub></b> Connaissance du crédit revolving par la population locale ;	<b>RO<sub>2</sub></b> : ○ 36% (Enquêtes ménages)	<b>DR<sub>2</sub></b> Mécanismes pas connus (enquêtes ménages)
	<b>RA<sub>3</sub></b> Acceptation du crédit revolving par la population locale pour le biodigester	<b>RO<sub>3</sub></b> : ○○○ 80% (enquêtes ménages)	<b>DR<sub>3</sub></b> Des réserves soulevées sur la cherté, le chargement lourd et les défauts de fonctionnement, surtout à Thiamène et Boulal (enquêtes ménages, focus groupe)
	<b>RA<sub>4</sub></b> : Reconnaissance de l'adéquation du biodigester aux besoins locaux	<b>RO<sub>4</sub></b> : ○○ (focus groupe)	<b>DR<sub>4</sub></b> Des réserves soulevées sur l'indisponibilité de bouse (focus groupe)

<b>Volet</b>	<b>Résultats attendus (RA)</b>	<b>Résultats obtenus (RO)</b>	<b>Difficultés rencontrées (DR)</b>
	<b>RA<sub>5</sub> :</b> Augmentation du nombre de demandeurs de biodigesteurs au niveau local	<b>RO<sub>5</sub> :</b> ○	<b>DR<sub>5</sub></b> Dysfonctionnements de biodigesteurs installés et possibilités limitées de remboursement sont des facteurs de blocage.
	<b>RA<sub>6</sub></b> Existence de possibilités de démultiplication de l'activité pilote au sein d'autres groupements	<b>RO<sub>6</sub> :</b> ○	<b>DR<sub>7</sub></b> Dysfonctionnements de biodigesteurs installés ; possibilités limitées de remboursement sont des facteurs de blocage

Source: Rapport synthétique sur l'Activité Pilote 2 (AP2) :Vulgarisation du biodigesteur dans la zone sylvopastorale, Projet

**【Annexe 10 : Proposition de techniques diverses pouvant être adoptées pour répondre aux demandes fréquentes des collectivités locales】**

Chapitres	Nomenclatures	Numéros/Techniques adoptables
7021H	Reboisement	33-Forêts communautaires
		34-Production de plants forestiers
		38-Brise-vents
		39-Reboisement de la mangrove
		40- Fixation des dunes
7021L	Eaux	14- Bassins de rétention
7022	Voirie rurale	41-Cordons pierreux
7061	Équipements scolaires	27-Irrigation par le pompage solaire
		28-Bidigesteur
7091	Sous-secteur agricole	04-Elaboration d'un calendrier cultural
		05- Jardin potager
		06-Production de semences améliorées
		07- Irrigation au goutte-à-goutte
		08- Paillage- mulching Applicable partout dans le champ, en présence ou en absence de cultures ;
		09-Conservation farming
		10-Compostage
		11-Zaï
		12- Amendement du sol au phosphate naturel
		13- Traitement phytosanitaire avec le bio-pesticide de <i>Azadirachta indica</i> (Neem)
		15- Transformation des céréales locales
		16- transformation du Niébé
		17-Transformation et conservation des légumes
		18- Transformation artisanale de l'arachide en huile
		19-Transformation et conservation de la mangue
		27-Irrigation par pompage solaire
		35- Régénération naturelle assistée
37- Périmètres écologiques de l'ANEV		
43- Dignes anti-sel		
7092	Élevage	14- Bassins de rétention
		21- Transformation du lait
		22- Ensilage
		23-Production de poulets de chair
		24- Apiculture / Production de miel
		25 Pisciculture intensive en étangs
26- Puériculture (élevage de la crevette impériale)		

NB : Les numéros correspondent à l'annexe 5

## 【Annexe 11 : Résultat de l'enquête auprès des collectivités locales】

### ➤ Généralité de l'enquête

Objectifs : Saisir les tendances des intrêts des collectivités locales par aspect financier afin d'avoir les références pour les orinenter vers la programmation des actions relatives à la promotion du programme national des écovillage.

Structures ciblées : Collectivités locales (CL) dans 3 régions du PEJ ( Réponse ; 92 CL)

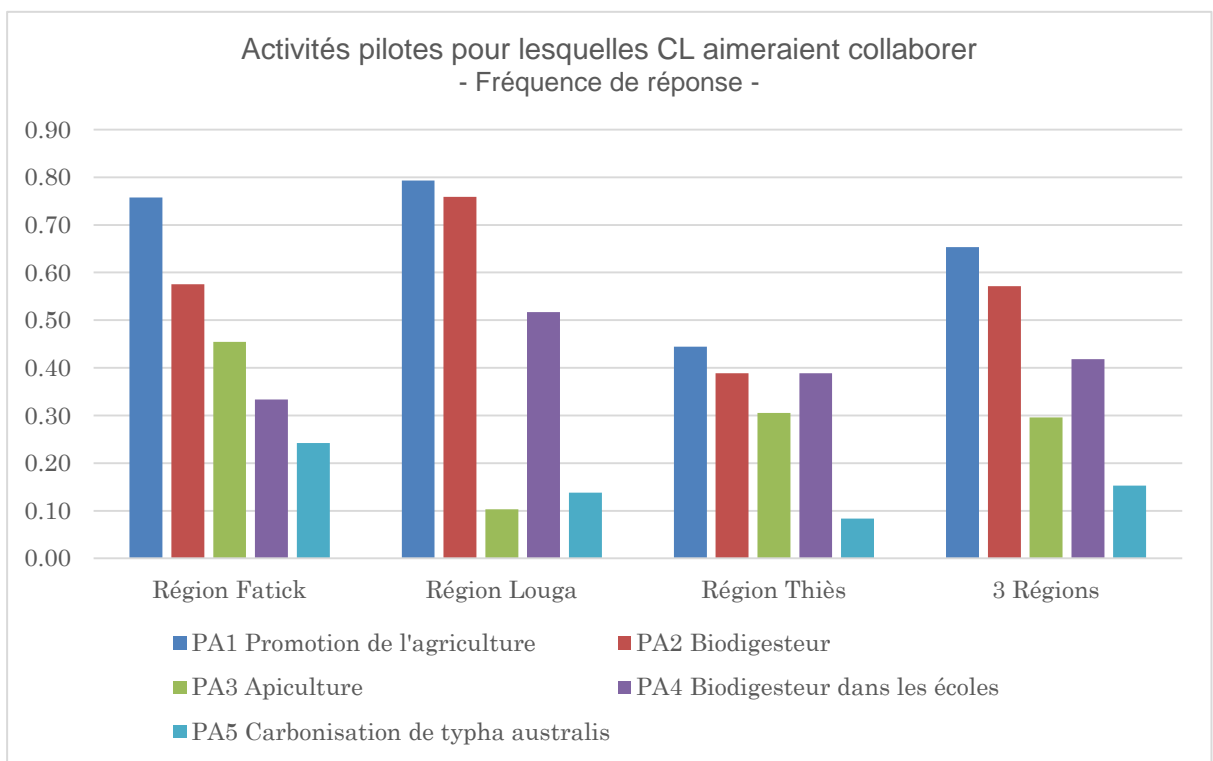
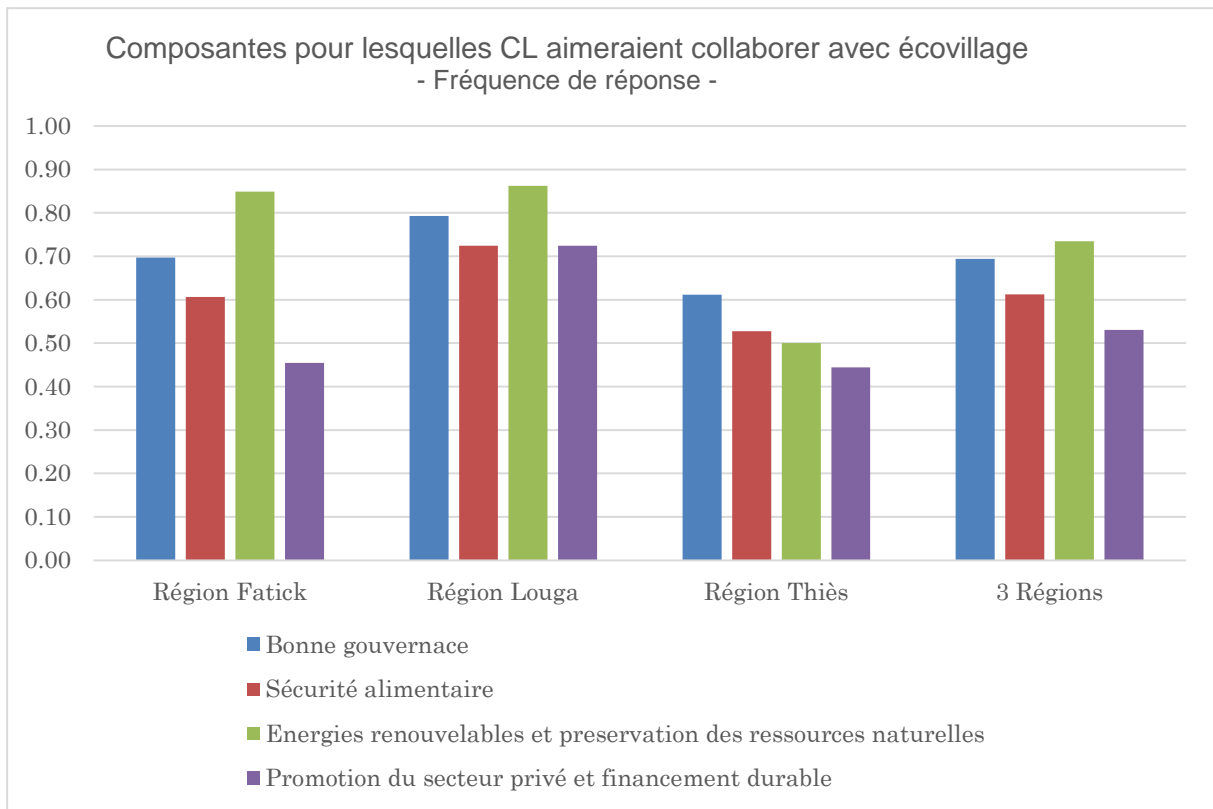
Période : Décembre 2015

Questionnaire : 6 sujets concernant le budget des CL et leurs intérêts sur la promotion de l'écovillage

- [1] Les trois plus importants pour la CL (choix parmi les 9 domaines transférés aux CL)
- [2] Le pourcentage du budget de trois deomains prioritaire des CL
- [3] Les expériences de collaboration avec les bailleurs de fonds
- [4] Activités prévus en cas de collaboration avec partenaires
- [5] Les impressions concernant les activités des écovillage
- [6] Les composantes et les activités des pour lesquelles CL souhaiteraient collaborer avec écovillage
  - [6.1] Composants de l'écovillage
  - [6.2] Activités pilotes

### ➤ Résultats principaux





**【Annexe 12 : Analyse des budgets de CL 2013 -1015】**

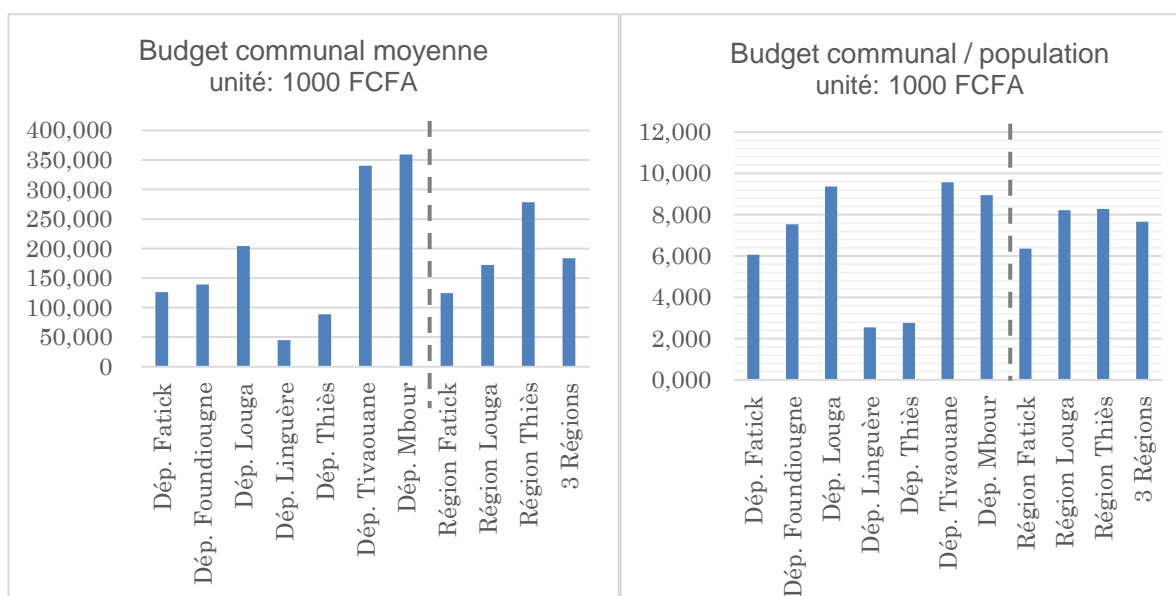
**Tableau 1. Collectivités locales qui ont présenté leurs budgets au PEJ**

Région	Fatick			Louga			Thiès			Total
Département	Fatick	Fouudiougne	Gossss	Louga	Linguère	Kébémér	Thiès	Tivaouane	Mbour	9
Nbr.commune par Département	17	17	6	17	19	19	13	18	16	142
Nbr. Commune qui ont présenté	9	9	(1)*	2	2	0	3	1	3	29
Nbr. documents -2015	9	9	(1)	2	2	0	3	1	3	29
-2014	1	2	0	0	1	0	3	0	3	10
-2013	5	6	0	2	1	0	2	0	3	19
Total	15	17	(1)	4	4	0	8	1	9	57

\* Plan du Budget de Département Gossas

**Tableau 2. Montant du budget communal et population**

	Dép. Fatick	Dép. Fouadio ugne	Dép. Louga	Dép. Linguère	Dép. Thiès	Dép. Tivaouane	Dép. Mbour	Dép. Fatick	Dép. Louga	Dép. Thiès	3 Régions
<b>Budget communal et la population (Unité de montant ; 1000FCFA)</b>											
Investissement	76.945	70.543	156.676	41.853	48.667	10.951	76.936	73.586	99.264	136.555	94.865
Fonctionnement	49.242	52.200	47.350	23.140	51.279	10.328	80.330	53.387	35.245	141.938	75.697
<b>Montant total</b>	126.187	139.109	204.027	64.993	99.947	21.280	157.266	124.358	172.206	278.494	170.562
Population communal moyenne (2013)	20.806	18.473	21.775	17.658	32.080	35.615	40.207	19.567	20.951	33.631	23.943
Budget par effectif (estimation, Fcfa)	6.065	7.530	9.370	2.544	2.769	9.560	8.940	6.356	8.219	8.281	7.661
<b>Ratio par rapport la moyenne de 3 régions</b>											
Budget communal	68,8%	75,8%	111,2%	24,5%	48,4%	185,6%	196,0%	67,8%	93,9%	151,8%	100,0%
Budget par habitant	79,2%	98,3%	122,3%	33,2%	36,1%	124,8%	116,7%	83,0%	107,3%	108,1%	100,0%

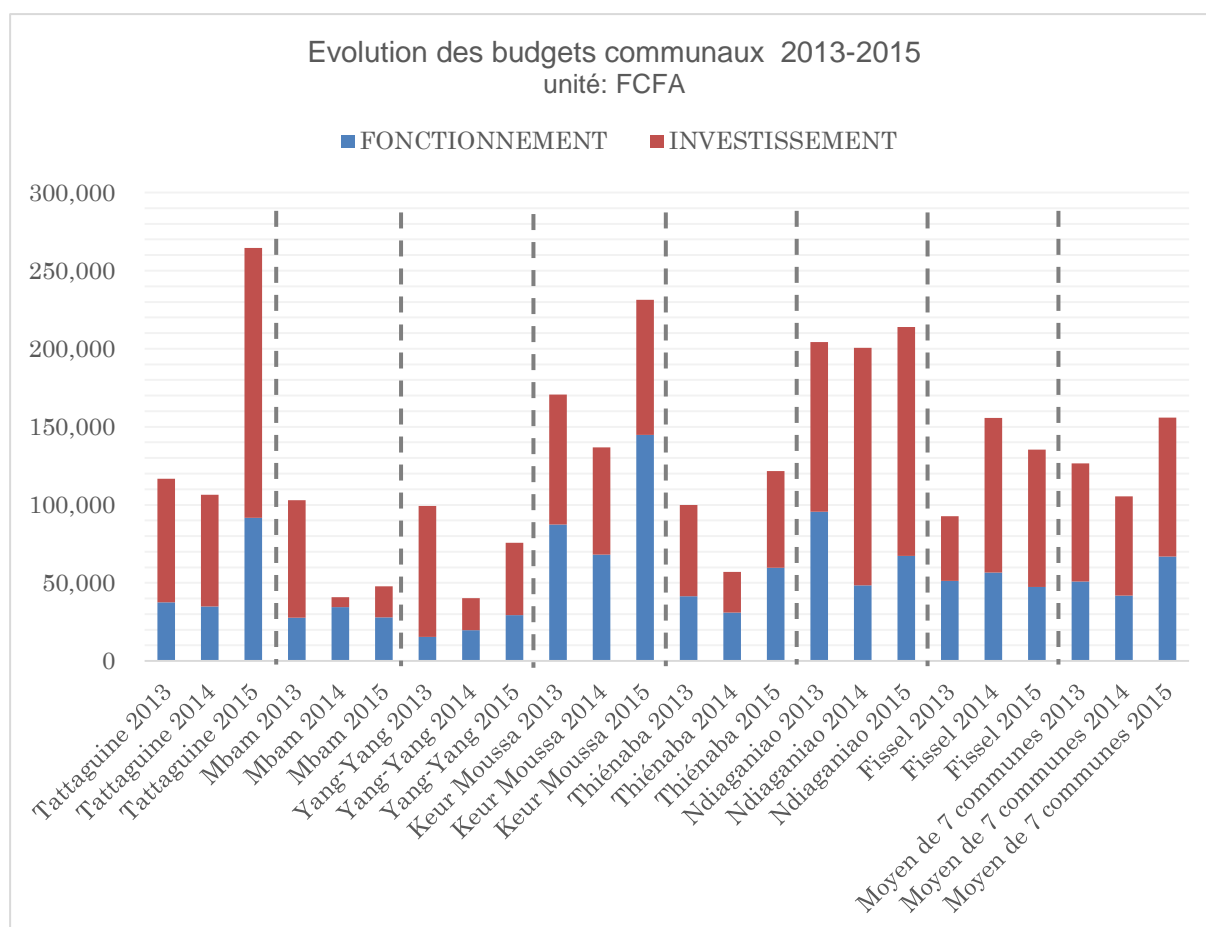


**Fig. 1 : Budget communal moyenne par Département et par Région**

**Tableau 3. Evolution de montants des budgets communaux (2013 – 2015)**

Unité : FCFA, ( ) : ratio par rapport au chiffre en 2013 (1,00 est égal au chiffre en 2013)

Région / Département	Commune	2013	2014	2015	moyenne
Fatick/ Fatick	Tattaguine	116.748.697 (1,00)	106.390.334 (0,91)	264.622.000 (2,67)	162.587.010
Fatick/ Foundiougne	Mbam	103.039.124 (1,00)	40.908.017 (0,40)	47.841.740 (0,46)	63.929.627
Louga / Lingère	Yang-Yang	99.265.339 (1,00)	40.153.365 (0,40)	75.632.088 (0,76)	71.683.597
Thiès/ Thiès	Keur Moussa	170.567.417 (1,00)	136.777.703 (0,80)	231.400.000 (1,36)	179.581.707
Thiès/ Thiès	Thiénaba	99.804.239 (1,00)	57.004.818 (0,57)	121.700.000 (1,22)	92.836.352
Thiès/ Mbour	Ndiagianiao	204.261.802 (1,00)	200.665.144 (0,98)	213.890.255 (1,5)	206.272.400
Thiès/ Mbour	Fissel	92.635.765 (1,00)	155.691.105 (1,68)	135.462.555 (1,46)	127.929.808
Moyenne	(7 communes)	126.617.483 (1,00)	105.370.069 (0,83)	155.792.663 (1,23)	129.260.072



**Fig. 2 : Evolution de montants des budgets communaux (2013 – 2015)**

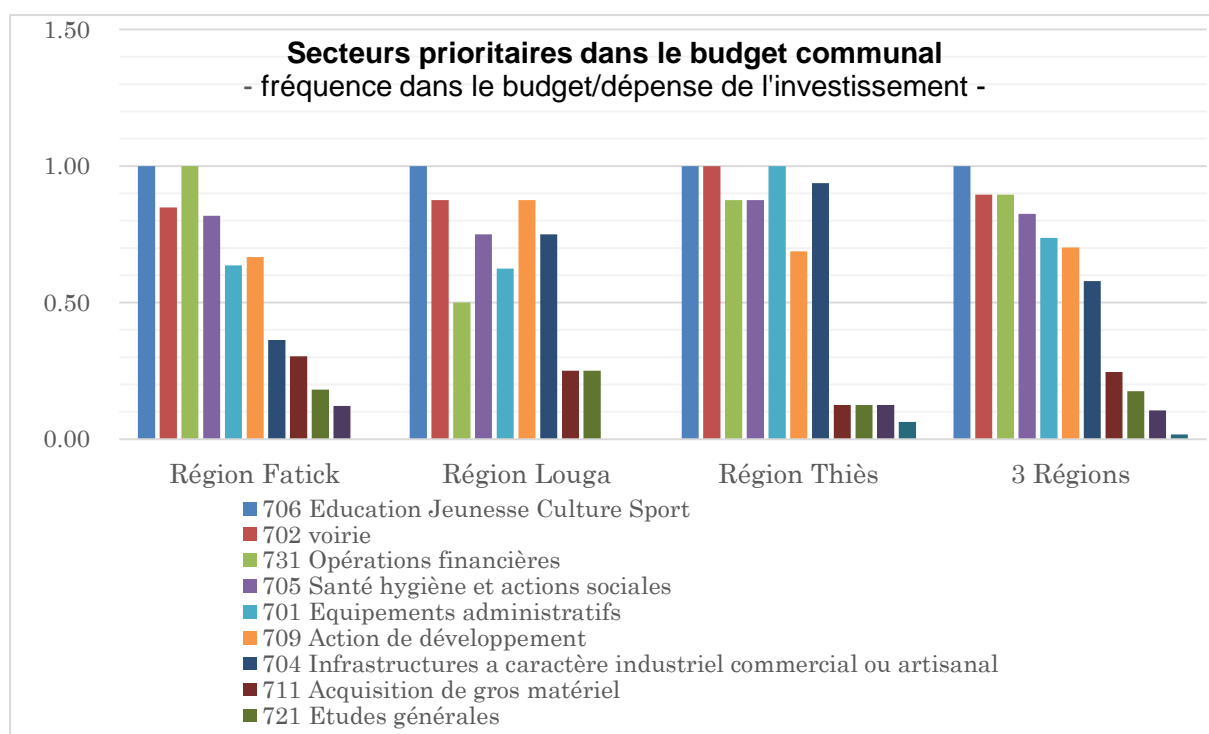
**Tableau 4. Secteurs prioritaires dans le budget communal**

- Fréquence dans la dépense d'investissement

**0,8 ou plus**

**Chiffre gras : 0,5 ou plus, moins 0,8**

Secteur	Région de Fatick			Région de Louga			Région de Thiès				Moyenne de 3 régions
	Dép. Fatick	Dép. Foundi-ougne	Moyenne	Dép. Louga	Dép. Linguère	Moyenne	Dép. Thiès	Dép. Tivaouane	Dép. Mbour	Moyenne	
706 Education Jeunesse Culture Sport	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
702 Voirie	0,80	0,88	0,85	<b>0,75</b>	1,00	0,88	1,00	1,00	1,00	1,00	0,89
731 opérations financière	1,00	1,00	1,00	0,25	<b>0,75</b>	<b>0,50</b>	1,00	0,00	0,86	0,88	0,89
705 Santé hygiène et actions sociales	1,00	<b>0,71</b>	0,85	1,00	<b>0,50</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	1,00	1,00	0,88	0,84
701 Equipements administratifs	<b>0,53</b>	0,88	<b>0,73</b>	1,00	0,25	<b>0,63</b>	1,00	1,00	1,00	1,00	<b>0,79</b>
709 Action de développement	0,40	0,88	<b>0,67</b>	1,00	<b>0,75</b>	0,88	0,88	1,00	<b>0,57</b>	<b>0,75</b>	<b>0,72</b>
704 Infrastructures à caractère industriel commercial ou artisanal	0,40	0,47	0,42	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	0,88	1,00	1,00	0,94	<b>0,61</b>
711 Acquisition de gros matériel	0,33	0,29	0,30	0,00	<b>0,50</b>	0,25	0,00	0,00	0,29	0,13	0,25
721 Etudes générales	0,00	0,41	0,21	0,25	0,25	0,25	0,13	0,00	0,14	0,13	0,19
703 protection contre les accidents et les fléaux calamiteux	0,00	0,35	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,13	0,14
707 Information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,06	0,02



**Fig. 3 : Secteurs prioritaires dans les documents de budget communal**

- Fréquence dans le budget / Dépense d'investissement

## 【Annexe 13 : Liste de documents collectés】

Numero	Titre de document	Langue	Forme	Quantité	Publication	Date de publication
1- 1	Présentation du projet OVOP	français	Dépliant	4	OVOP	
1- 2	Trésors du Sénégal	français	Document	5	OVOP	01/02/2012
1- 3	Manuel de procédures	français	Document	1	OVOP	01/10/2012
1- 4	Mise en aménagement participative des forêts au Sénégal	français	CD	1	PERACOD	01/07/2009
1- 5	Aménagement participatif des forêts dans le bassin arachidier	français	CD	1	PERACOD	
1- 6	Aménagement participatif des forêts et approvisionnement durable en combustibles domestiques dans les régions de Fatick, Kaolack, Kolda et Ziguinchor.	français	Livret	1	PERACOD	
1- 7	Présentation du PERACOD	français	Livret	1	PERACOD	
1- 8	Bilan et perspectives du PAISD	français	Livret	2	PAISD	
1- 9	Résumé du Pôle CNG	français	Livret	2	Pôle CNG	
1- 10	Appels à projets (coopération Sénégal/France)	français		2	Pôle CNG	
1- 11	Partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalais 1994-2008	français	Livre	1	Pôle CNG	
1- 12	Présentation des activités de Africa Adapt	français	Dépliant	2	Africa Adapt	
1- 13	The innovation fund	anglais	Dépliant	1	Africa Adapt	
1- 14	Adapter l'agriculture grâce à la connaissance locale (principales conclusions et recommandations)	français	Livret	3	Africa Adapt	
1- 15	Rôle des institutions régionales africaines pour un leadership africain sur les changements climatiques	français	Livre	1	Enda	01/09/2009
1- 16	Pour une gouvernance efficace et équitable des financements climat	français	Livre	1	Enda/Réseau climat développement	
1- 17	Mollusque et crustacées de la lagune de Joal-Fadiouth	français	Livre	2	Enda/Drynet/UICN	2010
1- 18	Diversité floristique dans la lagune de Joal-Fadiouth	français	Livre	2	Enda/Drynet/UICN	2010
1- 19	Présentation de l'entité Enda énergie, Environnement, Développement	français	Livret	3	Enda	
1- 20	Société civile et lutte contre la désertification	français	Livre	1	Enda/Drynet	01/11/2012
1- 21	Rapport d'activités de Enda Energie Environnement Développement	français	Livre	3	Enda	2010
1- 22	Formations diversifiées pour un développement plus durable	français	Livret	1	Enda	
1- 23	Comment identifier les communautés vulnérables	français	Livret	1	Tiempo Afrique	
1- 24	Les échos de la région de Fatick (Numéro 1)	français	Livre	4	Conseil régional de Fatick	01/12/2012
1- 25	Rapport Annuel	français	Livre	1	World Vision	2012
1- 26	Présentation du groupe NK	français	Livret	1	NK international	
1- 27	Rapport annuel de Enda énergie Environnement Développement	français	Livret	2	Enda	2011
1- 28	African Climate, the gateway to climate change knowledge relating to Africa	anglais	Dépliant	3	African climate	
1- 29	Présentation du projet COGEPAS 2009 2013	français	Dépliant	4	COGEPAS	01/01/2012
1- 30	Code du travail	français	Livre	1	République du Sénégal	01/12/1997
1- 31	Présentation de smartphones et MediaPad Huawei	français	Dépliant	1	MATFORCE Technologies	
1- 32	Couverture Média des séminaires de lancement du projet	français	Document	1	Ecovillages/JICA	
1- 33	Présentation de l'entreprise	français		1	Laniane entreprises	
1- 34	Sélection de bureaux d'études en vue de l'inventaire des villages dans les régions de Thiès, Fatick et Louga	français	Document	1	Cabinet EMAP	01/02/2013
1- 35	Présentation du programme Wula Nafaa	français	Livret	1	USAID/Wula Nafaa	
1- 36	Présentation du centre	français	Dépliant	1	Centre FORET	
1- 37	Le delta du Saloum, une des plus belles baies du monde	français	Livre	1	Conseil régional de Fatick	01/05/2011
1- 38	Valorisation des atouts de la région de Fatick pour un développement durable et solidaire	français	Livre	1	Conseil régional de Fatick	
1- 39	Présentation de la région de Fatick	français	Livre	1	Conseil régional de Fatick	2004
1- 40	Présentation et résultats du projet	français	Livret	3	PAPIL	
1- 41	Cartes des sols de Fatick et Kaolack	français	Cartes	1	MEDD	
1- 42	Liste actualisée des villages de Louga/Partenaires techniques et financier de la région	français	Documents	1	ARD Louga	2013
1- 43	Résumé du projet Kyoto:think global, act local	français	Dépliant	1	Enda	
1- 44	Les échos de la région de Fatick (Numéro 0)	français	Livre	1	Conseil régional de Fatick	01/06/2012
1- 45	Rapport d'avancement	français	Livre	1	OVOP	01/10/2012
1- 46	Avant projet du rapport final de COGEPAS	français	Document	2	COGEPAS	2012
1- 47	Eclairage de la maison avec de l'énergie solaire	français	Brochure	1	KAYER	
1- 48	Présentation de l'ANEV	français	Brochure	1	ANEV	
1- 49	Présentation du PROGEDE 2	français	Dépliant	1	PROGEDE	
1- 50	Les foyers améliorés "Diambar"	français	Dépliant	1	PROGEDE	

Numero	Titre de document	Langue	Forme	Quantité	Publication	Date de publication
1- 51	Présentation du programme (illustré au dessin)	français	Livre	1	PROGEDE	
1- 52	Les volontaires de la JICA à l'étranger	français	Livret	1	JICA	01/11/2012
1- 53	JICA's world	anglais	Livre	1	JICA	01/05/2013
1- 54	Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de Lutte contre la Salinisation des Terres du Sénégal (SNGDERST) 2013-2027	français	Document	1	MAER:DBRLA	
1- 55	Présentation du PRODER	français	Dépliant	1	PRODER	
1- 56	Présentation des produits	français	Dépliant	1	DIFFUSELEC	
1- 57	Résilience et innovation locale face aux changements climatiques	français	Livre	1	IED/ FSSA	2011
1- 58	Solar Water Tower	anglais	Document	1	SETA	01/01/2012
1- 59	Présentation de la COOPROFEL	français	Dépliant	1	COOPROFEL	
1- 60	A l'eau, la vie	français	Livre	1	MEPENSLN / JICA / DRDR / PDRD	
1- 61	Guide pédagogique pour la gestion et l'économie de l'eau	français	Livre	1	MEPENSLN / JICA / DRDR / PDRD	
1- 62	Présentation de l'ARD	français	Plaquette	1	ARD Louga	
1- 63	Brochure produits 2012	français	Brochure	1	Station Energie	2012
1- 64	Résultats principaux de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010	français	Livret	1	FAO	2010
1- 65	Code forestier	français	Livre	1	MEDD	08/01/1998
1- 66	Management de projet	français	Document	1	ESMP	2012
1- 67	Note explicative budget 2012	français	Document	2	ANEV	2012
1- 68	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles 2009-2015	français	Document	1	République du Sénégal	01/01/2009
1- 69	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles 2009-2015 (version révisée)	français	Document	1	République du Sénégal	01/09/2012
1- 70	Texte portant révision du code forestier	français	Document	1	MEDD	
1- 71	Code forestier (avec corrections)	français	Document	1		2009
1- 72	Rapport du deuxième trimestre de 2012	français	Document	1	ANEV	2012
1- 73	Projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ANEV (Rapport de présentation)	français	Document	1	Ministère des Ecovillages, des Bassins de rétention, des Lacs artificiels et de la Pisciculture	12/08/2008
1- 74	Arrêté portant création de la plateforme nationale	français	Document	1	MEDD	
1- 75	Decret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ANEV	français	Document	1	République du Sénégal	12/08/2008
2- 1	Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal	français	Document	1	Enda Sahel	
2- 2	Information et Coordination dans les filières maraichères au Sénégal	français	Mémoire de recherche DEA	1	Montpellier SupAgro/ Université Montpellier1	
2- 3	Cadre méthodologique de la visualisation cartographique des données de l'étude socio-économique de base.	français	Document	1	GERAD	01/05/2014
2- 4	Plan d'aménagement de la bande des filaos	français	Document	1	IREF	
2- 5	Programme d'Appui au Développement de l'Apiculture (PADA)	français	Dépliant	1	Ministère de l'Elevage/Direction de l'Elevage	
2- 6	Présentation du Programme de Développement des Energies Renouvelables (PRODER)	français	Dépliant	1	Conseil Régional de Fatick	
2- 7	Profil genre des collectivités locales de la région de Thiès	français	Livret	1	Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)	
2- 8	Les maisons du développement local, une innovation pour promouvoir le développement économique local.	français	Livre	1	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales / PNDL / PADEL	
2- 9	Approche et outils de gestion et de valorisation des ordures par les élus locaux	français	Livre	1	Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)	
2- 10	Rapport de synthèse de l'étude sur le profil genre des collectivités locales du Sénégal	français	Livre	1	Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)	
2- 11	Brochure d'information sur l'évolution de l'aide publique au développement et l'appui budgétaire au Sénégal	français	Livre	1	Ministère de l'Economie et des Finances / GIZ	
2- 12	Treasures of Senegal: histories/ Trésors du Sénégal: histoires	français	Livre	3	JICA / OVOP	2012, 2013
2- 13	Le Plan Local de Développement, Esquisse du cadre juridique	français	Livre	1	PRODDEL	
2- 14	Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural dans le bassin arachidier (PBA)	français	Livre	2	PRODDEL	2008
2- 15	La GIZ au Sénégal, une expertise engagée depuis 1977	français	Brochure	1	GIZ	
2- 16	Manuel d'utilisation et de maintenance d'un biodigesteur	français	Manuel	2	PNB	
2- 17	Manuel de construction de biodigesteurs domestiques	français	Manuel	3	PNB	Déc.2011/ Oct. 2013
2- 18	Guide l'assistant communautaire Tome1	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 19	Guide l'assistant communautaire Tome2	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 20	Guide d'orientation "Mainstreaming SIDA" Volume principal	français	Livre	1	PRODDEL	2008

Numero	Titre de document	Langue	Forme	Quantité	Publication	Date de publication
2- 21	Guide d'orientation "Mainstreaming SIDA" Volume 1	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 22	Guide d'orientation "Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle"	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 23	Guide d'orientation "Mainstreaming SIDA" Volume 2	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 24	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume A	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 25	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume B	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 26	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume C	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 27	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume G	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 28	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume F	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 29	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume E	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 30	Gestion de qualité dans le domaine éducation non formelle. Pages pratiques Volume D	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 31	Guide d'orientation Mainstreaming genre au niveau des communautés rurales dans le cadre de la décentralisation	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 32	Gestion des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 33	Manuel de l'animateur	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 34	Une meilleure valorisation des ressources des bas-fonds du Sine Saloum par la gre	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 35	La gestion des infrastructures communautaires	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 36	Autonomie financière-fiscalité locale	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 37	Capitalisation de l'expérience plateforme radio	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 38	Formation des acteurs de la décentralisation par la mise en situation	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 39	Les PLD: une expérience du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural dans le bassin arachidier (PBA)	français	Livre	1	PRODDEL	2008
2- 40	Accouchement humanisé	français	Dépliant	1	Ministère de la santé et de l'action sociale- JICA/PRESSMN Phase 2	
2- 41	Documents de présentation du séminaire de diffusion du programme OVOP	français	CD	1	OVOP	2014
2- 42	Bulletin OVOP N° 3	français	Livret	1	OVOP	01/04/2013
2- 43	Lettre de politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles 2009-2015 (LPSEIN)	français	Livre	1	République du Sénégal	01/09/2012
2- 44	Présentation des produits de "Quénéa Energies Renouvelables" en Afrique	français	Dépliant	2	Quénéa Afrique	
2- 45	Projet d'investissement du programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques au Sahel (PRGDT) dans la communauté rurale de Djilor au Sénégal	français	Dépliant	2	CILSS	
2- 46	Projet de Promotion des Emplois Verts	français	Brochure	1	MEDD/DFVP	
2- 47	Capitalisation	français	CD	1	WULA NAFAA	
2- 48	Films	français	CD	3	WULA NAFAA	
2- 49	Rapport provisoire de l'enquête de référence des activités pilotes	français	CD	1	GERAD	01/07/2014
2- 50	La JICA au Sénégal	français	Livre	1	JICA	
2- 51	Rapport de suivi de l'exécution du plan de travail du 1er semestre de l'année 2014	français	Document	1	ANEV	2014
2- 52	BILAN 2013	français	Document	1	ANEV	
2- 53	Programme National des Ecovillages	français	Document	1	ANEV	01/01/2014
2- 54	Cahier de cours avec publicité de sensibilisation en couverture	français	Cahier	1	Nebeday	
2- 55	Présentation du PADEN	français	Brochure	1	PADEN	
2- 56	Présentation du RESOPP	français	Brochure	1	RESOPP	
2- 57	Informations et plan de financement des biodigesteurs	français		1	PNB	
2- 58	Présentation de l'ADEA	français	Brochure	1	ADEA	
2- 59	Présentation de Lanianes	français	Brochure	1	Laniane Entreprises	
2- 60	Présentation de TINA	français	Brochure	1	TINA	
2- 61	Présentation de SARMATI	français	Brochure	1	SARMATI SARL	
2- 62	Présentation de Michaud	français	Brochure	1	Michaud Export	
2- 63	Présentation d'OKWind	français	Brochure	1	OKWind	
2- 64	Rapport technique et financier 2009	français	Document	1	ASUFOR de Taiba Ndiaye	2009

Numero	Titre de document	Langue	Forme	Quantité	Publication	Date de publication
3- 1	Présentation du Global Ecovillage Newtwork	français	Dépliant	1	GEN	
3- 2	Présentation de l'Agence Nationale des Ecovillages	français	Dépliant	2	ANEV	
3- 3	Programme National des Ecovillages (nouvelle impression)	français	Document	1	ANEV	01/05/2013
3- 4	Stratégie nationale de promotion des écovillages (nouvelle impression)	français	Document	1	ANEV	01/05/2013
3- 5	Présentation de Quénéa Afrique	français	Dépliant	1	Quénéa	
3- 6	Liste de prix pour les systèmes d'irrigation	français	Document	1	AZUD	
3- 7	Stratégie Nationale de Développement Economique et social	français	Document	1	République du Sénégal	01/11/2012
3- 8	Agriculture et OMC en Afrique: comprendre pour agir	français	Livre+CD intégré	1	Congad	
3- 9	Guide de la finance islamique	français	Livre	1	PALAM	2011
3- 10	Guide des opérations de partenariat	français	Livre	1	Ministère de la santé, de l'hygiène et de la prévention	01/12/2002
3- 11	Rapport de l'étude sur la gouvernance du foncier agro-sylvo-pastoral dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam	français	Document	1	Congad	01/11/2012
3- 12	Guide pratique des acteurs de la décentralisation	français	Document	1	Congad	
3- 13	Répertoire des ONG membres du congad	français	Livre	1	Congad	2004
3- 14	Manuel sur le processus de compostage et d'utilisation de l'effluent	français	Manuel	1	PNB	8/1/2014
3- 15	Améliorer les conditions de vie, renforcer les communautés au Sénégal Rapport annuel 2012-2013	français	Document	1	Heifer	2013
3- 16	La voute Nubiène: Une réponse adaptée et durable a la problématique de l'habitat en Afrique	français	Livre	1	La Voute Nubiène	01/09/2015
3- 17	Des pratiques au partage pour le Fonds Vert Climat	français	Livre	1	Green Sénégal	
3- 18	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement: projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo ( PREFERLO)	français	Dépliant	1	République du Sénégal	
3- 19	Calendrier des activités: A la 21ème Conférence des parties sur les changements climatiques	français	Dépliant	1	COP21/ Paris 2015	2015
3- 20	Strengthening Climate and disaster Resilience in Sub-Saharan Africa: Regional Framework Program to Improve Hydromet Services	français	Dépliant	1	Framework	
3- 21	Climat: Comment la nature fait face	français	Document	1	Terre Sauvage	01/12/2015
3- 22	Les parcours de la réussite: Corps Professoral International	français	Dépliant	1	Université Senghor	
3- 23	African Solutions in a Rapidly Changing World	anglais	Document	1	IUCN	
3- 24	Guide des négociations: Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 21 ème session de la conférence des parties(cdp21 et CRP11) Etat des négociations	français	Document	2	Francophonie	Nov-Déc 2015
3- 25	Genre et changement climatique: Panorama; Boite a Outils	français	Document	1	KIT ACTU	
3- 26	Eclairages sur des enjeux prioritaires: le genre dans le cadre des négociations de la CCNUCC	français	Dépliant	1	Francophonie	2015
3- 27	Annual Report: A year in Review	anglais	Dépliant	1	Green Climate Fund	2015
3- 28	Elements: Investment Opportunities for the Green Climate Fund	français	Livre	1	Green Climate Fund	01/11/2015